

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

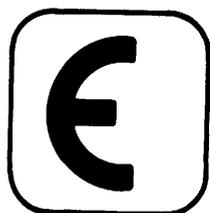
COMPTE DE GESTION ET BILAN FINANCIER

AFFERENTS AUX OPERATIONS DU BUDGET DE L'EXERCICE 1980

(établis en application de l'article 73 et de l'article 76
du règlement financier du 21 décembre 1977)

VOLUME I

ANALYSE
DE LA GESTION FINANCIERE



COMMUNAUTES EUROPEENNES

ANALYSE DE LA GESTION FINANCIERE

RELATIVE AU COMPTE DE GESTION
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
POUR L'EXERCICE 1980

(établie en application de l'article 75 du règlement financier)



TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>AVANT-PROPOS</u>	1
<u>RECETTES</u>	3
<u>DEPENSES PAR INSTITUTION</u>	23
Parlement européen	25
Conseil	33
Cour de justice	45
Comité économique et social	55
Cour des Comptes	63
Commission	71
<u>REMARQUES LIMINAIRES</u>	73
TITRE 1 - Dépenses concernant les personnes liées à l'Institution	82
TITRE 2 - Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	84
TITRE 3 - Politique communautaire ressortissant plus particulièrement à la recherche, à la technologie, à l'industrie, au secteur social, à l'environnement, et à l'approvisionnement en énergie et en matières premières	87
TITRE 4 - Remboursements et aides aux Etats membres et divers	105
TITRE 5 - Fonds social et régional	107
TITRES 6 ET 7 - FEOGA - Section Garantie	115
TITRE 8 - FEOGA - Section Orientation - et politique de la pêche	126
TITRE 9 - Coopération avec les pays en voie de développement et les pays tiers	145
<u>ANNEXES</u>	
Annexe 1 - Utilisation des crédits de l'exercice 1980 (tableaux chiffrés)	155
Annexe 2 - Récapitulation des virements de chapitre à chapitre effectués à la date du 31 décembre 1980	177
Annexe 3 - Utilisation des crédits reportés de l'exercice 1979 à l'exercice 1980 (tableaux chiffrés)	193
Annexe 4 - Règles de procédures s'appliquant à l'utilisation des crédits de la section orientation du FEOGA	211

AVANT-PROPOS

L'article 75 du règlement financier du 21 décembre 1977 applicable au budget général des Communautés européennes se lit comme suit :

"Le Compte de gestion est précédé d'une analyse de la gestion financière de l'année en question. Il comprend la totalité des opérations de recette et de dépense afférentes à l'exercice écoulé pour chaune des institutions. Il est présenté sous la même forme et selon les mêmes subdivisions que le budget".

Le présent rapport comporte la mise à jour des données reprises dans le rapport sur la "situation financière des Communautés européennes au 31 décembre 1980" (COM(81) 46), transmis à l'autorité budgétaire conformément à l'article 29 du règlement financier, complétées chaque fois que des développements se sont révélés justifiés.

Les données relatives aux reports de crédits non automatiques, qui sont insérées dans les documents ci-joints, ont un caractère provisoire et sont sujettes à modification. En l'absence de décision de l'autorité budgétaire au moment de leur élaboration matérielle, les chiffres inscrits sont ceux qui ont été fournis par les services administratifs des différentes Institutions.

L'obligation de présenter les comptes de gestion et bilans financiers pour le 1er juin n'a pas permis d'attendre les chiffres définitifs. Un corrigendum sera établi dès que ceux-ci seront connus.

RECETTES

I. CARACTERISTIQUES REGLEMENTAIRES

L'article 5 du règlement financier du 21 décembre 1977 (1) qui stipule que "Les recettes d'un exercice sont prises en compte au titre de cet exercice sur la base des montants perçus au cours de l'exercice" a été appliqué à partir de 1978. Depuis lors, les ressources propres ne sont plus imputées au mois de leur constatation mais à celui de leur versement au budget.

L'exercice 1980 a donc été financé, ainsi que les deux exercices précédents, par les ressources propres traditionnelles (droits de douane et prélèvements agricoles) constatées par les Etats membres au cours des mois de novembre et décembre de l'exercice précédent et des mois de janvier à octobre de l'exercice en cours.

L'inscription de ces ressources dans les comptes ouverts au nom de la Commission auprès du Trésor de chaque Etat membre intervient au plus tard le 20 du deuxième mois suivant celui au cours duquel le droit a été constaté.

L'inscription des ressources propres provenant de la TVA qui ont été versées par l'ensemble des Etats membres en 1980 est effectuée le 1er jour ouvrable de chaque mois (art. 7 du règlement n° 2891/77), ces ressources étant versées à raison d'un douzième des sommes inscrites au budget.

Le rejet du projet de budget pour l'exercice 1980, le budget de cet exercice n'ayant finalement été arrêté par le Parlement européen que le 9 juillet 1980, a conduit durant cette période, faute d'un budget arrêté au 31 décembre 1979, à la première application du régime de douzièmes provisoires.

Malgré les demandes de la Commission de versement des ressources propres provenant de la TVA en application de l'article 10 § 3, 4e alinéa du règlement n° 2891/77 du 19 décembre 1977, sur la base du projet de budget pour l'exercice 1980 adopté par le Conseil le 23 novembre 1979, les Etats membres ont effectué les versements afférents aux six premiers mois de l'exercice 1980 sur la base des montants inscrits au budget 1979, montants de contributions financières basées sur le PNB pour les trois Etats membres n'ayant pu appliquer la 6e directive TVA en 1979. Une première régularisation a dû intervenir le 1er juillet 1980 sur la base du nouveau projet de budget adopté par le Conseil le 20 juin suivie le 1er août par un apurement définitif sur la base des sommes inscrites au budget arrêté le 9 juillet.

Le 4e alinéa de l'article 204 du traité CEE n'a pas été appliqué car il n'a pas été jugé nécessaire de disposer de moyens supplémentaires.

Par ailleurs, il n'y a pas eu lieu, au cours de l'exercice 1980, d'appliquer les dispositions prévoyant que, si nécessaire, les Etats membres peuvent être invités par la Commission à anticiper d'un mois le versement des ressources autres que la TVA, sur la base des renseignements dont ils disposent au 15 du même mois (art. 10, § 2, 1er alinéa du règlement n° 2891/77) et que la Commission peut effectuer des prélèvements au-delà de l'ensemble de ces avoirs lorsque les besoins de trésorerie excèdent les avoirs en compte (art. 12, § 2 du règlement n° 2891/77).

(1) J.O. L 356 du 31 décembre 1977

II. EXECUTION DES RECETTES

a) Ressources propres

Le volume des crédits pour paiements arrêté dans le cadre du budget 1980 y compris les budgets rectificatif et supplémentaire n° 1 et supplémentaire N° 2 s'élevait à 16.182,5 MUCE dont 181,98 MUCE financés par les recettes diverses et 719,6 MUCE par l'excédent disponible de l'exercice précédent. Cet excédent est constitué à raison de 458,59 MUCE par le solde positif de l'exercice 1979 résultant d'annulations de crédits et d'une sous-estimation des prévisions de recettes et de 261,02 MUCE provenant du solde des ressources propres TVA et de l'ajustement des contributions financières effectué à la suite de la communication par les Etats membres le 1er juillet 1980 des montants définitifs totaux de leurs assiettes TVA relatives à l'année civile précédente. En application de l'article 10 § 6 du règlement n° 2891/77, ce montant de 261,02 MUCE a été inscrit dans le budget rectificatif et supplémentaire n° 1 arrêté le 20 novembre 1980.

Les 15.280,91 MUCE restants sont couverts par les droits de douane, prélèvements agricoles et cotisations sucre à concurrence de 52,51 % et par les ressources propres provenant de la TVA à concurrence de 47,49 %, ces dernières ressources ayant été versées en 1980 par l'ensemble des Etats membres.

Les réalisations de ressources propres traditionnelles constituées par les droits de douane, prélèvements et cotisations sucre au cours de l'exercice 1980 s'élèvent à 7.908,12 MUCE qui correspondent à 98,55 % des montants prévus au budget.

Les réalisations sont légèrement supérieures aux prévisions en ce qui concerne les prélèvements agricoles (+ 1,02 %), un peu inférieures en ce qui concerne les droits de douane (- 1,57 %), et sensiblement inférieures en ce qui concerne les cotisations sucre (- 7,45 %).

La comparaison entre les prévisions et les recouvrements de droits de douane, prélèvements agricoles et cotisations sucre est retracée dans le tableau suivant :

Tableau 1

Type de ressources	Prévisions budgétaires	Recouvrements 12 mois	Différence 3 - 2	% 3 : 2
1	2	3	4	5
Prélèvements agricoles	1.520	1.535,44	+ 15,44	101,02
Cotisations sucre	504,5	466,94	- 37,56	92,55
Droits de douane	6.000	5.905,74	- 94,26	98,43
Total	8.024,5	7.908,12	-116,38	98,55

L'évolution des réalisations au cours des quatre trimestres de 1980, en pourcentage du total des prévisions, est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2

Type de ressources	1er trimestre	1er semestre	neuf mois	année
Prélèvements agricoles	27,7	50,6	72	101,02
Cotisations sucre	42,3	72,4	85,6	92,55
Droits de douane	23,7	49,2	75,1	98,43
Total	25,6	50,8	75,1	98,55

En ce qui concerne le total des ressources propres, les réalisations sont proches des prévisions. On constate une légère décélération des réalisations aux 2e trimestre (- 1,3 %) qui s'accroît au cours du 3e trimestre, ce dernier étant en réduction de 3,85 % par rapport au trimestre précédent et de 5,1 % par rapport au 1er trimestre, lui-même supérieur aux prévisions. Une légère reprise se produit au 4e trimestre (+ 2,5 % par rapport au trimestre précédent) mais elle est de bien moindre ampleur que celle constatée lors des années précédentes, le niveau des réalisations du dernier trimestre reste inférieur de 2,7 % à celui du premier.

Pour les prélèvements agricoles, la hausse du premier trimestre en % du total s'est atténuée au cours du deuxième et surtout du 3e trimestre. La reprise escomptée en fin d'année, conformément au rythme de réalisation des exercices précédents, a été particulièrement importante : les réalisations du 4e trimestre ont été de 1,16 % supérieures à celles du premier trimestre.

La forte augmentation des cotisations sucre s'est nettement modérée au cours des derniers mois de l'exercice. Le gonflement des deux premiers trimestres est en partie dû au fait que les cotisations à la production ne sont versées qu'au cours du 1er semestre.

En ce qui concerne les droits de douane, les réalisations ont augmenté fortement au 2e trimestre (+ 7,43 %) et plus modérément au 3e trimestre (+ 1,75 %). En revanche, les réalisations du 4e trimestre ont subi une réduction importante de 4 % par rapport à celles du trimestre précédent, ne représentant ainsi que 24,9 % du total des réalisations de l'année 1980 comparées à 26,7 % en 1979 et 25,8 % en 1978.

1.1. Evolution des ressources propres versées depuis 1974

Tableau 3

Année	en MUC jusqu'à 1977				
	Prélèvements agricoles versés	Cotisations sucre versées	Droits de douane versés	TOTAL	Accroissement annuel %
1974	255	75	2.738	3.068	+ 22,9
1975	510	80	3.151	3.741	+ 21,9
1976	1.035	128	4.065	5.228	+ 39,7
1977 (1)	1.576	202	3.927	5.706	+ 9,1
(2)	(1.972)	(317)	(4.633)	(6.922)	(+ 32,4)
1978 (MUCE)	1.873	411	4.391	6.674	+ 2,7
1979 (MUCE)	1.679	465	5.189	7.333	+ 9,9
1980 (MUCE)	1.535,4	466,9	5.905,7	7.908	+ 7,8

(1) A cause de l'adoption du budget de "caisse" en recettes, l'exercice 1977 comprend les mois de janvier à octobre, novembre et décembre étant comptabilisés au titre de 1978. Les chiffres entre parenthèses fournissent les montants relatifs à 12 mois.

(2) Le total des ressources propres pour 1977 (12 mois) exprimé en UCE s'élève à 6.500 MUCE.

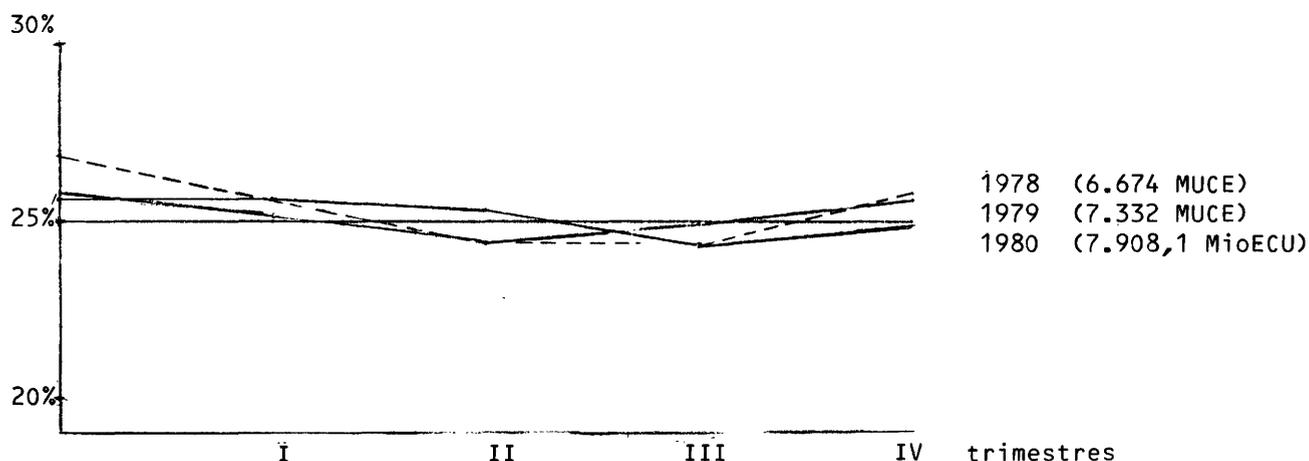
L'accroissement des ressources propres versées s'explique principalement par les réductions successives du "ticket modérateur" appliqué aux ressources propres des trois nouveaux Etats membres et par l'augmentation des ressources cédées par les anciens Etats membres.

De 1978 à 1979, l'accroissement des ressources propres versées est de 9,9 % et est principalement dû à la forte augmentation des droits de douane (+ 18,2 %) et dans une moindre mesure des cotisations sucre, les prélèvements agricoles étant de 10,4 % inférieurs à ceux de 1978.

De 1979 à 1980, l'accroissement est de 7,8 %; il est imputable à l'augmentation des droits de douane (+ 13,8 %), les cotisations sucre étant pratiquement stables et les prélèvements agricoles diminuant pour la seconde année consécutive (- 8,5 % par rapport à 1979).

1.2. Evolution trimestrielle du rythme de versement des ressources propres pour les trois derniers exercices

GRAPHIQUE N° 1



2. Prélèvements agricoles

Les réalisations des prélèvements agricoles pour l'année 1980 ont été de 1.535,4 MUCE; elles sont supérieures de 1,02 % au montant prévu au budget. Par rapport aux réalisations de 1979 (1.678,5 MUCE), elles ont diminué de 8,5 %.

La différence entre prévisions et réalisations est imputable à un niveau de perceptions au 4e trimestre légèrement supérieur à celui escompté, représentant un accroissement de 31 % par rapport au trimestre précédent alors que les réalisations avaient diminué aux 2e et 3e trimestres. Cette évolution du 4e trimestre, qui présente un caractère saisonnier observable au cours des années précédentes est manifestement imputable au volume des importations. En effet, la baisse des taux de prélèvement des céréales en août, septembre et octobre par rapport à leurs niveaux mensuels antérieurs déjà inférieurs à ceux de la campagne 1978 - 1979 en raison de la fermeté des prix mondiaux (baissé de l'ordre de 10,5 % pour le blé tendre et de 21 % pour le maïs par rapport au niveau moyen de novembre 1979 à juillet 1980) a été largement compensée par l'augmentation des importations en volume. C'est ainsi que le taux d'accroissement des quantités importées d'août à octobre 1980 par rapport aux trois mois précédents est de 17,9 % pour le blé tendre et atteint 85,7 % pour le maïs.

Globalement l'année 1980 est caractérisée par un repli des perceptions de prélèvements de 8,5 % par rapport à 1979, année au cours de laquelle une réduction de 10,4 % avait déjà été constatée. Cette situation résulte principalement de l'effet conjugué de l'accroissement des prix mondiaux des céréales et de la poursuite du mouvement de baisse de leurs importations.

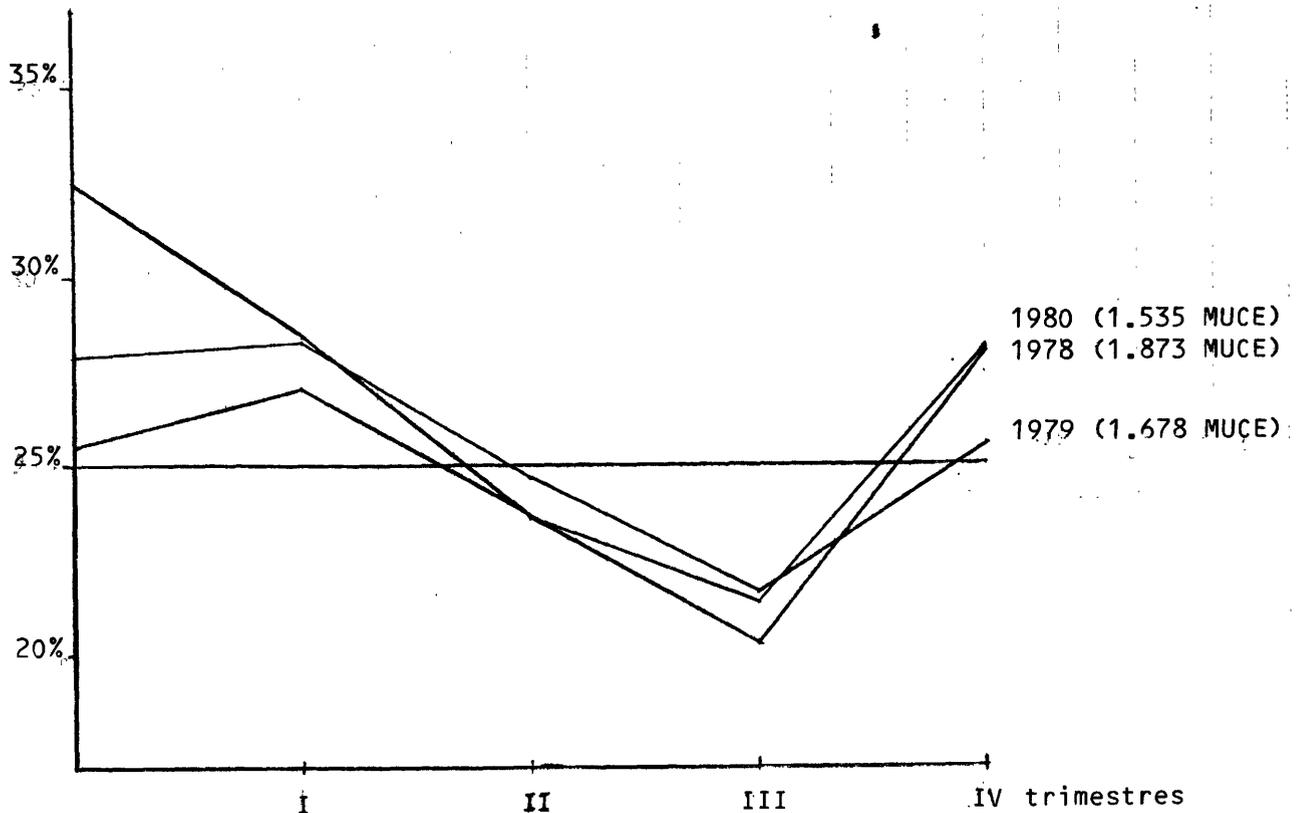
Ainsi, les importations quantitatives de maïs de novembre 1978/octobre 1979 à novembre 1979/octobre 1980 (qui correspond à la période de versement de l'exercice 1980) ont elles diminué de 11,3 %, celles du blé tendre de 10,4 %. La diminution des importations de maïs est partiellement expliquée par le niveau record de la production communautaire en 1979 (17,3 Mt), une partie des superficies de blé d'hiver gelé ayant été réensemencées en maïs.

Par ailleurs, la fermeté des prix mondiaux des céréales qui a entraîné la régression des taux de prélèvements, s'explique en partie par la diminution sensible de la production américaine de maïs en 1980 (-16 %) en raison de mauvaises conditions climatiques, et pour le blé, malgré l'accroissement des productions aux Etats-Unis et dans la Communauté par les fortes baisses de production d'autres pays génératrices d'une demande soutenue. Cette tendance a été probablement accentuée en début d'année par l'annonce de l'embargo sur les livraisons de blé des Etats Unis à l'URSS puis par l'augmentation des livraisons à la Chine.

Dans le secteur du sucre, en raison d'une amorce de pénurie à la suite de récoltes déficitaires en Inde, au Mexique, en URSS et à Cuba, les cours mondiaux ont subi une hausse continue depuis la fin 1979 et ont dépassé très sensiblement les prix communs : aussi des prélèvements à l'exportation, qui constituent également des ressources propres, ont-ils été instaurés à partir de mai 1980.

Le graphique n° 2 ci-après met en évidence le rythme des versements trimestriels des prélèvements agricoles relatifs aux trois derniers exercices.

GRAPHIQUE N° 2



3. Cotisation sucre et isoglucose

3.1. Cotisations à la production du sucre

L'article 5 du règlement n° 700/73 de la Commission du 12 mars 1973 établissant certaines modalités nécessaires pour l'application du régime des quotas dans le secteur du sucre (1) prévoit que les versements à la Commission des cotisations à la production du sucre sont effectués en février et juin de chaque année. Les versements effectués au mois de juin 1980 correspondent à la cotisation partielle pour la campagne sucrière 1979 - 1980, la cotisation restante au titre de cette campagne étant versée en février 1981. Les versements du mois de février 1980 correspondent au solde de la cotisation restante due au titre de la campagne 1978 - 1979.

En février 1980, le taux de cotisation restant dû était de 73,1 Ecus/tonne; en juin 1980, l'acompte était de 48,4 Ecus/tonne. Ces estimations sont appliquées à la tranche de production "B" ou de spécialisation (correspondant à la tranche de production comprise entre le quota de base et le quota maximum) qui s'est élevée à 1,913 millions de tonnes pour la campagne 1978 - 1979 et à 1,792 millions de tonnes pour 1979 - 1980.

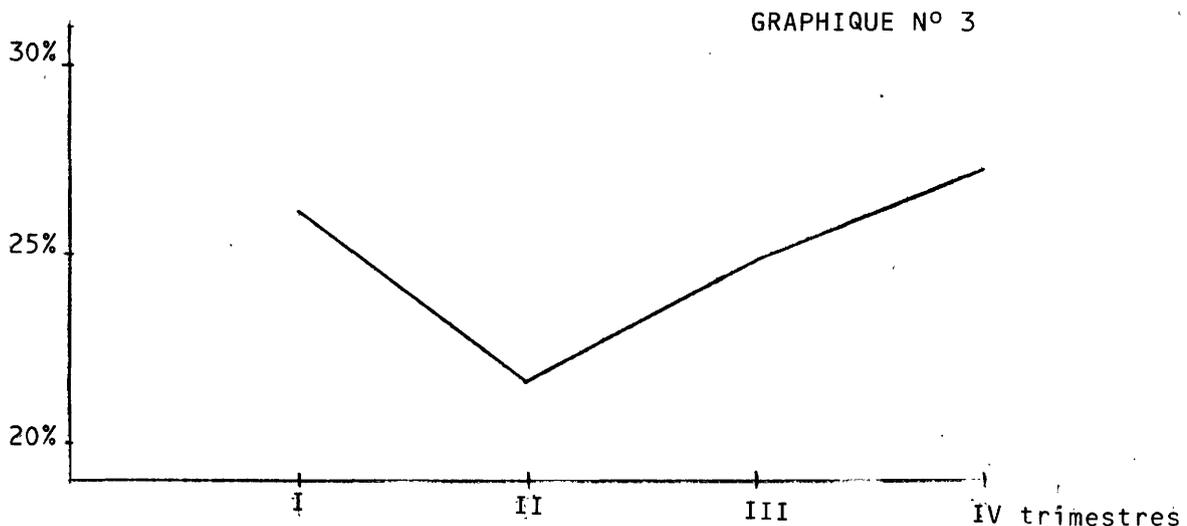
Pour les campagnes sucrières 1978 - 1979 et 1979 - 1980, le quota maximum était fixé à 127,5 % du quota de base. Les cotisations à la production perçues au cours de l'exercice 1980 ont été de 222,5 MUCE, montant qui est inférieur de 4 % aux prévisions budgétaires en raison d'une tranche de production B un peu moins élevée que prévue pour la campagne 1979 - 1980.

(1) J.O. L 67 du 14 mars 1973

3.2. Cotisations au stockage du sucre

Les cotisations au stockage du sucre sont créditées chaque mois dans les comptes de la Commission. Le taux de la cotisation appliqué pour la campagne 1979 - 1980 (1er juillet 1979 - 30 juin 1980) a été fixé à 21,76 Ecus/tonne et pour la campagne 1980 - 1981 à 28,9 Ecus/tonne. Les quantités soumises à cotisation pour la campagne 1979 - 1980 se sont élevées à 10,8 Mtonnes pour la Communauté auxquelles il faut ajouter 1,29 Mtonnes au titre du sucre préférentiel ACP. Les recettes des cotisations stockage ont atteint 247,1 MUCE en 1980 soit une moins value de 8,8 % par rapport aux prévisions qui est due à un écoulement de sucre moins important que prévu. Ces recettes tiennent compte des cotisations concernant le sucre préférentiel ACP.

Le graphique suivant donne l'évolution des cotisations au stockage du sucre pour 1980.



3.3. Cotisations à la production d'isoglucose

Alors que les prévisions de cotisations à la production d'isoglucose étaient de 1,3 MUCE, le compte de la Commission à ce titre se solde par un déficit de 2,65 MUCE. Les raisons en sont les suivantes :

- la Belgique n'a pas procédé au versement de l'acompte pour la campagne 1979 - 1980 car elle n'a pu en effectuer le recouvrement auprès de la firme Amylum qui contestait la validité du règlement (CEE) n° 1293/79 du Conseil du 25 juin 1979 modifiant le règlement (CEE) n° 1111/77 établissant des dispositions communes pour l'isoglucose et arguait du fait que celui-ci avait fait l'objet d'un recours devant la Cour de Justice;
- suite à l'arrêt rendu le 25 octobre 1978 par la Cour de Justice, la Commission a achevé de rembourser en 1980 les cotisations qui avaient été versées au titre de la campagne 1977 - 1978. De ce fait, le compte isoglucose se solde par un montant négatif de 2,65 MUCE représentant la différence entre les remboursements effectués par la Commission et les versements effectués par les Etats membres pour la campagne 1979 - 1980.

Dans ses arrêts du 29 octobre 1980, la Cour de Justice a annulé le règlement n° 1293/79 pour vice de forme en retenant la violation des formes substantielles au motif que l'avis du Parlement exigé par l'article 43 du Traité faisait défaut, tout en rejetant les griefs de fond invoqués par les requérantes, les sociétés Roquette et Maizena : griefs de violation des principes du droit de la concurrence, de la proportionnalité et de la non discrimination.

La Cour ayant donc constaté quant au fond la conformité du règlement n° 1293/79 avec le droit communautaire, la Commission a proposé de rétablir avec effet rétroactif au 1er juillet 1979 les dispositions qui figuraient dans le règlement annulé tout en confirmant la prorogation de ce régime pour la campagne 1980 - 1981. Dans l'attente de l'adoption de ce règlement par le Conseil après avis du Parlement européen, la Commission n'a pas procédé au remboursement des montants déjà perçus et a suspendu l'exigibilité des montants non encore recouverts durant l'exercice 1980.

Le règlement n° 387/81 du 10 février 1981 (1) a rétabli avec effet rétroactif le régime des quotas en question, en confirmant par le règlement n° 388/81 (1) la prorogation de ce régime pour la campagne 1980 - 1981.

4. Droits de douane

La différence entre réalisations et prévisions résulte de la réduction de 4 % des perceptions du dernier trimestre par rapport au trimestre précédent.

Le dernier trimestre n'a représenté que 24,9 % du total des réalisations de l'année 1980 comparé à 26,7 % en 1979 et 25,8 % en 1978. Cette régression résulte de la diminution des importations en valeur d'août à octobre 1980 par rapport aux trois mois précédents : réduction de 1,7 % des importations totales en provenance des pays tiers, réduction plus accentuée des produits, notamment manufacturés, supportant des droits de douane élevés. On constate ainsi une diminution des importations en valeur de 11,24 % pour les matières premières, 4,68 % pour les machines et matériel de transport, 5,78 % pour les produits chimiques, 2,72 et 2,15 % pour les autres articles manufacturés selon leur catégorie. Cette décélération qui a commencé à devenir perceptible au cours des mois de mai à juillet 1980 et qui a été particulièrement accentuée au mois d'août est liée à la récession économique qui a frappé les Etats membres de la Communauté à partir du 2e trimestre 1980.

Le tableau suivant retrace l'évolution des droits de douane versés par les neuf Etats membres de 1975 à 1980.

Tableau 4

en MUCE

EVOLUTION DES DROITS DE DOUANE						
	1975	1976	1977	1978	1979	1980
CEE	3.529	4.192	4.459	4.391	5.189	5.906
%		+ 18,8	+ 6,4	- 1,5	+ 18,2	+ 13,8

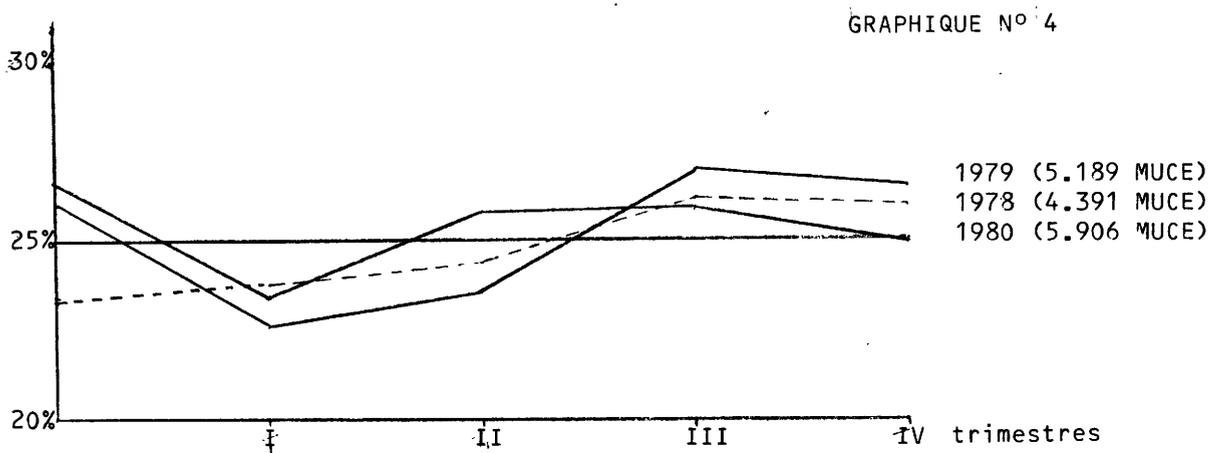
(1) J.O. L 44 du 17 février 1981

Il permet de constater que les recettes douanières pour l'ensemble de l'année 1980 sont en accroissement sensible par rapport à l'année précédente (+ 13,8 %).

Les importations en valeur en provenance de pays tiers ont fortement augmenté durant la période du 1er novembre 1979 au 31 octobre 1980 (qui constitue la période de constatation des droits correspondants aux versements effectués en 1980) par rapport à la période correspondante de 1978 - 1979. Le taux d'accroissement atteint 27,4 %. L'importance de ce taux est en partie due à la croissance des importations en valeur de produits énergétiques et combustibles minéraux : + 49,3 %. Cette situation résulte évidemment de la flambée du prix du pétrole qui a doublé entre le début et la fin de l'année 1979 et atteignait mi-1980 un niveau supérieur de 150 % à son niveau de décembre 1978. Ce nouveau choc pétrolier a fait sentir ses effets non seulement en 1979 mais également en 1980. Toutefois, cet accroissement des importations de produits énergétiques est pratiquement sans incidence sur les réalisations douanières puisque le droit appliqué au pétrole brut est de zéro et que s'il peut atteindre 6 % sur les produits raffinés, la plupart de ceux-ci sont importés en franchise au titre d'accords préférentiels.

L'augmentation des droits de douane provient de l'accroissement des importations dans les secteurs qui fournissent des perceptions élevées en raison de la rareté des exemptions et du haut niveau des tarifs. Durant les périodes de référence évoquées ci-dessus, si les importations de produits chimiques n'ont augmenté que de 14,4 % alors qu'elles avaient augmenté de 23 % précédemment, le taux d'accroissement des machines et matériel de transport a atteint 21,6 %, celui des autres articles manufacturés 22,5 %.

Le graphique suivant fournit le rythme trimestriel des versements de droits de douane pour les trois derniers exercices.



5. Ressources provenant de la TVA

A défaut de l'arrêt du budget de l'exercice 1980 avant le début de l'exercice, la Commission a demandé aux Etats membres de verser des ressources propres provenant de la TVA sur la base de l'article 10 paragraphe 3 du règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2891/77 du Conseil du 19 décembre portant application de la décision du 21 avril 1970 relative au remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux Communautés (1) qui prévoit que "lorsque le budget n'est pas arrêté définitivement avant le début de l'exercice, le calcul des douzièmes se fait

(1) J.O. L 336 du 27 décembre 1977

sur la base des sommes prévues par le projet de budget". La Commission a considéré que le projet de budget en question était celui adopté le 23 novembre 1979 par le Conseil. Cependant, les Etats membres ont mis en cause l'existence juridique dudit projet de budget à la suite de son rejet par le Parlement, et ont versé des douzièmes sur la base du budget de l'exercice 1979. L'adoption par le Conseil le 20 juin 1980 du nouveau projet de budget a conduit à la régularisation des versements le 1er juillet 1980, puis le 1er août 1980 une deuxième régularisation est intervenue à la suite de l'arrêt définitif du budget le 9 juillet 1980.

Pour l'année complète, les ressources TVA ont été recouvrées dans la proportion de 97,76 %. Ceci est dû au fait que trois Etats membres, la Belgique, l'Allemagne et la France, contestant la légalité du budget supplémentaire no.2, n'ont pas procédé au réajustement de leurs versements sur la base des sommes inscrites à ce budget supplémentaire arrêté le 23 décembre 1980, ainsi que l'avait demandé la Commission, mais sur la base du projet de budget adopté par le Conseil le 12 décembre 1980. Comme l'autorité budgétaire en a été informée, les procédures prévues par le traité ont été engagées par la Commission.

6. Contributions financières basées sur le PNB

L'année 1980 constitue l'étape finale dans l'évolution du processus de financement du budget communautaire qui est intégralement assuré dans les conditions prévues par la décision du 21 avril 1970, relative au remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux Communautés (1). Les Etats membres appliquent la sixième directive du Conseil du 17 mai 1977, en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires - système commun de taxe sur la valeur ajoutée : assiette uniforme. De ce fait, les contributions financières basées sur le PNB ont été supprimées.

7. Solde de l'exercice 1979

En application de l'article 27 du règlement financier le solde de l'exercice 1979 a été inscrit dans le budget de l'exercice 1980. Il s'est élevé à 458,6 MUCE et ne prend pas en compte les reports non automatiques du Parlement qui n'ont pas été approuvés selon la procédure prévue à l'article 6 du règlement financier.

8. Solde de l'exercice 1980

La détermination du solde de l'exercice 1980 figure au tableau 6. En application de l'article 27 du règlement financier, il sera inscrit dans un budget rectificatif de l'exercice 1981.

(1) J.O. L 94 du 28 avril 1970

9. Solde des ressources propres provenant de la TVA et des ajustements correspondant aux contributions financières relatifs à l'exercice 1979

L'article 10 § 1 du règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 2892/77 du Conseil du 19 décembre 1977, portant application, pour les ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée, de la décision du 21 avril 1970, relative au remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux Communautés (1) prévoit qu'avant le 1er juillet, les Etats membres transmettent à la Commission des relevés indiquant les montants définitifs totaux de leurs assiettes TVA relatives à l'année civile précédente. En application de l'article 10 § 4 du règlement 2891/77 (1), chaque Etat est débité du montant qui résulte des données figurant auxdits relevés par application du taux retenu pour l'exercice précédent et crédité des douze inscriptions intervenues au cours de cet exercice. La Commission établit les soldes et les communique aux Etats membres en temps utile pour que ces derniers puissent les inscrire aux comptes ouverts au nom de la Commission auprès des Trésors, le premier jour ouvrable du mois d'août de la même année.

Les Etats membres qui ont inscrit au cours de l'exercice précédent des contributions financières basées sur le produit national brut procèdent aux mêmes échéances et, selon la même méthode, à un ajustement desdites contributions de façon à rétablir, compte tenu du produit effectif des ressources TVA, la répartition initiale existant dans le budget entre ces données et les contributions financières basées sur le produit national brut.

La Commission a reçu les relevés des six Etats membres qui ont appliqué la sixième directive en 1979 et ces derniers ont inscrit, le 1er août 1980, les soldes aux comptes de la Commission. Les trois autres Etats membres ont également inscrit le 1er août 1980 des ajustements à leurs contributions financières.

Le total des soldes TVA inscrits s'est élevé à + 176,2 MUCE, qui correspond à une plus value des assiettes réelles par rapport aux assiettes prévisionnelles de 5,7 %. Les ajustements aux contributions financières inscrites se sont élevés à 84,9 MUCE.

En application de l'article 16 § 2 du règlement 2891/77 (1), ces montants ont été inscrits dans ce budget rectificatif et supplémentaire n° 1 de l'exercice 1980.

(1) J.O. L 336 du 27 décembre 1977

10. Solde des ressources propres provenant de la TVA relatif à l'exercice 1980

Conformément à l'article 10 § 1 du règlement 2892/77 du Conseil, du 19 décembre 1977, portant application, pour les ressources provenant de la taxe sur la valeur ajoutée, de la décision du 21 avril 1970 relative au remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux Communautés (1), les Etats membres transmettront avant le 1er juillet 1981, des relevés indiquant le montant définitif de leurs assiettes TVA pour l'exercice 1980. Chaque Etat membre sera débité du montant qui résulte des données figurant dans lesdits relevés par application du taux retenu pour l'exercice 1980 et crédité des douze inscriptions intervenues au cours de cet exercice. La Commission établira le solde et le communiquera aux Etats membres en temps utile pour que ces derniers puissent l'inscrire aux comptes ouverts au nom de la Commission auprès des Trésors nationaux le premier jour ouvrable du mois d'août 1981 (article 10 § 4 du règlement 2891/77). Ces soldes seront ensuite inscrits à un budget rectificatif au cours de l'exercice 1981 (article 16 § 2 du règlement 2891/77) (1).

11. Contributions financières aux programmes complémentaires de la CEEA

Les deux Etats concernés (l'Allemagne et les Pays-Bas) ont versé l'intégralité des contributions financières aux programmes complémentaires de la CEEA, soit 12.843.000 UCE.

12. Participation de la CECA aux dépenses administratives

La CECA a versé au titre de participation aux dépenses administratives les quatre tranches trimestrielles dues, soit 5 MUCE.

13. Retenues effectuées sur les rémunérations du personnel

Les faits qui ont donné lieu à la sous-utilisation des crédits autorisés au Titre 1 de l'état de dépenses du budget (dépenses concernant les personnes liées à l'institution) ont également influencé les retenues effectuées sur les rémunérations du personnel. Ces faits et l'adaptation du barème des impôts introduite également par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 160/80 du Conseil du 20 janvier 1980 (1) ont conduit à l'écart important entre les prévisions et les réalisations.

14. Recettes diverses

Le pourcentage élevé de perceptions au titre de recettes diverses est dû principalement aux intérêts bancaires et à la participation d'Etats et d'organismes tiers à des activités communautaires supérieures aux prévisions et aux bénéfices de change, aux recettes donnant lieu à réemploi non utilisées et aux remboursements de concours communautaires pour lesquels seuls les p.m. peuvent être inscrits dans le budget.

(1) J.O. L 336 du 27 décembre 1977

(2) J.O. L 20 du 26 janvier 1980

TABLEAU 1

en UCE

SITUATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 1980 au 31 décembre 1980				
Titre	INTITULE	Recettes prévues au budget	Recouvrements	Pourcentage de recouvrement
1	<u>Ressources propres</u>			
	- prélèvements agricoles	1.520.000.000	1.535.436.308	101,02
	- cotisations "sucre" et "isoglucose"	504.500.000	466.938.944	92,55
	- droits de douane	6.000.000.000	5.905.743.550	98,43
	- ressources TVA	<u>7.256.413.201</u>	<u>7.093.527.451</u>	97,76
	TOTAL	15.280.913.201	15.001.646.253	98,17
2	<u>Excédents disponibles</u>			
	- excédent disponible de l'exercice précédent	458.587.431	458.587.431	100,00
	- solde ressources propres TVA exercice 1979	176.167.080	176.167.080	100,00
	- ajustement contributions financières exercice 1979	84.850.569	84.850.569	100,00
3	<u>Participation de la CECA aux dépenses administratives</u>	5.000.000	5.000.000	100,00
4	<u>Retenues effectuées sur Les rémunérations du personnel</u>	121.944.630	70.906.765	58,15
5	<u>Contributions financières aux programmes complémen- taires de la CEEA</u>	12.843.000	12.843.000	100,00
9	<u>Recettes diverses</u>	42.191.350	93.447.007	221,48
	TOTAL	16.182.497.261	15.903.448.105	98,28

TABLEAU 2

en UCE

ETAT MEMBRE	Prélèvements agricoles		Droits de douane du tarif douanier commun	Ressources provenant de la TVA	Solde des ressources TVA et des ajustements des contributions financières de l'exercice 1979	TOTAL
	Prélèvements agricoles					
	Cotisations sucre et isoglucose	Autres				
BELGIQUE	27.161.542	193.090.604	392.568.953	329.098.369	8.703.869	950.623.336
DANEMARK	19.063.374	7.526.622	130.167.494	189.892.765	(-)	346.251.985
ALLEMAGNE	130.716.671	223.673.526	1.799.149.246	2.373.862.329	82.750.316	4.610.152.089
FRANCE	158.059.148	91.577.458	899.994.905	1.788.854.334	53.578.132	2.992.063.978
IRLANDE	4.604.336	3.893.006	67.100.414	62.127.061	1.547.136	139.271.953
ITALIE	54.427.840	379.311.447	636.881.769	789.067.440	69.610.177	1.929.298.673
LUXEMBOURG	-	128.895	4.286.034	14.625.859	553.117	19.593.905
PAYS-BAS	40.808.052	234.687.761	535.533.090	438.541.287	23.021.987	1.272.592.178
ROYAUME-UNI	32.097.980	401.546.988	1.440.061.646	1.272.440.000	21.651.186	3.167.797.799
TOTAL	466.938.944	1.535.436.308	5.905.743.550	7.258.509.445	261.017.649	15.427.645.895

TABLEAU 3

en UCE

VERSEMENTS DUS PAR LES ETATS MEMBRES AU TITRE DU BUDGET POUR L'EXERCICE 1980									
ETAT MEMBRE	Prélèvements agricoles		Droits de douane du tarif douanier commun	Ressources provenant de la TVA	solde des ressources TVA et des ajustements des contributions financières de l'exercice 1979	TOTAL			
	Cotisations sucre et isoglucose	Autres							
	%	%	%	%	%	%			
BELGIQUE	5,82	12,58	6,65	4,53	3,33	6,16			
DANEMARK	4,08	0,49	2,20	2,62	(-) 0,15	2,25			
ALLEMAGNE	27,99	14,57	30,47	32,70	31,70	29,88			
FRANCE	33,85	5,96	15,24	24,65	20,53	19,39			
IRLANDE	0,99	0,25	1,14	0,86	0,59	0,90			
ITALIE	11,66	24,70	10,78	10,87	26,67	12,51			
LUXEMBOURG	-	0,01	0,07	0,20	0,21	0,13			
PAYS-BAS	8,74	15,29	9,07	6,04	8,82	8,25			
ROYAUME-UNI	6,87	26,15	24,38	17,53	8,30	20,53			
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00			

TABLEAU 4

en UCE

ETAT MEMBRE	Prélèvements agricoles		Droits de douane du tarif douanier commun	Ressources provenant de la TVA	solde des ressources TVA et des ajustements des contributions financières de l'exercice 1979	TOTAL
	Autres					
	Cotisations sucre et isoglucose					
BELGIQUE	27.161.542	193.090.604	392.568.953	317.010.968	8.703.869	938.535.935
DANEMARK	19.063.374	7.526.622	130.167.494	189.892.765	(-)	346.251.985
ALLEMAGNE	130.716.671	223.673.526	1.799.149.246	2.286.687.778	82.750.316	4.522.977.538
FRANCE	158.059.148	91.577.458	899.994.905	1.723.134.293	53.578.132	2.926.343.937
IRLANDE	4.604.336	3.893.006	67.100.414	62.127.061	1.547.136	139.271.953
ITALIE	54.427.840	379.311.447	636.881.769	789.067.440	69.610.177	1.929.298.673
LUXEMBOURG	-	128.895	4.286.034	14.625.859	553.117	19.593.905
PAYS-BAS	40.808.052	234.687.761	535.533.090	438.541.287	23.021.987	1.272.592.178
ROYAUME-UNI	32.097.980	401.546.988	1.440.061.646	1.272.440.000	21.651.186	3.167.797.799
TOTAL	466.938.944	1.535.436.308	5.905.743.550	7.093.527.451	261.017.649	15.262.663.903

TABLEAU 5

en UCE

VERSEMENTS EFFECTIFS DES ETATS MEMBRES AU BUDGET POUR L'EXERCICE 1980						
ETAT MEMBRE	Prélèvements agricoles		Droits de douane du tarif douanier commun	Ressources provenant de la TVA	Solde des ressources TVA et des ajustements des contributions financières de l'exercice 1979	TOTAL
	Cotisations sucre et isoglucose	Autres				
	%	%	%	%	%	%
BELGIQUE	5,82	12,58	6,65	4,47	3,33	6,15
DANEMARK	4,08	0,49	2,20	2,68	(-) 0,15	2,27
ALLEMAGNE	27,99	14,57	30,47	32,24	31,70	29,63
FRANCE	33,85	5,96	15,24	24,29	20,53	19,17
IRLANDE	0,99	0,25	1,14	0,87	0,59	0,91
ITALIE	11,66	24,70	10,78	11,12	26,67	12,64
LUXEMBOURG	-	0,01	0,07	0,21	0,21	0,13
PAYS-BAS	8,74	15,29	9,07	6,18	8,82	8,34
ROYAUME-UNI	6,87	26,15	24,38	17,94	8,30	20,76
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

TABLEAU 6

DETERMINATION DU SOLDE DE L'EXERCICE 1980

Application de l'article 15 du règlement (CEE, Euratom, CECA)

n° 2891/77 du Conseil

		UCE
Recettes de l'exercice		15.903.448.105,43
Paiements effectués sur les crédits de l'exercice	14.866.687.882,45	
Crédits reportés à l'exercice 1981 (1)	1.108.394.374,49	
	<u>15.975.082.256,94</u>	<u>- 15.975.082.256,94</u>
Différence		- 71.634.151,51
Crédits reportés de l'exercice 1979 tombés en annulation		+ 115.328.404,98
Crédits reportés de l'exercice 1979 virés vers les crédits de l'exercice 1980		+ 38.786.044,00
Solde de l'exercice 1980 =====		<u>82.480.297,47</u> =====

(1) y compris les reports de crédits non automatiques pas encore approuvés par le Conseil.

DEPENSES
PAR INSTITUTION

PARLEMENT EUROPEEN

PARLEMENT EUROPEEN

TABLEAU RECAPITULATIF

COMPTE RENDU SUR LES DEPENSES ADMINISTRATIVES
DE L'EXERCICE 1980

<u>I. CREDITS DISPONIBLES</u>	<u>UCE</u>
Les crédits inscrits au budget du Parlement européen pour l'exercice 1980 s'élevaient à	177.391.432
<u>II. UTILISATION DES CREDITS</u>	
Ils ont été engagés jusqu'à concurrence de	137.609.083,01
Crédits non engagés au 31.12.1980 reportés	
suyant l'article 6 (1) (b) du RF	220.000
	<hr/>
soit une annulation de 22,30 %	39.562.348,99
	=====
III a. Les crédits reportés de droit (art.6(1)(c) du RF) de l'exercice 1979 à 1980 s'élevaient à	14.125.995,71
alors que les paiements effectués grâce à	
ces reports s'élevaient à un montant de	11.940.147,42
	<hr/>
soit une annulation de 15,47 %	2.185.848,29
	=====
b. Les crédits non engagés au 31.12.1979 qui ont été reportés (art.6(1)(b) du RF) s'élevaient à	2.681.000
alors que les paiements effectués grâce à ces reports s'élevaient à un montant de (*)	1.329.875,74
	<hr/>
soit une annulation de 50,39 %	1.351.124,26
	=====

(*) Ces crédits n'ont pas fait l'objet d'une approbation selon les dispositions prévues par l'article 6, paragraphe 3, du règlement financier. Les paiements effectués sont inscrits à la rubrique "Dépenses à régulariser" au bilan des Communautés, dans l'attente d'une décision de l'autorité compétente.

DEPENSES PROPRES DU PARLEMENT

TABLEAU COMPARATIF

Le tableau ci-dessous retrace par chapitre les principales augmentations ou diminutions des dépenses, y compris les sommes restant à payer à la clôture de l'exercice 1980, par rapport à celles de l'exercice 1979.

Chap.	Intitulé	1980	1979	+ UCE	
10	Membres de l'Institution	22.884.131,89	12.227.385,04	+ 10.656.746,85	+6
11	Personnel	65.955.913,05	56.989.838,55	+ 8.966.074,50	+1
12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions et à la cessation des fonctions et aux mutations	1.743.244,25	1.272.443,77	+ 470.800,48	+7
13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	4.789.736,61	4.219.538,27	+ 570.198,34	+1
14	Dépenses de service social	448.563,78	1.340.344,61	- 891.780,83	-6
15	Organisation de stages et perfectionnement professionnel du personnel	266.359,51	206.812,37	+ 59.547,14	+2
	<u>TITRE 1</u>	96.087.949,09	76.256.462,61	+ 19.831.586,48	+2
20	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires(21 en '79)	17.763.864,63	10.025.820,07	+ 7.738.044,56	+7
22	Biens meubles et frais accessoires	8.048.041,00	6.945.042,08	+ 1.102.998,92	+1
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	3.446.331,24	2.573.955,55	+ 872.375,69	+7
24	Frais de réception et de représentation	262.166,26	273.656,96	- 11.490,70	-
25	Frais de réunions et de convocations	175.938,62	129.338,64	+ 46.599,98	+16
26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	4.299,14	65.795,83	- 61.496,69	-6
27	Dépenses de publication et d'information	5.052.190,24*	6.732.940,57	- 1.680.750,33	-2
29	Subventions et participations	1.940.638,72	1.473.007,02	+ 467.631,70	+7
	<u>TITRE 2</u>	36.693.469,85	28.219.556,72	+ 8.473.913,13	+7
37	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	4.827.664,07	10.991.088,50	- 6.163.424,43	-1
	<u>TITRE 3</u>	4.827.664,07	10.991.088,50	- 6.163.424,43	-1
	<u>TOTAL GENERAL</u>	137.609.083,01	115.467.007,83	+ 22.142.075,18	+7

* Report non-automatique 220.000 UCE en cours, non inclus

APPRECIATION GENERALE ET COMMENTAIRE SUR L'EXECUTION DES
DEPENSES DU BUDGET POUR 1980

L'exercice 1980 étant la première année après l'élection directe des membres, les estimations des crédits avaient dû être faites sans pouvoir se baser sur une expérience quant à l'activité du "nouveau" parlement. Il s'en suit qu'un nombre de postes ont été surévalués tandis que d'autres ont dû être renforcés par des virements.

Il y a lieu de rappeler que jusqu'au 9 juillet 1980, date de l'arrêté du budget 1980, le régime des douzièmes provisoires a été appliqué, ce qui a entraîné un retard dans l'engagement des dépenses, voire même leurs diminutions.

Par rapport à l'année 1979, les dépenses de l'exercice écoulé montrent une augmentation de 19 % contre 24 % de l'exercice précédent.

Le taux d'utilisation des crédits 1980 est de 78 % contre 80 % en 1979, ce qui est dû notamment à l'annulation de ± 6.000.000 UCE de la réserve et d'une partie des crédits pour le personnel.

CHAPITRE 10 - MEMBRES DE L'INSTITUTION

Les crédits ont été utilisés à 88 %. L'annulation porte notamment sur le poste 1004 "Frais de voyage et de séjour" dont les crédits avaient été estimés sur base de l'expérience avec "l'ancien" parlement.

CHAPITRE 11 - PERSONNEL

Le nombre de postes de l'organigramme est passé de 2077 en 1979 à 2573 en 1980, soit une augmentation de 496 ou de 24 %. Les dépenses n'ont augmenté que de 16 %.

L'annulation de 30 % des crédits provient principalement de l'approbation tardive du budget qui s'est répercutée de façon importante sur la procédure de recrutement entravant ainsi le pourvoi de nombreux postes créés.

CHAPITRE 12 - INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Le taux d'utilisation atteint presque les 100 %. En 1979 seulement 62 % des crédits ont pu être utilisés. Ceci s'explique par le fait qu'une partie des dépenses prévues pour 1979 n'a pu être effectuée qu'en 1980.

CHAPITRE 13 - DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS

Les crédits de ce chapitre ont dû être portés de 3.500.000 à 4.800.000 UCE par un virement rendu nécessaire par un nombre plus élevé de missions. Celles-ci résultent d'une activité accrue notamment des Commissions (1979: 270 réunions - 1980: 424 réunions) ainsi que de l'augmentation du nombre de fonctionnaires appelés à ce déplacer.

CHAPITRE 15 - ORGANISATION DE STAGES ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL

Les crédits pour les cours de langues ont été utilisés presque entièrement, tandis que les crédits pour l'organisation de stages n'ont été engagés qu'à 73 %.

CHAPITRE 20 - INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Une partie des crédits pour les dépenses de ce chapitre avait été inscrite au chapitre 100 "Crédits provisionnels". De ce fait, un virement de 6.607.000 UCE a été effectué pour renforcer notamment les articles 200 "Loyers" et 204 "Aménagements des locaux", ce dernier étant destiné pour la plus grande partie aux nouveaux bâtiments de Bruxelles et de Strasbourg.

CHAPITRE 22 - BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

L'équipement en meubles et matériels techniques des nouveaux bâtiments à Strasbourg et à Bruxelles a rendu nécessaire un renforcement des crédits initiaux de 2.570.000 UCE en provenance de la réserve.

CHAPITRE 23 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Sur un total de 3.825.950 UCE un montant de 3.446.331 UCE a été engagé, soit une utilisation de 90 %. L'augmentation considérable des dépenses pour les télécommunications a entraîné un virement de 300.000 UCE.

CHAPITRE 24 - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION

Les crédits prévus n'ont été utilisés qu'à concurrence de 65 %.

CHAPITRE 27 - DEPENSES DE PUBLICATION ET D'INFORMATION

Les dépenses de ce chapitre ont atteint 98 % des crédits prévus. Par rapport à 1979, elles ont diminué de 25 %, les dépenses de 1979 étant exceptionnelles en raison de la campagne électorale.

CHAPITRE 29 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Les crédits des postes de ce chapitre ont été utilisés conformément aux prévisions, à l'exception du poste 2942 destiné aux bourses accordées aux jeunes ressortissants de l'Amérique.

CHAPITRE 37 - DEPENSES PARTICULIERES DE CERTAINES INSTITUTIONS
ET DE CERTAINS ORGANES

Les crédits de ce chapitre ont été utilisés à concurrence de 85 %, les annulations portant notamment sur les crédits prévus dans le cadre de l'association avec la Turquie et la Grèce.

CHAPITRE 100 - CREDITS PROVISIONNELS

Sur des crédits de 10.523.000 UCE un montant de 6.607.000 UCE a été viré au chapitre 20 "Loyers et frais accessoires". L'annulation porte sur 37 % ou 3.902.000 UCE.

CHAPITRE 101 - RESERVE POUR IMPREVUS

Un montant total de 2.870.000 UCE a été viré aux chapitres 22 et 23; le solde de 2.130.000 UCE soit 43%, a été annulé.

CONSEIL

Section II - CONSEIL (1)

Tableau récapitulatif

Recettes de l'exercice 1980

I. Les prévisions des recettes pour l'exercice 1980 s'élevaient à	8.965.000	UCE
II. Le montant total des recettes perçues au cours de l'exercice 1980 s'élève à	7.655.236,60	UCE.

(1) Non compris les recettes et les dépenses du Comité économique et social

Dépenses de l'exercice 1980 (Dépenses propres au Conseil)

I. Crédits disponibles

UCE

Les crédits globaux de la Section II -
Conseil - pour l'exercice 1980
s'élevaient au montant de 88.647.849,00

II. Utilisation des crédits

Ces crédits ont été engagés jusqu'à
concurrence de 79.007.239,89

Pourcentage d'utilisation : 89,12 %
Pourcentage d'annulation : 10,88 %

III. Les crédits reportés de l'exercice 1979
à l'exercice 1980 s'élevaient à 7.462.013,83

Les paiements effectués sur ces crédits
reportés s'élevaient à 6.522.060,13

Pourcentage d'utilisation : 87,40 %
Pourcentage d'annulation : 12,60 %

Le tableau ci-après résume les opérations de la gestion
financière de l'exercice 1980.

EXERCICE 1980 : Section II - CONSEIL (1)

	1	2	3	4	5	6	Reports 1980 à 1981		Annulations
							art. 6 - 1 c Règl. fin.	art. 6 - 1 b Règl. fin.	
Reports 1979 à 1980							7	8	9
Titre I	370.464,57	300.488,53	69.976,04	54.036.400,-	48.836.971,10	48.401.042,60	435.928,50	-	5.199.428,90
Titre II	7.091.549,26	6.221.571,60	869.977,66	34.234.899,-	30.170.268,79	22.733.149,99	7.437.118,80	-	4.064.630,21
Titre III (1)									
Titre X	-	-	-	376.550,-	-	-	-	-	376.550,-
TOTAL	7.462.013,83	6.522.060,13	939.953,70	88.647.849,-	79.007.239,89	71.134.192,59	7.873.047,30	-	9.640.609,11
Pourcentages	100,00 %	87,40 %	12,60 %	100,00 %	89,12 %	80,24 %	8,88 %	0 %	10,88 %

(1) Les chiffres du Comité économique et social seront communiqués ultérieurement.

DEPENSES PROPRES AU CONSEIL

TABLEAU COMPARATIF

Le tableau ci-dessous retrace par chapitre les principales augmentations ou diminutions des dépenses, y compris les sommes restant à payer à la clôture de l'exercice 1980, par rapport à celles de l'exercice 1979

Chap.	I n t i t u l é	1979 UCE	1980 UCE	Différence	
				en UCE	en %
11	Personnel	43.994.888	46.081.244	+ 2.086.356	+ 4,7
12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	807.198	1.000.959	+ 193.761	+ 24,0
13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	823.290	1.177.887	+ 354.597	+ 43,0
14	Dépenses de service social	401.044	425.293	+ 24.249	+ 6,0
15	Dépenses de perfectionnement professionnel du personnel	121.969	151.588	+ 29.619	+ 24,3
	<u>TITRE I</u>	46.148.389	48.836.971	+ 2.688.582	+ 5,82
20	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	7.801.268(1)	8.475.294	+ 674.026	+ 8,6
22	Biens meubles et frais accessoires	1.394.866	2.450.649	+ 1.055.783	+ 75,7
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	9.359.948	9.553.753	+ 193.805	+ 2,0
24	Frais de réception et de représentation	274.968	276.636	+ 1.668	+ 0,6
25	Frais de réunions et de convocations	3.997.240	4.509.026	+ 511.786	+ 12,8
26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	170.000	99.570	- 70.430	- 41,4
27	Dépenses de publications et d'information	2.513.397	4.780.632	+ 2.267.235	+ 90,2
29	Subventions et participations	25.015	24.708	- 307	- 1,2
	<u>TITRE II</u>	25.536.702	30.170.268	+ 4.633.566	+ 18,14
37	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	(2)	(2)		
	<u>TITRE III</u>	(2)	(2)		
	<u>TOTAL GENERAL</u>	71.685.091	79.007.239	+ 7.322.148	+ 10,2

(1) Ce montant comprend la dépense au titre du chapitre 21 (location d'immeubles et frais accessoires) qui dans le budget 1980 a été rattachée au chapitre 20.

(2) Les chiffres du Comité économique et social seront communiqués ultérieurement.

Dépenses propres au Conseil

Titre 1

Chapitre 11 - Personnel

Le budget de 1980 prévoyait un effectif de 1.599, soit 52 unités (3,3 %) de plus que pour l'exercice 1979.

Les effectifs en place ont progressé de 1.420 à 1.483 suite à 127 engagements contre 64 départs.

Chapitre 12 - Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations

Les dépenses ont augmenté par rapport à 1979 de 24 %. Les crédits de ce chapitre ont été engagés à 96,8 %.

Chapitre 13 - Dépenses relatives aux missions et aux déplacements

Les dépenses imputées à ce chapitre ont été plus importantes que celles de 1979 (+ 43 %).

Les crédits disponibles ont été engagés à concurrence de 99,1 %.

Il est à noter que les crédits de ce chapitre ont dû être renforcés, les crédits alloués étant insuffisants (article 130), compte tenu des réunions tenues hors d'Europe, au cours de cette année.

Chapitre 14 - Dépenses de service social

Les crédits de ce chapitre ont été engagés à 98,2 %.

Chapitre 15 - Dépenses de perfectionnement professionnel

Les crédits de ce chapitre ont été engagés à concurrence de 98 %.

Les dépenses au titre de ce chapitre portent notamment sur les cours de langues et de recyclage, ainsi que sur le perfectionnement professionnel des linguistes et sur le programme d'accueil pour les agents nouvellement recrutés.

Titre 2

Chapitre 20 - Dépenses d'investissement immobilier

Les dépenses de ce chapitre ont augmenté de 8,6 % par rapport à l'exercice précédent.

L'éventualité de la location de surfaces supplémentaires de bureaux au cours de l'année 1980 a conduit à opérer un virement pour renforcer les crédits du chapitre 20.

Cette location n'a pu intervenir au cours de l'exercice 1980; de ce fait, le montant de ce virement n'a pas été engagé. Le crédit disponible a été engagé à concurrence de 94,4 %. Si on se réfère au montant du crédit initial, les crédits ont été engagés à concurrence de 99,49 %.

Il est à noter qu'il a été procédé, dans le budget 1980, au regroupement des chapitres 20 et 21 en un seul chapitre 20.

Chapitre 22 - Biens meubles et frais accessoires

On constate une augmentation des dépenses de 75 % par rapport à l'exercice précédent ; cet accroissement provient essentiellement des dépenses liées à l'installation d'un nouveau central téléphonique.

L'engagement des crédits s'élève à 92,27 %.

Chapitre 23 - Dépenses de fonctionnement administratif courant

Les dépenses de ce chapitre démontrent une légère augmentation (+ 2 %) par rapport à celles de l'exercice 1979. Les crédits ont été engagés à concurrence de 76,3 %, laissant un crédit disponible de 2.956.946,37 UCE qui provient essentiellement de l'article 239 - Service commun d'interprétation. Ces dépenses n'ont pas encore pu être estimées avec précision, faute d'avoir reçu la facturation des services de la Commission.

Chapitre 24 - Frais de réception et de représentation

Ces crédits ont été engagés à concurrence de 98,8 %.

Chapitre 25 - Frais de réunions et de convocations

Les dépenses de ce chapitre ont augmenté de 12,8 % par rapport à celles de l'exercice précédent.

Chapitre 26 - Frais d'études, d'enquêtes et de consultations

Les dépenses de ce chapitre ont diminué de 41 % par rapport à l'exercice 1979. Les crédits de ce chapitre ont été engagés à 66,4 %, étant donné notamment que les travaux d'analyse pour l'ordinateur "suivi de production de documents" n'ont pas pu avoir lieu en 1980 ; par ailleurs, des économies substantielles ont été réalisées en ce qui concerne les crédits prévus pour couvrir les honoraires des architectes et experts en climatisation appelés à donner leurs conseils lors des travaux d'aménagement des locaux.

Chapitre 27 - Dépenses de publications et d'information

Ce chapitre accuse une augmentation de dépenses de 90,2 % par rapport à 1979 qui reflète, pour la plus grande partie, le coût de la publication du droit dérivé en grec dont l'ensemble a été payé en 1980.

Les crédits de ce chapitre ont été engagés à 94 %.

Chapitre 29 - Subventions et participations

Les dépenses de ce chapitre ont baissé de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent. Les crédits ont été engagés à concurrence de 76,5 %.

Titre 3

Chapitre 37 - Dépenses particulières de certaines institutions
et de certains organes

L'analyse des dépenses du Comité économique et social est reprise ci-après.

COUR DE JUSTICE

COUR DE JUSTICE
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

RAPPORT SUR LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES
DE L'EXERCICE 1980

Tableau récapitulatif

	<u>UCE</u>
I. <u>Crédits disponibles</u>	
Les crédits inscrits au budget de la Cour de justice pour l'exercice 1980 s'élevaient au montant de.....	21.707.280,00
II. <u>Utilisation des crédits</u>	
Ces crédits ont été engagés jusqu'à concurrence de	19.330.830,30
Pourcentage d'utilisation : 89,1 %	
Pourcentage d'annulation : 10,9 %	
III. Les crédits reportés de l'exercice 1979 à l'exercice 1980 s'élevaient à	1.247.549,02
Les paiements effectués sur ces crédits reportés s'élevaient à	1.220.433,96
Pourcentage d'utilisation : 97,8 %	
Pourcentage d'annulation : 2,2 %	

Le tableau ci-après récapitule l'exécution des crédits budgétaires par titre.

EXERCICE 1980 : SECTION IV - COUR DE JUSTICE

en UCE

Titres	Reports 1979 à 1980	Paiements sur crédits reportés	Annulations	Crédits globaux de l'exerc.1980	Engagements à la charge de l'exerc. 1980	Paiements effectués au 31.12.1980	Reports 1980 à 1981	Annulations
1	30.605,57	24.976,40	5.629,17	16.337.320,00	14.186.882,30	14.044.643,83	142.238,47	2.190.437,70
2	1.216.943,45	1.195.457,56	21.485,89	5.319.960,00	5.135.843,83	4.038.976,80	1.096.867,03	184.116,17
3	-	-	-	10.000,00	8.104,17	8.104,17	-	1.895,83
10	-	-	-	p.m.	-	-	-	-
TOTAL	1.247.549,02	1.220.433,96	27.115,06	21.707,280,00	19.330.830,30	18.091.724,80	1.239.105,50	2.376.449,70
%	100	97,8	2,2	100	89,1	83,4	5,7	10,9

Commentaires sur les dépenses de l'exercice 1980

TITRE 1

Les crédits du titre 1 ont été engagés à concurrence de 86,6 %.

Par rapport à l'exercice 1979, les dépenses présentent une augmentation de 12,8 %.

Chapitres 10 et 11 - Membres et personnel de la Cour de justice

L'utilisation des crédits de ces deux chapitres atteint respectivement 90,6 % et 85,7 %. Elle résulte essentiellement :

- du niveau des rémunérations autorisés par le Conseil,
- du nombre des emplois occupés.

Par rapport à 1979, le nombre d'emplois accordés pour 1980 est passé de 311 à 361.

Le nombre des emplois effectivement occupés a progressé de 293 à 332 suite à 58 engagements et 19 départs.

Aux emplois permanents s'ajoutent 33 agents auxiliaires et 8 agents locaux.

Chapitre 12 - Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations

L'engagement de ces crédits en fin d'année s'élève à 90 %. Le montant total des paiements effectués représente 77 %.

Par ailleurs il est à noter que la plupart des fonctionnaires recrutés en 1980 n'ont pas encore effectué leur installation au lieu de travail. Ces dépenses devront être imputées aux crédits de l'exercice 1981.

Chapitre 13 - Dépenses relatives aux missions et aux déplacements

Les dépenses engagées à ce chapitre atteignent 75,7 % des crédits. Malgré une augmentation des dépenses par rapport à 1979 (+18 %), l'utilisation des crédits est restée faible. A cet égard, il convient d'observer qu'il n'est guère possible de faire une évaluation précise des crédits pour frais de mission surtout en ce qui concerne les déplacements des membres de la Cour.

En effet, le nombre de réunions et rencontres auxquelles la Cour est invitée à participer varie d'une année à l'autre et ne présente jamais un caractère répétitif.

Chapitre 14 - Dépenses de service social

Ces crédits ont été engagés à concurrence de 91 %.

Dans l'ensemble, les crédits et les dépenses sont restés à peu près au même niveau qu'en 1979.

Chapitre 15 - Organisation de stages et perfectionnement professionnel du personnel

Les crédits ont été utilisés à raison de 90 %.

L'augmentation des dépenses résulte de deux facteurs :

- l'accroissement des frais de stages s'explique par la hausse des tarifs de transport et des frais d'hôtel;
- le nombre de cours de langues a augmenté et la consommation de ce crédit atteint 100 %.

TITRE 2

Les crédits du titre 2 ont été engagés à concurrence de 96,5 %.

Par rapport à l'exercice 1979, l'accroissement des dépenses s'établit à 18 %.

Chapitre 20 - Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires

Les crédits inscrits à ce chapitre ont été utilisés à raison de 98 %.

Les dépenses sont en augmentation de 33 % par rapport à 1979. Cette augmentation s'explique principalement par la prise en location du 5me étage du bâtiment Jean Monnet.

Chapitre 22 - Biens meubles et frais accessoires

Le total des dépenses représente 90,6 % des crédits.

Les dépenses imputées à l'article 221 "Mobilier" sont moins importantes qu'en 1979 (69.385 UCE en 1980 contre 186.228 UCE en 1979). Il convient de rappeler que l'essentiel des dépenses 1979 a porté sur le premier équipement des bureaux dans l'immeuble Jean Monnet.

Chapitre 23 - Dépenses de fonctionnement administratif courant

Les crédits de ce chapitre ont été engagés à plus de 96 %.

Il est à noter que le poste 2391 "Service commun d'interprétation" a dû être renforcé par un virement de crédit de 175.000 UCE en provenance du chapitre 11 "Personnel" notamment en raison du retard dans la procédure de recrutement de notre propre équipe d'interprètes.

Chapitre 24 - Frais de réception et de représentation

Ces crédits ont été engagés à concurrence de 69 %.

Les frais de réception et de représentation présentent une légère diminution (- 7 %) par rapport à l'exercice 1979.

Chapitre 25 - Frais de réunions et de convocations

Le taux d'utilisation des crédits est de 84 %.

Par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation des dépenses s'élève à 38 %. Cette augmentation s'explique par la hausse des frais de voyage mais également par un nombre plus élevé de magistrats et avocats invités.

Chapitre 27 - Dépenses de publication et d'information

En ce qui concerne les publications, dont les dépenses sont prises en charge par les articles 270 "Journal Officiel" et 271 "Publications", les crédits ont été engagés à 100 %.

Les paiements effectués correspondent à 27 % des moyens budgétaires.

Cet écart sensiblement important entre le taux des engagements et celui des paiements est imputable aux délais nécessités par la traduction et la publication de la jurisprudence dans les six langues des Etats membres.

Chapitre 29 - Subventions et participations

Le crédit inscrit à l'article 299 "Subventions" n'a été utilisé qu'à raison de 61,8 %.

Cette utilisation modeste est due surtout au fait qu'en raison de l'absence prolongée du budget les demandes de subventions n'ont pu être que partiellement satisfaites au cours du premier semestre.

TABLEAU COMPARATIF

Le tableau ci-dessous retrace par chapitre les principales augmentations des dépenses de l'exercice 1980 par rapport à celles de l'exercice 1979.

Chapitre	intitulé	1980 - UCE	1979 - UCE	UCE ⁺ / ₋	% ⁺ / ₋
10	Membres de l'institution	2.371.135,45	2.218.723,39	+ 152.412,06	+ 6,9
11	Personnel	11.167.366,86	9.788.685,29	+1.378.681,57	+14,1
12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	421.987,95	364.939,92	+ 57.048,03	+15,6
13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	78.019,89	65.987,36	+ 12.032,53	+18,2
14	Dépenses de service social	75.847,88	73.255,44	+ 2.592,44	+ 3,6
15	Organisation de stages et perfectionnement professionnel du personnel	72.524,27	64.082,65	+ 8.441,62	+13,2
	<u>TITRE 1</u>	<u>14.186.882,30</u>	<u>12.575.674,05</u>	<u>+1.611.208,25</u>	<u>+12,8</u>
20	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2.573.962,73	1.935.826,82	+ 638.135,91	+33,-
22	Biens meubles et frais accessoires	575.567,72	664.432,43	- 88.864,71	-13,4
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	898.136,87	667.051,47	+ 231.085,40	+34,6
24	Frais de réception et de représentation	18.245,35	19.649,20	- 1.403,85	- 7,1
25	Frais de réunions et de convocations	97.783,49	70.793,17	+ 26.990,32	+38,1
27	Dépenses de publication et d'information	956.759,84	970.281,13	- 13.521,29	- 1,4
29	Subventions et participations	15.387,83	21.579,90	- 6.192,07	-28,7
	<u>TITRE 2</u>	<u>5.135.843,83</u>	<u>4.349.614,12</u>	<u>+ 786.229,71</u>	<u>+18,1</u>
37	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	8.104,17	250,59	7.853,58	
	<u>TITRE 3</u>	<u>8.104,17</u>	<u>250,59</u>	<u>7.853,58</u>	
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>19.330.830,30</u>	<u>16.925.538,76</u>	<u>+2.405.291,54</u>	<u>+14,2</u>

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

SERVICE FINANCIER

A. COMPTABILITE DES ENGAGEMENTS ET DES DEPENSES

Le mécanisme de travail de la section de la comptabilité des engagements prévoit que chaque engagement doit faire l'objet de deux comptabilisations. La première au moment de l'engagement même, la seconde lors de la présentation de la facture.

B. COMPTABILITE DES DEPENSES

Les dépenses se sont élevées à 16.565.454,92 UCE soit 83,20 % des crédits accordés.

Ces dépenses ont nécessité la préparation, la dactylographie, la mécanisation, la vérification d'un nombre très important d'écritures, pièces comptables et ordres de transferts. Les crédits régulièrement engagés et reportés de droit sur l'exercice 1981 atteignent le montant de 1.961.035,69 UCE.

Les tableaux financiers suivants résument l'utilisation des crédits de l'exercice 1980.

1. Budget des dépenses

	UCE	%
Crédits accordés 1980	19.910.010	100
Dépenses administratives 1980	16.565.454,92	83,20
Crédits à reporter sur 1981	1.961.035,69	9,85
Crédits à annuler	1.383.519,39	6,95
<u>Crédits 1979 reportés sur 1980</u>	411.389,64	100
Dépenses	232.843,80	56,60
Crédits reportés à annuler	178.545,84	43,40

CHAPITRES et TITRES	CREDITS GLOBAUX	PAIEMENTS EFFECTUES AU 31.12.1980		CREDITS A REPORTER SUR 1981		DISPONIBLE A ANNULER	
	UCE	UCE	%	UCE	%	UCE	%
CHAP. 10	18.000	14.409,74	80,05	-	-	3.590,26	19,95
CHAP. 11	11.116.000	10.553.535,80	94,94	12.713,83	0,11	549.750,37	4,95
CHAP. 12	369.000	160.313,30	43,45	192.300.-	52,11	16.386,70	4,44
CHAP. 13	124.000	121.510,40	97,99	2.000.-	1,62	489,60	0,39
CHAP. 14	147.500	83.408,25	56,55	9.037.-	6,13	55.054,75	37,32
CHAP. 15	70.000	46.060,61	65,80	13.970.-	19,96	9.969,39	14,24
TITRE 1	11.844.500	10.979.238,10	92,69	230.020,83	1,94	635.241,07	5,37
CHAP. 20	3.039.000	1.662.661,73	54,71	1.292.638,93	42,54	83.699,34	2,75
CHAP. 22	599.000	331.063,35	55,27	244.648,52	40,84	23.288,13	3,89
CHAP. 23	1.644.500	1.297.534,19	78,90	1.755,41	0,11	345.210,40	20,99
CHAP. 24	19.800	17.633,68	89,06	-	-	2.166,32	10,94
CHAP. 25	2.258.000	2.015.092,73	89,24	-	-	242.907,27	10,76
CHAP. 26	123.000	12.438,62	10,11	110.290.-	89,67	271,38	0,22
CHAP. 27	365.000	249.792,52	68,44	81.682.-	22,38	33.525,48	9,18
TITRE 2	8.048.300	5.586.216,82	69,41	1.731.014,86	21,51	731.068,32	9,08
CHAP. 100	12.210	-	-	-	-	12.210.-	100.-
CHAP. 101	5.000	-	-	-	-	5.000.-	100.-
TITRE 10	17.210	-	-	-	-	17.210	100.-
TOTAL	19.910.010	16.565.454,92	83,20	1.961.035,69	9,85	1383.519,39	6,95

EXECUTION DU BUDGET

Utilisation des crédits de certains postes budgétaires.

Chapitre 10 - Article 101 - Couverture des risques d'accident des membres.

Crédits accordés	8.900.- UCE
Dépenses	5.309,74 UCE
Disponibles à annuler	3.590,26 UCE

Ces crédits couvrant la prime de l'assurance garantissent les Conseillers - dans les limites et conditions de la police bien connue de l'ensemble des membres du Comité économique et social - contre tous les accidents pouvant leur survenir lors de leur séjour au lieu d'une réunion et pendant les jours d'approche et de retour. Ces journées additionnées représentent les "journées d'assurance".

C'est ainsi qu'en 1980, le budget a payé 16.136 journées d'assurance contre :

- 17.313 en 1979
- 15.116 en 1978
- 15.804 en 1977
- 17.106 en 1976
- 15.113 en 1975
- 14.291 en 1974
- 14.035 en 1973
- 10.792 en 1972
- 10.439 en 1971
- 7.103 en 1970

Chapitre 11 - Article 110 - Poste 1100 - Traitements de base

Crédits accordés	7.569.000.- UCE
Dépenses	7.452.538,33 UCE
Disponibles à annuler	116.461,67 UCE

Ce poste est le plus important de tout le budget du Comité et les dépenses représentent :

70,62 % des dépenses du chapitre 11

67,88 % des dépenses du Titre 1

44,99 % de la totalité des dépenses

A noter la progression de la dépense de ce poste :

- 1972	60.882.365 FB	
- 1973	76.131.626 FB	
- 1974	107.191.257 FB	
- 1975	119.065.232 FB	
- 1976	128.681.570 FB	
- 1977	242.830.576 FB	
- 1978	259.329.819 FB	
- 1979	297.511.772 FB	
- 1980	301.536.226 FB	soit une augmentation de 4.024.454 FB ou 1,35 % par rapport à 1979.

Poste 1101 - Allocations familiales

Ces dépenses se ventilent comme suit :

- Allocation de foyer	10.206.924 FB	35,18 %
- Allocation pour enfants à charge	14.303.982 FB	49,30 %
- Allocations scolaires	4.504.734 FB	15,52 %
	<hr/>	<hr/>
	29.015.640	100,00 %

Chapitre 20 - Immeubles

Article 200 - Loyers

- Crédit initial	1.078.000.-	UCE
- Virements de crédits	1.146,61	UCE
	<hr/>	<hr/>
	1.076.853,39	UCE

Dépenses

Location de salles pour concours	781,48 UCE	
Loyers	791.319,45 UCE	
Parking	87.732,53 UCE	
		879.813,47 UCE
Report de crédit 1980/1981		150.000.- UCE
Disponible à annuler		47.039,92 UCE
		=====

Chapitre 25 - Frais de réunions et de convocations

Article 250 - Réunions et convocations en général

- Crédits accordés	2.258.000.- UCE
- Dépenses	2.015.092,73 UCE
- Disponible à annuler	242.907,27 UCE

Cet article qui, en importance prend la seconde place au budget du Comité appelle un certain nombre de données statistiques en FB permettant d'apprécier l'évolution des dépenses au courant de l'exercice 1980.

Le total des dépenses représente :

- 89,24 % des crédits accordés
- 10,12 % des dépenses 1980

Le tableau ci-après précise l'évolution des dépenses depuis 1960.

		% d'augmentation par rapport à	
		1960	l'exercice précédent
1960	7.496.928 FB	-	-
1961	7.053.268 FB	- 5,92	- 5,92
1962	9.276.351 FB	+ 23,73	+ 31,51
1963	11.567.249 FB	+ 54,29	+ 24,69
1964	10.179.760 FB	+ 35,78	- 11,99
1965	10.579.549 FB	+ 41,11	+ 3,93
1966	11.661.761 FB	+ 55,55	+ 10,32
1967	16.219.773 FB	+ 116,35	+ 39,08
1968	16.588.440 FB	+ 121,26	+ 2,27
1969	18.375.282 FB	+ 145,10	+ 10,77
1970	16.624.360 FB	+ 122,17	- 3,52
1971	24.162.396 FB	+ 222,20	+ 45,33
1972	28.127.448 FB	+ 275,19	+ 16,41
1973	36.963.146 FB	+ 393,04	+ 31,41
1974	44.124.754 FB	+ 488,57	+ 19,37
1975	50.940.070 FB	+ 579,48	+ 15,45
1976	63.544.088 FB	+ 747,70	+ 24,76
1977	59.820.385 FB	+ 697,93	- 5,86
1978	68.274.626 FB	+ 810,70	+ 14,13
1979	81.718.352 FB	+ 990,14	+ 19,69
1980	81.913.413 FB	+ 992,71	+ 0,25

COUR DES COMPTES

COUR
DES
COMPTES

Tableau récapitulatif

	<u>UCE</u>
<u>I. Crédits</u>	
Les crédits inscrits au budget de la Cour des comptes pour l'exercice 1980 s'élevaient au montant de	13.039.290,00
<u>II. Utilisation des crédits</u>	
Ces crédits ont été engagés jusqu'à concurrence de	10.770.030,50
<u>III. Reports non automatiques (article 6(1)b du Règlement financier</u>	60.000,00
<u>IV. Les crédits reportés de l'exercice 1979 à l'exercice 1980 s'élevaient à</u>	636.595,88
Les paiements effectués sur ces crédits reportés s'élevaient à	561.382,93

Le tableau ci-après récapitule l'exécution des crédits budgétaires par titre.

TITRES	Reports 1979 à 1980	Paiements sur crédits reportés	Annulations	Crédits de l'exercice 1980	Engagements à charge de Exercice 1980	Paiements ef- fectués au 31.12.1980 à charge exercice 1980	Reports de droit 1980 à 1981	Reports demandés art. 6-1-b	Annulations
1	152.511,80	147.232,83	5.278,97	10.619.060	8.867.154,20	8.764.884,94	102.269,26	50.000	1.701.905,80
2	484.084,08	414.150,10	69.933,98	2.270.230	1.902.876,30	1.484.901,55	417.974,75	10.000	357.353,70
10	-	-	-	150.000	-	-	-	-	150.000,00
TOTAUX	636.595,88	561.382,93	75.212,95	13.039.290	10.770.030,50	10.249.786,49	520.244,01	60.000	2.209.259,50
%	100	88,19	11,81	100	82,60	78,61	3,99	0,46	19,94

Pour mémoire : les mêmes données pour l'exercice 1979

TOTAUX	290.416,84	234.336,14	56.080,70	12.718.580	9.611.587,03	8.974.991,15	636.595,88	-	3.106.992,97
%	100	80,69	19,31	100	75,57	70,57	5,01	-	24,43

1. Recettes

En ce qui concerne le titre 4 réservé aux recettes provenant des retenues sur les rémunérations, il y a lieu de relever un écart substantiel entre les prévisions, UCE 1.877.320 et les droits constatés, UCE 1.015.490,28, la différence s'établissant à 861.829,72 soit 45,91 %.

Cet écart s'explique par les conséquences de la décision du Conseil prise le 21 janvier 1980 fixant un nouveau barème des traitements mensuels de base et affectant les tranches de l'impôt communautaire d'un coefficient d'actualisation.

Les recettes ont été comptabilisées sur base des montants encaissés au 31 décembre 1980.

2. Dépenses

2.1. Appréciation globale

2.1.1. Les crédits disponibles en 1980

Les crédits inscrits au budget de la Cour des comptes pour l'exercice 1980 se sont élevés à UCE 13.039.290.

Il convient de noter qu'une fraction importante de ces crédits ont eu un caractère provisionnel. Il s'agit des lignes budgétaires suivantes :

Articles 109, 119, 129 :

Crédits provisionnels destinés aux adaptations des rémunérations	307.490
---	---------

<u>Chapitre 101 : Réserve pour l'imprévu</u>	<u>150.000</u>
--	----------------

soit au total	457.490
---------------	---------

Une partie de ces crédits, à savoir a été utilisée pour renforcer, par voie de virement, les disponibilités sur d'autres lignes budgétaires.	280.930
---	---------

2.1.2. Utilisation des crédits

2.1.2.1. Crédits de l'exercice

Les crédits ont été utilisés en engagement à concurrence de 82,60 % du budget de la Cour des comptes pour l'exercice 1980.

2.1.2.2. Crédits reportés de l'exercice 1979

Les crédits reportés de l'exercice 1979 à l'exercice 1980 ont été utilisés à concurrence de 88,19 %.

Le tableau ci-après donne une comparaison de l'utilisation des crédits budgétaires par chapitre.

TABLEAU COMPARATIF

Chapitre	I N T I T U L E	BUDGET 1 9 8 0	ENGAGEMENTS	
			1 9 8 0 UCE	1 9 7 9 UCE
10	Membres de l'Institution	1.009.790	983.732	933.489
11	Personnel	8.749.270	7.195.364	6.317.579
12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions et à la cessation des fonctions et aux mutations.	292.660	290.660	148.947
13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	412.000	254.301	239.445
14	Dépenses de service social et de perfectionnement professionnel du personnel	85.340	73.349	33.407
15	Frais d'organisation de stages dans les services de l'Institution	70.000	69.749	70.384
	TITRE 1	10.619.060	8.867.155	7.743.251
20(1)	Location d'immeubles et frais accessoires	1.131.730	972.938	1.018.390
22	Biens meubles et frais accessoires	347.000	298.628	285.286
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	440.500	311.885	263.583
24	Frais de réception et de représentation	50.000	41.371	28.557
25	Frais de réunions et de convocations	16.000	4.070	1.334
26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	50.000	48.984	91.368
27	Dépenses de publications et d'informations	235.000	225.000	180.345
	TITRE 2	2.270.230	1.902.876	1.868.863
	TITRE 10	150.000	-	-
	TOTAL GENERAL	13.039.290	10.770.031(2)	9.612.110

(1) précédemment chapitre 21

(2) Augmentation des dépenses de 1980
par rapport à 1979 : 12,05 %

2.2. Analyse de l'utilisation des crédits et des variations les plus importantes par rapport à l'exercice 1979

2.2.1. TITRE 1 - Dépenses concernant les personnes liées à l'Institution

Les crédits du titre 1 ont été utilisés en paiement ou en engagement à concurrence de 83,50 % contre 77,49 % en 1979.

Il convient de noter, à cet égard, que l'utilisation réelle des crédits a résulté de trois facteurs, à savoir :

- le nombre des emplois occupés,
- le niveau de la rémunération réellement autorisé par le Conseil, dont les décisions peuvent rester en deçà des hypothèses prévues à l'origine,
- la date des décisions du Conseil en matière du niveau des rémunérations.

En ce qui concerne l'occupation des emplois, la Cour des comptes a, dans un premier stade, pourvu graduellement à certains postes vacants en tenant compte de l'urgence, tout en différant d'autres nouveaux recrutements jusqu'à l'accomplissement des procédures internes prévues à l'article 29 du statut des fonctionnaires.

De ce fait, une fraction des emplois accordés, tant pour 1979 que pour 1980, est restée inutilisée pendant l'exercice en cours. Par ailleurs, les procédures nécessaires pour pourvoir aux emplois de l'exercice 1980 n'ont pas pu être entamées pendant la durée du régime des douzièmes provisoires.

Il convient de noter, par ailleurs, que la décision du Conseil en matière du niveau des rémunérations pour le deuxième semestre 1980 a été prise en janvier 1981 et n'a donc pu être exécutée sur les crédits en 1980.

2.2.2. Chapitre 13 - Frais de mission

Les dépenses, en accroissement de 6,2 % par rapport à 1979 sont restées en deçà des crédits budgétaires. Cette situation tient tant à la mise en place progressive du personnel qu'aux limites imposées par le régime des douzièmes provisoires.

Une partie des missions de contrôle initialement prévues pour 1980 a dû être déplacée de ce fait en 1981. Pour couvrir ces dépenses, la Cour a introduit une demande de reports non-automatiques vers l'exercice 1981 de UCE 100.000 auprès de l'autorité budgétaire.

2.2.3. TITRE 2 - Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement

Les crédits du titre 2 ont été utilisés en engagement à concurrence de 83,82 %.

2.2.3.1. Chapitre 20 - Location d'immeubles et frais accessoires

Les dépenses imputées à ce chapitre ont été en diminution de 4,46 % par rapport à 1979. Cette situation s'explique par la réduction des surfaces que la Cour occupe à Bruxelles.

3. Bilan - Notes explicatives

I. Mobilier et matériel (UCE 708.150,75)

Ce montant est obtenu par le cumul des enregistrements à l'inventaire de biens au prix d'acquisition diminué des radiations pour revente ou mise au rebut.

L'inventaire est tenu en francs luxembourgeois; la contre-valeur en UCE s'inscrit par application du taux de change au 31 décembre 1980.

III. Disponibilités (UCE 680.824,13)

En francs luxembourgeois	UCE 412.871,12
En UCE	UCE 267.953,01

IV. Institutions (UCE 645.766,62)

La décomposition est donnée au tableau 6.

VII. Virements en instance (UCE 28.157,08)

Ce montant représente les ordres bancaires émis et non exécutés à la clôture de l'exercice.

COMMISSION

(Analyse suivant la nomenclature budgétaire)

COMMISSION

(Analyse suivant la nomenclature budgétaire)

REMARQUES LIMINAIRES

I. Application du régime des "douzièmes provisoires"

A la suite du rejet du projet de budget 1980 par le Parlement, les institutions de la Communauté sont entrées automatiquement en régime de douzièmes provisoires au 1er janvier 1980. Par sa nature il s'agit d'un régime provisoire d'attente qui est destiné à faire face à une situation tout à fait exceptionnelle. Il permet d'assurer la poursuite des affaires dans la pratique, mais exclut toute évolution dynamique des activités.

La mise en oeuvre du régime des "douzièmes" a provoqué certaines divergences d'interprétation entre les institutions sur le point de savoir quelle base devait servir au calcul des douzièmes. La Commission a retenu pour sa part celle de la "double limite" prescrite par l'article 204 1er alinéa du traité CEE. Ceci signifie que les dépenses ne peuvent dépasser, par chapitre, un douzième des crédits inscrits au budget précédent ou un douzième des crédits prévus au "projet de budget en préparation" de l'exercice en question, "ou à défaut à l'avant-projet de budget", selon l'article 8 du règlement financier, le plus faible de ces deux montants devant dès lors être automatiquement retenu.

Certains parlementaires, /certains parlementaires, certaines délégations au Conseil au sein de la Commission des budgets, / ont contesté cette interprétation, estimant que le rejet du budget par le Parlement annulait tous les actes de la procédure budgétaire pour 1980 et que dès lors, dans l'attente du nouvel avant-projet qu'il y avait lieu pour la Commission d'établir, seul s'appliquait le plafond des crédits autorisés par le budget de l'exercice 1979.

Des divergences semblables ont également porté sur la faculté, ou non, de procéder, en régime de "douzièmes", à des virements de chapitre à chapitre.

A la thèse du "vide juridique", la Commission a toujours opposé celle de la "continuité du service public", estimant que le législateur n'avait pas voulu, lors de l'application de ce régime, créer des obstacles plus importants que ceux qui existent dans le cadre de l'exécution normale.

En ce qui concerne l'incidence de ce régime sur l'exécution des crédits, il y a lieu de constater que - pour un certain nombre de secteurs - celui-ci a constitué un facteur d'insécurité qui, pendant la période considérée, a agi comme frein dans la mise en oeuvre d'actions normalement prévues. Ceci a été particulièrement le cas pour une série de crédits qui s'inscrivent dans la marge du Parlement.

En outre, les nouvelles lignes du budget 1980 sont restées totalement dépourvues de crédits jusqu'à l'arrêt du budget, des actions dans ces secteurs ayant dès lors été retardées d'autant.

Nonobstant ces facteurs défavorables, un redressement sensible a pu s'opérer au cours du deuxième semestre de l'exercice, ce qui s'est traduit par un accroissement très important de l'utilisation des crédits dissociés de l'exercice, dont le taux d'exécution final est passé de 39,5 (en 1979) à 68,8 % au 31 décembre 1980, pour ce qui est des paiements et de 79,7 % à 88,7 % pour ce qui est des engagements.

Cette amélioration est particulièrement remarquable en ce qui concerne l'utilisation des crédits de paiement des trois fonds structurels : 100 % pour le Fonds social, au lieu de 32,2 % en 1979, abstraction faite des nouveaux crédits inscrits dans le budget supplémentaire n° 2/1980 par le Parlement; 97,9 % au lieu de 60,1 % pour le Fonds régional et 89 % au lieu de 48 % pour le FEOGA, section "orientation".

Par contre, si la situation des crédits du titre 3 fait apparaître un pourcentage en léger recul pour ce qui est des paiements sur les crédits de l'exercice (47,87 % contre 51,38 % en 1979), bien que les engagements soient en augmentation (70 % contre 65,29 % en 1979), ce résultat porte sur une masse de crédits notablement plus importante (+ 32 % et + 7 % respectivement), tandis que l'application du régime des douzièmes provisoires a pesé tout particulièrement sur l'utilisation des crédits de recherche et d'investissement affectés à l'action indirecte, une série de programmes décidés fin 1979 étant restés totalement dépourvus de crédits jusqu'à l'arrêt du budget.

La situation des paiements s'est également ressentie pour ce qui est des crédits du titre 2 (immeubles, matériel et dépenses de fonctionnement), de l'arrêt tardif du budget, en particulier pour ce qui est des crédits du chapitre 27 (Publications et informations), le taux des engagements étant néanmoins de 98,9 %.

Enfin, au cours de la période considérée, la Commission a veillé à limiter les demandes de douzièmes supplémentaires aux cas absolument indispensables. C'est ainsi qu'elle n'a sollicité l'accord de l'autorité budgétaire que dans les cas suivants : aux chapitres 21 (loyers), 59 (catastrophes) et 95 (actions spécifiques en faveur des PVD et des pays tiers). En outre, il est apparu qu'un dépassement des crédits disponibles dans le cadre du régime des douzièmes provisoires interviendrait dès le mois de juin, au titre du FEOGA, section "garantie". Une proposition d'introduction de douzièmes supplémentaires acceptée par l'autorité budgétaire est devenue sans objet à la suite de l'arrêt du budget le 9 juillet 1980.

II. Exécution des crédits inscrits sur des lignes ayant particulièrement retenu l'attention du Parlement

L I G N E S	Exécution sur crédits		
	de l'exercice (1) - en % -		reportés - en % -
	E	P	
302(nd) Tâches conférées à l'institution pour favoriser les échanges de jeunes travailleurs	98	42	64
3030(d) Contribution à la réalisation d'expériences pilotes en matière d'amélioration des conditions de logement des travailleurs handicapés	98	40	100
3031(d) Contribution à la réalisation d'expériences pilotes en matière d'amélioration des conditions de logement des travailleurs migrants	97	8	100
306(2)(d) Recherches pilotes en matière de lutte contre la pauvreté	61	56	100
3070(nd) Institut syndical européen	100	100	-
3210(d) Prospection des ressources d'uranium sur le territoire de la Communauté	86	23	100
322(2)nd Transport de matières radioactives	100	0	-
3241(d) Programmes de développement de nouvelles sources d'énergie	89	1	100
327(2)nd Bilans énergétiques	99	12	-
328(2)nd Etudes dans le secteur énergétique	97	54	-
3542(nd) Mesure de la pollution et évaluation des dangers des substances chimiques pour l'environnement	100	23	99
3720(2)d Actions dans le secteur de la céramique (3)	0	-	-

(1) y compris les crédits subsistants

(2) pas de crédits dans le cadre du régime des douzièmes provisoires

(3) les motifs de la non utilisation ont été exposés au Parlement européen notamment lors du débat sur la question orale de M. Notenboom, le 13 octobre 1980.

L I G N E S	Exécution sur crédits		
	de l'exercice(1) - en % -		reportés - en % -
	E	P	
3722(2)d Technologie de l'industrie textile ⁽³⁾	0	-	-
3723(2)nd Système d'information du secteur textile	100	0	-
3741(nd) Harmonisation des législations en matière industrielle	99	28	97
376 (nd) Etudes sectorielles	100	24	100
3780(2)nd Etudes préparatoires aux interventions financières en matière d'infrastructure des transports	100	27	100
3920(nd) Exécution du programme "éducation"	99	44	94
3921(nd) Préparation des jeunes à la vie de travail	100	39	93
3930(nd) Dépenses relatives à l'action culturelle	100	92	100
3932(2)nd Contribution au financement de la conservation du patrimoine architectural	98	0	-
510(d) Interventions visant à améliorer la situation de l'emploi de certaines régions, de certaines branches économiques à adapter au progrès technique ou de certains groupes d'entreprises	99	61	100
511(d) Actions en faveur des handicapés	100	95	100
873(2)nd Etudes à caractère biologique dans le secteur de la pêche et de la mer	100	64	-
942(nd) Aide à la gestion d'instituts de formation en faveur de ressortissants de pays en voie de développement	100	93	100
945(nd) Participation communautaire à des actions en faveur de pays en voie de développement exécutées par des organismes non gouvernementaux(ONG)	99	98	-

(1) y compris les crédits subsistants

(2) pas de crédits dans le cadre du régime des douzièmes provisoires

(3) les motifs de la non utilisation ont été exposés au Parlement européen notamment lors du débat sur la question orale de M. Notenboom, le 13 octobre 1980.

L I G N E S		Exécution sur crédits		
		de l'exercice(1) - en % -		reportés - en % -
		E	P	
948(nd)	Evaluation des résultats de l'aide communautaire	100	54	89
950(nd)	Aide à des populations de pays en voie de développement et de pays tiers victimes de catastrophes	100	93	89

L'exécution des crédits reprise dans le tableau ci-dessus fait apparaître sur la quasi totalité des lignes un niveau très satisfaisant des engagements. Pour ce qui est des paiements, leur niveau moins satisfaisant est dans une certaine mesure imputable, pour les lignes nouvelles, à l'absence de crédits dans le cadre du régime des douzièmes provisoires. Pour plusieurs des lignes pourvues de crédits dissociés, dont le taux d'utilisation est peu satisfaisant, la Commission a été amenée à revoir très sérieusement les prévisions 1981. Pour les crédits non dissociés, le taux très élevé des engagements garanti une utilisation quasi totale des crédits. Des commentaires détaillés figurent dans l'analyse de l'utilisation des crédits par titre/chapitre.

(1) y compris les crédits subsistants

SYNTHESE DE L'UTILISATION DES CREDITS

1. Crédits disponibles en 1980

1.1. Crédits disponibles dans le cadre du budget 1980

(en MUCE)

Section III COMMISSION du budget 1980	Budget initial	Budget rectificatif et supplémentaire 1/1980	Budget supplémentaire 2/1980	Total
• Crédits pour engagements	16.998.199	133	40	17.170.199
• Crédits pour paiements	15.362.401	133	366,40	15.861.801

Deux budgets rectificatifs ont amendé le budget initial arrêté le 9 juillet 1980 (1).

- Le budget rectificatif et supplémentaire n° 1/1980, arrêté le 20 novembre 1980 tient notamment compte de la rectification des montants des ressources propres TVA, suite à la transmission par les six Etats membres concernés des relevés définitifs de leurs assiettes TVA pour l'exercice 1979 ainsi que de la révision des prévisions de ressources propres de l'exercice 1980 provenant des droits de douane et des prélèvements agricoles, suite à l'évolution de la conjoncture; des avances sur les mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni ont été financées sur ces ressources supplémentaires.
- Le budget supplémentaire n° 2/1980, arrêté le 23 décembre 1980 a eu pour objet l'octroi d'une aide d'urgence exceptionnelle aux victimes du séisme en Italie et l'octroi de crédits de paiement au titre du Fonds social.

1.2. Crédits disponibles de l'exercice 1979

Crédits d'engagement "subsistants" (crédits dissociés)

La ventilation par secteur, des crédits de l'exercice 1979 restant disponibles en 1980 (crédits d'engagement non engagés au 31 décembre 1979), donne les montants suivants :

(1) JO L 242 du 15 septembre 1980.

Commission	(en UCE)
. Secteur agricole	216.651.829
. Secteur social	50.415.827
. Secteur régional	48.222.488
. Secteur recherche, énergie, industrie, transports	131.488.921
. Secteur développement	184.138.265
Total	630.917.330

Crédits non dissociés et dissociés reportés de droit

La ventilation par secteur, des crédits reportés de droit de l'exercice 1979 à l'exercice 1980 (crédits soit engagés mais non encore payés soit restant disponibles au 31 décembre 1979), donne les montants suivants :

Commission	(en UCE)
. Secteur agricole	496.163.926 (1)
. Secteur social	262.723.194 (2)
. Secteur régional	380.711.250
. Secteur recherche, énergie, industrie, transports	128.616.138
. Secteur coopération au développement	284.105.638
. Secteur fonctionnement	31.099.804
. Remboursement aux Etats membres des frais de perception des ressources propres	85.365.637
Total	1.668.785.587

(1) dont 267.765.078 UCE de crédits des exercices antérieurs à l'exercice 1977

(2) dont 22.533.161 UCE "Séisme au Frioul"

Crédits reportés non automatiquement

L'autorité budgétaire a décidé le report des crédits suivants :

Commission	(en UCE)
• Secteurs de l'agriculture et de la pêche	169.168.489 (1)
• Coopération financière avec des pays tiers (Portugal)	4.008.452
• Aide aux victimes de catastrophes	1.200.000
• Secteur fonctionnement	80.000
Total	174.456.941

(1) dont 167.608.489 d'UCE de crédits des exercices antérieurs à l'exercice 1977

2. Virements de crédits de chapitre à chapitre

Le détail des opérations est repris à l'annexe 2 du présent rapport.

Par grandes masses budgétaires, l'ensemble des virements autorisés se présente comme suit (en UCE) :

FEOGA - section "Garantie"	317.000.000
FEOGA - section "Orientation"	74.960.000
Mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni (article 580)	73.837.900
Délégations ACP	29.000.000
Aide au Cambodge	20.000.000
Autres	26.296.000
	541.093.900

Enfin, les crédits du chapitre 100 "Crédits provisionnels", ont été prélevés à concurrence de 100 %, tant en crédits pour engagements qu'en crédits pour paiements, 22,46 millions d'UCE en crédits pour engagements et 16,26 millions d'UCE en crédits pour paiements ayant été incorporés dans le virement au profit de l'article 580.

3. Synthèse de l'utilisation des crédits en 1980

3.1. Exécution des crédits propres à l'exercice 1980 (1)

3.1.1. Crédits non dissociés

En pourcentage, l'utilisation des crédits non dissociés fait apparaître une exécution en engagements de 92,5 % et de 85,1 % en paiements.

• Crédits dissociés

La situation des crédits dissociés présente une amélioration sensible des taux d'utilisation, 88,4 % pour les engagements (1979 : 79,7 %) et 69,5 % pour les paiements (1979 : 39,7 %).

(1) Voir annexe 1

L'analyse chapitre par chapitre, ci-après, présente les principales justifications de l'exécution de ces crédits. Il y a lieu de rappeler que les crédits d'engagement non engagés en fin d'exercice, demeurent disponibles automatiquement pour l'exercice suivant; tandis que les crédits du chapitre 33 (dépenses de recherche et d'investissement) restent disponibles jusqu'à leur annulation par la voie de la procédure budgétaire (article 88, paragraphe 3 du règlement financier).

Quant aux crédits de paiement non utilisés, ils font l'objet d'un report de droit à l'exercice suivant.

3.2. Exécution des crédits reportés de l'exercice 1979 (1)

3.2.1. Les reports de droit

. Crédits non dissociés

L'utilisation des crédits reportés non dissociés (1) (crédits engagés mais non encore payés) atteint globalement 97,83 %, si l'on excepte l'utilisation des crédits de la section "Orientation" du FEOGA des exercices antérieurs à l'exercice 1977, restant dus en vertu d'engagements contractés (reportables de droit pendant cinq ans au moins (2) et l'utilisation des crédits du chapitre 58 (aide à la région sinistrée du Frioul) reportables dans les mêmes conditions (3). Les taux d'utilisation de ces deux postes restent faibles (27 % et 22,72 % respectivement). Les reports de droit des crédits restant disponibles s'élèvent à 16,60 MUCE (Frioul) et à 190,58 MUCE (FEOGA "Orientation").

. Crédits dissociés

Les crédits de paiement non utilisés, reportés de droit, ont été consommés à concurrence de 90,24 %. Cette utilisation atteint 100 % pour les Fonds social et régional. Elle est de 92,54 % pour les crédits du titre 3 (énergie, recherche, transports, etc..), de 90,97 % pour la section "Orientation" du FEOGA et de 47,75 % pour le titre 9 (aide au développement).

3.2.2. Les reports non automatiques (4)

Les reports autorisés des crédits non dissociés non encore engagés ont été utilisés à concurrence de 100 % pour les titres 3, 5 et 9. Au titre 2, 15.000 UCE sont tombés en annulation sur les 80.000 reportés. Enfin, pour ce qui est des crédits reportés des exercices antérieurs à l'exercice 1977, du FEOGA, section "Orientation", le solde à nouveau reporté s'élève à 114,65 MUCE, 49,26 MUCE ayant été payés au cours de l'exercice 1980.

(1) voir annexe 3.

(2) Article 108 § 3, a) du règlement financier.

(3) Règlements du Conseil n°s 1505 et 1506 du 21 juin 1976; JO L 168 du 28 juin 1976.

(4) Ceux-ci ne concernent que les crédits non dissociés.

TITRE 1 - DEPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIEES A L'INSTITUTION

Les crédits définitifs du titre 1 - couvrant les chapitres 10 à 15 - se sont élevés au total à 382,6 MUCE. Ils ont été, par chapitre, engagés et payés à concurrence des pourcentages ci-dessous.

	<u>engagements</u>	<u>paiements</u>
chapitre 10 - Membres de l'Institution	99,1 %	99,1 %
" 11 - Personnel	99,7 %	99,6 %
" 12 - Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonction, à la cessation des fonctions et aux mutations	99,1 %	95,4 %
" 13 - Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	96,6 %	77,6 %
" 14 - Dépenses de service social	99,9 %	84,1 %
" 15 - Organisation de stages et perfectionnement profession- nel du personnel	97,1 %	83,3 %
total du titre 1	<u>99,6 %</u>	<u>98,7 %</u>

Pour autant que certains engagements contractés à l'intérieur du titre 1 n'avaient pas encore donné lieu à des paiements à la date du 15 janvier 1981, les crédits correspondants ont fait l'objet de reports de droit. Comme pour les exercices précédents aucun report dit "non automatique" n'a été demandé.

Il est à remarquer toutefois que les pourcentages indiqués sont calculés par rapport aux crédits définitifs du titre 1 pour 1980. Ils ne tiennent ainsi pas compte des crédits qui ont été prélevés du titre 1 afin de renforcer d'autres titres, à savoir :

- l'article 992 8 000 000 UCE
(Délégations de la Commission dans les pays d'Afrique,
des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et dans les pays
et territoires d'outre-mer)
- le chapitre 58 30 674 400 UCE
(Mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni)

Ces disponibilités trouvent leur origine notamment dans les faits suivants :

- un certain nombre d'emplois est resté vacant, notamment les emplois créés dans le cadre du budget 1980. En effet, l'arrêt tardif du budget 1980 (en date du 9 juillet 1980) a provoqué un retard considérable dans l'occupation de ces emplois;
- par la décision du Conseil (Règlement (CEE, EURATOM, CECA) n° 160/80 du 21 janvier 1980) (1) les tableaux des traitements de base ont été réajustés et considérablement diminués. Par contre, lors de l'examen des

(1) JO n° L 20 du 26 janvier 1980, p. 1

besoins en crédits pour 1980 l'autorité budgétaire avait approuvé les crédits sur la base des traitements en vigueur avant le réajustement. Ainsi des marges non négligeables sont restées disponibles automatiquement;

- la décision du Conseil quant à l'examen annuel des rémunérations et pensions pour 1980 n'a été prise qu'en date du 20 janvier 1981 avec effet au 1er juillet 1980. Il en résulte que le paiement des rappels concernant les mois de juillet à décembre 1980 est pris en charge par le budget 1981 en laissant une marge supplémentaire aux crédits de 1980.

Il est à noter que des économies ont été réalisées pour les mêmes raisons sur les crédits des autres institutions ainsi que sur les crédits concernant :

- L'Agence d'approvisionnement (article 280),
- L'Office des publications (article 287),
- les Ecoles européennes (article 289),
- L'AEC (article 990),
- Le Centre de Berlin (poste 3010),
- la Fondation de Dublin (article 359).

* *

*

Les crédits reportés de l'exercice 1979 (reports de droit) s'élevaient à 5,5 MUCE. Les paiements sur ces reports - ventilés par chapitre - atteignent les pourcentages suivants :

chapitre 10 - Membres de l'Institution	pas de reports
" 11 - Personnel	86,9 %
" 12 - Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonction, à la cessation des fonctions et aux mutations	86,7 %
" 13 - Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	66,9 %
" 14 - Dépenses de service social	97,7 %
" 15 - Organisation de stages et perfectionnement professionnel du personnel	71,0 %
total du titre 1	<hr/> 77,5 %

TITRE 2 - IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

1. Etat de consommation des crédits non dissociés

Titre 2	Crédits 1980 (en UCE)			Utilisation en %			
				en engagements		en paiements	
				Crédits		Crédits	
				1979	1980	1979	1980
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Total	189 634 600	195 212 100	220 797 590	98,1	98,7	83,2	81,6
* Chap.26	14 485 600	16 205 600	25 358 069	98,8	98,5	56,3	46,1
* Chap.27	24 222 000	27 595 000	32 694 936	98,8	99,2	80,4	68,9

(1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs.
 (2) Compte tenu des virements et des reports non automatiques; base de calcul de la colonne (5).
 (3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports; base de calcul de la colonne (7).
 * Chapitres budgétaires dont le taux d'exécution est nettement inférieur à la moyenne.

2. Crédits de l'exercice 1980

Le montant total des crédits du titre 2, relatifs à l'exercice 1980, se décompose comme suit :

	(UCE)
a) <u>Crédits initiaux</u>	215 300 090
- budget 1980	189 634 600
- crédits reportés de l'exercice 1979 en vertu de l'article 6, § 1 b du Règlement financier)	80 000
sous-total	<u>189 714 600</u>
- crédits reportés de droit de l'exercice 1979 (art. 6, § 1 c du Règlement financier)	<u>25 585 490</u>

b) <u>Augmentation par virements de crédits</u>		5 902 000
- <u>prélèvements sur le chapitre 100 :</u> <u>crédits provisionnels :</u>		
art. 204 : aménagements des locaux	309 000	
art. 210 : exploitation au centre informatique	338 000	
art. 211 : exploitation hors centre informatique	1 162 000	
art. 264 : études et enquêtes de caractère statistique	720 000	
	<hr/>	
sous-total	2 529 000	
- <u>prélèvements sur le chapitre 101 :</u> <u>réserve pour imprévus :</u>		
art. 270 : Journal officiel	3 288 000	
poste 2721 : participation des Communautés aux expo- sitions internationales	85 000	
	<hr/>	
c) <u>Diminution par virements de crédits</u>		- 404 500
(virement "ouvert" décidé par le Conseil et le Parlement le 17 décembre 1980 en faveur du chapitre 58 : mesures supplé- mentaires en faveur du Royaume-Uni)		
chapitre 24 : frais de réception et de représentation	- 41 000	
chapitre 25 : frais de réunions et de convocations	- 22 500	
chapitre 28 : subventions d'équilibre budgétaire	- 341 000	
	<hr/>	
Total des crédits de l'exercice 1980 :		<hr/> <u>220 797 590</u> =====

Les virements ci-dessus ont fait l'objet de propositions à l'autorité budgétaire; ils ont été approuvés conformément aux dispositions de l'article 21, paragraphe 2, du Règlement financier.

3. Dépenses exceptionnelles

Pour faire face aux dépenses afférentes aux mesures de contrôle et de surveillance prévues dans la décision n° 2794/80/CECA de La Commission du 31 octobre 1980 (1), instaurant un régime de quotas de production d'acier pour les entreprises de l'industrie sidérurgique, La Commission a dû procéder à des arbitrages sévères en matière d'études, d'enquêtes et de consultations (chapitre 26).

(1) JO n° L 291 du 31 octobre 1980

En vue de permettre à la Commission d'effectuer les contrôles relatifs au régime des quotas, le crédit de l'article 262 "Etudes et enquêtes d'ensemble présentant un caractère communautaire" a été porté à 3.243.600 UCE, soit une augmentation de 1.896.000 UCE (+ 141 %).

Ces crédits ont été engagés à concurrence de 98 %, dont 13,4 % seulement avaient été payés au 31 décembre 1980, en raison de l'envoi tardif des factures par les contractants.

Les virements suivants de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur du titre 2, ont été effectués en vertu des dispositions de l'article 21, paragraphe 8, du règlement financier :

	(UCE)
- prélèvement sur les chapitres	
25 : frais de réunions et de convocations	494 000
28 : subventions d'équilibre budgétaire	1 000 000
- renforcement des chapitres	
21 : dépenses relatives au centre informatique	455 000
23 : dépenses de fonctionnement administratif courant	39 000
26 : frais d'études, d'enquêtes et de consultations	1 000 000

4. Synthèse de l'exécution des crédits

L'exécution des crédits s'est ressentie dans une certaine mesure, pour ce qui est des paiements, de l'arrêt tardif du budget. C'est ainsi que pour ce qui est du chapitre 26, le rythme des paiements déjà naturellement lent en période normale, compte tenu de la procédure spécifique propre à la gestion des crédits d'études, s'est trouvé encore freiné. Sur un total de 16.205.600 UCE, les engagements ont atteint 15.970.618 UCE (soit 98,5 %) tandis que les paiements ne se sont élevés qu'à 3.358.217 UCE, soit 20,7 % des crédits 1980. En 1979, les taux d'utilisation avaient atteint respectivement 98,4 % et 56,3 %. Il en a été de même à l'article 264 "Etudes et enquêtes de caractère statistique" où sur un crédit de 8.358.000 UCE, les paiements n'ont atteint que 17,9 % des crédits, les actions arrêtées tardivement devant se poursuivre en 1981.

L'arrêt tardif du budget a également entravé l'exécution des crédits du chapitre 27 "Dépenses de publication et d'information" qui n'atteint que 65,4 % contre 80,4 % en 1979.

TITRE 3 - POLITIQUE COMMUNAUTAIRE RESSORTISSANT PLUS PARTICULIEREMENT A LA RECHERCHE, A LA TECHNOLOGIE, A L'INDUSTRIE, AU SECTEUR SOCIAL, A L'ENVIRONNEMENT ET A L'APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ET EN MATIERES PREMIERES

CHAPITRE 30 - DEPENSES RESSORTISSANT AU DOMAINE SOCIAL

Ce chapitre comprend à la fois des crédits dissociés et des crédits non dissociés.

1. Etat de consommation des crédits non dissociés

Il s'agit de tous les articles à l'exception des articles 303 et 306 traités par la suite.

CHAPITRE 30	Crédits 1980 (en UCE)			Utilisation en %			
				en engagements		en paiements	
				Crédits		Crédits	
				1979	1980	1979	1980
1	2	3	4	5	6	7	
TOTAL	8.235.000	7.685.000	10.021.069	97	98,7	62	70

(1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs

(2) Compte tenu des virements et des reports non-automatiques; base de calcul de la colonne (5).

(3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports; base de calcul de la colonne (7).

Synthèse de l'exécution des crédits

a) Crédits de l'exercice

Sur les crédits disponibles de 7,685 MUCE, 7,585 MUCE ont été engagés, soit 98,7%; les paiements ont atteint 70,7% des crédits engagés.

b) Crédits reportés

Le report de 2,37 MUCE a été liquidé à raison de 84 %. Le reste se répartit sur la plupart des postes.

2. Crédits dissociés

Il s'agit des articles 303 - Actions communautaires en matière d'amélioration des conditions de logement des travailleurs et 306 - Recherches pilotes en matière de lutte contre la pauvreté.

2. Etat de consommation des crédits dissociés

CHAPITRE 30	Crédits 1980 (en UCE)			
	en engagements		en paiements	
	1	2	3	4
Article 303	1.335.000	1.412.987	1.085.000	1.598.357
Article 306	p.m.	1.220.734	5.200.000	5.825.483
(1)	(3)	Crédits initiaux		
(2)	(4)	Total des crédits disponibles (y compris crédits subsistants, reports, virements).		

CHAPITRE 30	Utilisation en % des crédits disponibles			
	1979	1980	1979	1980
	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
Article 303	93	98	54	49
Article 306	89	61	86	61

Article 303 - Actions communautaires en matière d'amélioration des conditions de logement des travailleurs

L'exécution en engagements est presque complète (98 %). L'exécution en paiements est incomplète (49 %), compte tenu des crédits reportés de droit de 1979. En effet, ces crédits se sont élevés à 513,357 UCE. Ceux-ci ayant été utilisés en priorité, ceci explique que les crédits de l'exercice 1980 aient été incomplètement consommés. Un montant de 814.290 UCE se trouve donc reporté à l'exercice 1981.

Article 306 - Recherches pilotes en matière de lutte contre la pauvreté

Il n'y a aucun crédit d'engagement de l'exercice.

Sur les crédits subsistants de 1,22 MUCE de l'exercice 1979, 0,74 MUCE (soit 61 %) ont été engagés, d'une part pour financer des projets qui ont été commencés dans le cadre du premier programme "lutte contre la pauvreté" (1975 - 1979), d'autre part pour compléter et évaluer ce programme en voie d'achèvement.

Les engagements restant à liquider pour un montant de 6,2 MUCE l'ont été à raison de 3,4 MUCE, dont 2,8 MUCE sur des crédits de paiement de l'exercice et 0,62 MUCE sur des crédits de paiement reportés de droit (ce qui représente une consommation complète).

La décision du Conseil du 27 novembre 1980 permettra de poursuivre certaines études afin de compléter le premier programme.

Chapitre 31 - DEPENSES RESSORTISSANT AU DOMAINE AGRICOLE

Etat de consommation des crédits dissociés et non-dissociés

TITRE 3 CHAPITRE 31	Crédits 1980 (en UCE)			Utilisation en %			
				en engagements		en paiements	
				Crédits		Crédits	
	1	2	3	1979	1980	1979	1980
Crédits non-dissociés	10.479.000	9.159.000	15.688.180	81	99	27	57
Crédits dissociés (art. 313)							
E	1.787.000	1.787.000	1.787.000		100		
P	1.060.000	1.060.000	1.060.000				0

(1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs
 (2) Compte tenu des virements et des reports non-automatiques (base de calcul des colonnes 4 et 5)
 (3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports (base de calcul des colonnes 6 et 7)

Synthèse de l'exécution des crédits

Au 31 décembre 1980, 99 % des crédits non-dissociés ont été engagés et 57 % des engagements contractés (en 1980 et en 1979) ont été payés. Ces chiffres correspondent, pour l'ensemble de l'année 1980, à un taux d'utilisation des crédits non-dissociés meilleur qu'en 1979. Il est à noter, cependant, que pour la première fois en 1980 il y a des crédits dissociés pour les dépenses de l'article 313 "Réseau communautaire d'information comptable", dont la consommation a été de 100 % en ce qui concerne les crédits d'engagement et nulle en ce qui concerne les crédits de paiement (suite à l'utilisation de crédits reportés importants).

1. Consommation des crédits de l'exercice

a) Crédits non-dissociés

Sur les crédits de l'exercice (8,2 MUCE), 8,1 MUCE ont été consommés, soit 99 %.

Cette utilisation des crédits est due à une meilleure gestion mais également aux virements intervenus en 1980 dont notamment celui en faveur du poste 3112 "Contrôle vétérinaire dans des pays tiers", suite à une activité accrue de contrôle. A partir du poste 3102 "Interventions de la Communauté en cas d'épizooties", un montant de 2,3 MUCE a été utilisé pour le virement sur le poste 580 "Mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni".

b) Crédits dissociés (article 313 "Réseau communautaire d'information comptable" (RICA))

Comme prévu (voir 3ème rapport trimestriel), la totalité du crédit d'engagement disponible a été engagée globalement au dernier trimestre 1980.

En ce qui concerne le crédit de paiement, la totalité du crédit est reportée de droit à l'exercice 1981. En effet, le crédit inscrit au budget 1980 était initialement destiné à liquider des engagements contractés avant 1979 et non payés au 31.12.1979, date à laquelle on devait passer du régime des crédits non-dissociés au régime des crédits dissociés. Toutefois, l'accélération importante des paiements en 1979 a permis de liquider tous les engagements contractés avant 1979. En ce qui concerne les engagements contractés en 1980, il est prévu que les premiers paiements seront effectués en 1981. Il est à noter d'ailleurs, qu'il a été tenu compte du report de 1980 à 1981 du crédit de paiement lors de la préparation du budget 1981.

2. Consommation du crédit reporté non-automatiquement

Ce crédit (1 MUCE) a été utilisé à 100 % comme prévu, en faveur de l'Espagne, sur le poste 3101 "Lutte contre la peste porcine africaine".

3. Liquidation des engagements contractés antérieurement à 1980 (Reports automatiques)

Au 31 décembre 1980, 84 % (5,48 MUCE) des engagements contractés et non payés au 1.1.1980 (6,53 MUCE) ont été liquidés (1979 = 92 %). L'exécution a été incomplète notamment sur les lignes suivantes :

- 1) poste 3102 "Interventions de la Communauté en cas d'épizooties" (73 %); Les factures transmises par l'Etat membre concerné ne justifiaient qu'un paiement de 905.799 UCE (au lieu des 1.250.000 UCE engagés en 1979).
- 2) article 313 "Réseau communautaire d'information comptable" (68 %); les paiements sur engagements se font en (n + 1) et (n + 2) en raison des vérifications nécessaires à effectuer sur les résultats obtenus. L'exécution a été meilleure que prévue lors de la préparation de l'avant-projet de budget 1981.
- 3) article 314 "Recherche en agriculture" (87 %) : il s'agit de contrats avec des instituts de recherche dont une partie des travaux n'a pas été effectuée ou n'a pas abouti.

CHAPITRE 32 - DEPENSES RESSORTISSANT A LA POLITIQUE ENERGETIQUE

1. Etat de consommation des crédits non dissociés

TITRE 3 32 CHAPITRE	Crédits 1980 (en UCE)			Utilisation en %			
				en engagements		en paiements	
				Crédits		Crédits	
	(1)	(2)	(3)	1979 (4)	1980 (5)	1979 (6)	1980 (7)
TOTAL	1.000.000	1.000.000	2.474.536	98	99	32	36
(1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs							
(2) Compte tenu des virements et ces reports non-automatiques; base de calcul de la colonne (5)							
(3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports; base de calcul de la colonne (7)							

Les crédits non dissociés (articles 322, 327, 328) de ce chapitre ont été utilisés à raison de 99 % en engagements et de 36 % en paiements; les crédits reportés de 1979 ont été utilisés en totalité.

Article 322 - Transport de matières radioactives

Les crédits inscrits à cette ligne, à l'initiative du Parlement, ont été engagés en totalité.

Quant aux paiements, ceux-ci, vu la conclusion tardive des contrats avec les bénéficiaires, n'ont pu être utilisés et seront reportés sur l'exercice 1981.

Article 327 - Bilans énergétiques

Cet article a été, à l'initiative du Parlement européen, doté pour la première fois d'un crédit de 350.000 UCE et a été également renforcé par un virement à l'intérieur du chapitre 32 de l'ordre de 300.000 UCE, portant la dotation à un total de 650.000 UCE.

Ces crédits ont été utilisés à concurrence de 99 % en engagements, et de 13 % en paiements. Suite au délai nécessité par la signature des contrats d'assistance, ces paiements ne concernent que l'acompte prévu.

Le solde en a été reporté à l'exercice 1981, assurant ainsi la couverture financière des engagements contractés en 1980.

Article 328 - Etudes dans le secteur énergétique

Cet article primitivement doté d'un crédit de 300.000 UCE à l'initiative du Parlement européen a été renforcé par un virement de 480.000 UCE à l'intérieur du chapitre 32.

Ces crédits ont été utilisés à raison de 98 % pour les engagements, et de 54 % pour les paiements, compte tenu d'un montant de 595.000 UCE qui a été reporté de l'exercice 1979.

Le solde des crédits engagés mais non payés est reporté sur l'exercice 1981.

2. Etat de consommation des crédits dissociés

TITRE 3 CHAPITRE 32	Crédits 1980 (en UCE)			
	en engagements		en paiements	
	(1)	(2)	(3)	(4)
TOTAL	96.000.000	130.139.846	76.100.000	113.723.975
3200	15.000.000	28.900.103	24.000.000	47.170.000
321	9.000.000	10.211.543	10.000.000	11.953.975
3240	25.000.000	37.489.805	16.000.000	19.000.000
3241	47.000.000	53.538.395	24.000.000	33.500.000

(1) (3) Crédits initiaux y compris les budgets rectificatifs ou supplémentaires
 (2) (4) Total des crédits disponibles (y compris crédits subsistants, reports, virements)

CHAPITRE 32	Utilisation en % des crédits disponibles			
	1979	1980	1979	1980
	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
TOTAL	56	79	30	35
3200 (*)	78	96	29	48
321 (*)	89	86	76	35
3240 (*)	34	49	10	16
3241 (*)	70	89	23	29

(*) Ligne budgétaire dont le taux d'exécution est particulièrement bas

Les crédits dissociés (postes 3200, 3201, 3240, 3241 et article 321) ont été utilisés à raison de 79 % en engagements et de 35 % en paiements.

Le degré d'utilisation des crédits d'engagement de ce chapitre provient du fait que les décisions du Conseil concernant l'octroi de subventions, ne sont prises qu'au cours du 2ème semestre de l'exercice ce qui ne permet pas la conclusion, avant le 31 décembre, de tous les contrats.

En ce qui concerne les crédits de paiement, ceux-ci étant utilisés conformément aux dispositions financières des contrats, une partie en est reportée d'un exercice à l'autre. La totalité des crédits reportés de 1979 a été utilisée.

Article 320 - Actions dans le domaine des hydrocarbures

Poste 3200 - Projets communautaires de développement technologique

Ce seul poste représente en 1980 environ 25 % des crédits d'engagement ainsi que 40 % des crédits de paiement du chapitre 32.

Si l'on constate un taux d'utilisation des crédits d'engagement de 96 % en 1980 contre 78 % en 1979, on peut affirmer que ceci représente un accroissement très satisfaisant dans la mise en oeuvre des programmes de soutien aux entreprises promotrices.

L'utilisation des crédits de paiement s'est également sensiblement améliorée : 48 % en 1980 contre 29 % en 1979.

L'explication de cet état de choses est de deux ordres :

- a) Les crédits opérationnels du chapitre 32 ont été transformés en crédits dissociés seulement à partir de 1977.

Ce changement de système a eu pour conséquence de reporter d'exercice en exercice une masse de crédits relativement importante ne pouvant être absorbée que sur une période de 3 à 5 ans; la priorité est donnée aux paiements reportés de l'exercice antérieur.

- b) La décision relative au 6ème train de projets a été prise seulement en date du 27 octobre 1980, et si la quasi totalité des projets a pu être engagée avant la fin de l'exercice 1980, les paiements ont quant à eux subi un retard qui sera comblé en 1981, aucun crédit nouveau n'ayant été inscrit au budget 1981.

Poste 3201 - Projets communs d'exploitation d'hydrocarbures

Le Conseil ne s'étant toujours pas prononcé sur la proposition de règlement de base, les crédits d'engagement n'ont pas pu être utilisés. Afin d'éviter leur annulation à la fin de l'exercice (chapitre 100), la Commission a proposé le virement des crédits d'engagement sur le poste 3200 - Projets communautaires de développement technologique - où ils ont été utilisés pour la couverture financière du 6ème train de projets.

Quant aux crédits de paiement, l'état d'avancement des travaux du "Geological Survey of Greenland" s'étant montré insuffisant, ceux-ci n'ont pu être utilisés et sont reportés à l'exercice 1981 (2,1 MUCE).

Poste 3210 - Prospection d'uranium sur le territoire de la Communauté

La conclusion des contrats relatifs aux projets de prospection d'uranium autorisés par la Commission pour l'exercice 1980, en application des dispositions de l'article 70 du traité CECA, ont permis l'engagement à 86 % des crédits au 31 décembre 1980, le solde étant reporté.

Le taux d'utilisation des crédits de paiement reste faible car il ne représente que l'avance de 20 % consentie sur ces projets, ainsi qu'une partie des montants dûs sur des projets antérieurs, conformément au programme de travail transmis par le bénéficiaire et aux dispositions financières desdits contrats. La totalité des crédits reportés de 1979 a été utilisée.

Article 324 - Aides aux projets de démonstration dans le cadre du programme communautaire d'énergie

Le léger retard enregistré à la fin de 1980 dans l'exécution des actions relevant des règlements 1302/78 et 1303/78 (soutien à des projets de démonstration dans le secteur de l'énergie), suite à l'adoption tardive par le Conseil des divers règlements d'application, sera comblé dans les premiers mois de 1981.

Poste 3240 - Programme communautaire d'économies d'énergie

Ce poste comporte au 31 décembre 1980 un disponible de 19.036.431 UCE, Les engagements s'élèvent à 18.453.374 UCE, soit 49 % des crédits disponibles.

Les crédits de paiement ont été utilisés quant à eux à concurrence de 16 % du total.

Ces faibles pourcentages s'expliquent par la "lourdeur" de la procédure de décision en matière de projets de démonstration.

Le Conseil ayant statué fin juillet seulement sur la seconde série d'aides pour le financement de 60 projets de démonstration, pour un montant de 27.000.000 UCE, la Commission, malgré tous les efforts qu'elle a déployés, n'a pu conclure qu'une partie des contrats, la négociation de ceux-ci avec les bénéficiaires nécessitant plusieurs mois.

Poste 3241 - Programme de développement de nouvelles sources d'énergie

En 1980, ce poste a représenté 40 % des crédits d'engagement du chapitre 32. Le taux d'utilisation de 89 % des crédits d'engagement contre 70 % en 1979, permet de conclure à une croissance assez satisfaisante dans l'évolution des engagements.

Le Conseil ayant arrêté la décision en novembre 1980, 87 % des engagements ont été effectués au cours du seul mois de décembre (principalement pour des projets de liquéfaction et de gazéification du charbon et de géothermie). Les paiements interviendront au cours de l'exercice 1981.

Dans le cadre de l'avant-projet de budget 1981, la Commission a procédé à une réduction importante de ses demandes en matière de crédits de paiement, cette position ayant été confirmée par l'autorité budgétaire.

Article 329 - Emprunts Euratom

Conformément aux décisions du Conseil du 29 mars 1977 (1) et du 20 décembre 1979 (2), la Commission est habilitée à contracter des emprunts, dans la limite d'un plafond de 1000 MUCE, pour le financement des centrales nucléaires de puissance.

Neuf emprunts ont été lancés depuis le premier janvier 1980, en monnaies nationales pour les montants suivants :

<u>Nombre d'emprunts</u>	<u>Monnaies nationales</u>	<u>MUCE</u>
2	62.500.000 HFL	22,7
1	45.000.000 DM	17,9
1	300.000.000 FF	51,4
1	20.000.000 FS	8,7
3	900.000.000 Lux	22,2
1	2.000.000.000 FB	49,2
		<hr/>
		172,1

Dès lors, l'encours total des emprunts EURATOM est porté, à la date du 31 décembre 1980, à l'équivalent de 495,0 MUCE.

Le tableau suivant donne le détail des montants prêtés :

<u>Destination</u>	<u>Montants des emprunts au 31.12.80</u>	<u>Bénéficiaires</u>
Financement de centrales nucléaires de puissance	113,3 MUCE	Kernkraftwerk Mülheim - Karlich (D)
	138,5 MUCE	Centrale nucléaire de Creys-Maville(F)
	51,4 MUCE	Centrale nucléaire de Dampierre (F)
	69,8 MUCE	Centrale nucléaire dell'Alto Lazio (I)
	50,6 MUCE	Centrale nucléaire de Doel (B)
	71,4 MUCE	Centrale nucléaire de Tihange (B)
	<hr/>	495,0 MUCE

(1) J O L 88 du 6 avril 77

(2) J O L 12/28 du 17 janvier 80

CHAPITRE 33 - CREDITS DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENT

Etat de consommation des crédits dissociés

CHAPITRE 33	UCE			
	Crédits disponibles en 1980			
	en engagements		en paiements	
	(1)	(2)	(3)	(4)
Action directe	132.400.000	151.288.379	127.000.000	167.060.066
Action indirecte	160.705.000	205.238.379	105.738.000	149.119.845
Participation JET	19.646.000	42.357.616	43.804.000	44.577.673
TOTAL	312.751.000	398.884.374	276.542.000	360.757.584
3354 Environnement	618.000	7.304.548	5.400.000	9.119.696
3356 Gestion et déchets radioactifs	12.141.000	13.417.973	10.141.000	13.089.679
3357 Energie	44.464.000	55.448.171	28.273.000	37.675.804

(1) (3) Crédits initiaux y compris les budgets rectificatifs ou supplémentaires
 (2) Compte tenu des crédits subsistants, des virements et des recettes relatives aux prestations pour le compte de tiers.
 (4) Compte tenu des virements, reports et des recettes relatives aux prestations pour le compte de tiers.

L'utilisation des crédits de recherches et d'investissement durant les douze mois de l'année 1980 s'avère inférieure en pourcentage à celle constatée pour l'ensemble de l'exercice 1979, bien que les niveaux des crédits engagés ou payés soient comparables ou légèrement supérieurs.

En ce qui concerne l'action directe malgré l'approbation tardive du nouveau programme 1980-1983 du Centre Commun de Recherches et le régime des douzièmes provisoires, la quasi totalité des crédits d'engagement a été consommée, tandis que les paiements ont évidemment pris quelque retard, en particulier sur les opérations d'envergure liées au nouveau programme de sécurité nucléaire (sûreté des réacteurs et projet Super SARA). Ces retards devraient être résorbés aisément durant l'exercice 1981.

En ce qui concerne les actions indirectes et concertées, la situation est différente selon qu'il s'agit d'activités en régime de croisière ou de programmes décidés fin 1979. Ces derniers ont souffert particulièrement du régime des douzièmes provisoires qui a eu pour conséquence de les priver de crédits pendant les six premiers mois de l'exercice 1980. (programmes Environnement et Déchets radioactifs). Dans le cas du programme Energie, les délais dus aux procédures d'examen et de préparation des contrats ont eu pour effet de freiner le rythme des dépenses.

Quant à la participation communautaire à l'entreprise JET, l'utilisation des crédits de paiement atteint 91 %. Le taux relatif aux engagements n'est pas représentatif de la réalité à cause d'un changement de méthode comptable intervenu en 1979, dont l'effet ne sera amorti qu'en 1981. A partir de 1982, le montant des engagements sera identique à celui des paiements.

CHAPITRE 33	Utilisation en % au 31 décembre des crédits disponibles			
	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	1979	1980	1979	1980
Action directe	88	89	75	76
Action indirecte	57	59	59	55
Participation JET	73	26	98	91
TOTAL	75	67	71	69
3354 (*) Environnement	42	64	39	50
3356 (*) Déchets radioactifs	82	12	64	38
3357 (*) Energie	43	48	59	42

(*) Ligne budgétaire dont le taux d'exécution est particulièrement bas.

L'utilisation des crédits reportés donne lieu aux remarques suivantes :

- action directe les 5,2 MUCE de crédits reportés non utilisés se réfèrent à des activités non financées sur les ressources propres (accords bilatéraux) et donc ne sont pas sujets à annulation ,
- actions indirectes et concertées les 2,4 MUCE de crédits reportés non utilisés proviennent d'accords bilatéraux (Suisse et Suède) dans le cadre du programme Fusion et ne sont pas susceptibles d'annulation.

UCE

Crédits reportés 1980	Montant initial	Utilisation au 31.12.1980	%
Action directe	30.163.910	24.980.667	83
Actions indirectes	41.223.706	38.797.177	94
Participation au JET	773.674	773.674	100
TOTAL	72.161.290	64.551.518	89

CHAPITRE 34 - DEPENSES RELATIVES AU CONTROLE DE SECURITE

Etat de consommation des crédits non dissociés

TITRE 3 34 CHAPITRE	Crédits 1980 (en UCE)			Utilisation en %			
				en engagements en paiements			
				Crédits		Crédits	
	(1)	(2)	(3)	1979 (4)	1980 (5)	1979 (6)	1980 (7)
TOTAL	1.500.000	1.500.000	2.018.471	76	85	47	56
(1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs (2) Compte tenu des virements et des reports non-automatiques; base de calcul de la colonne (5) (3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports; base de calcul de la colonne (7)							

Les crédits ont été consommés à raison de 85 % en engagements et de 56 % en paiements; le solde de ceux-ci sera utilisé conformément aux dispositions financières des contrats.

Le taux d'utilisation des crédits inscrits à ce chapitre est plus élevé qu'en 1979, suite à la mise en oeuvre des deux accords de vérification conclus entre la France, d'une part, le Royaume-Uni, d'autre part, la Communauté et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La totalité des crédits reportés de 1979 a été utilisée.

CHAPITRE 35 - PROTECTION DE L'HOMME ET DE SON ENVIRONNEMENT

Etat de consommation des crédits non dissociés

CHAPITRE 35	Crédits 1980 (en UCE)			Utilisation en %			
				en engagements		en paiements	
				Crédits		Crédits	
				1979	1980	1979	1980
	1	2	3	4	5	6	7
TOTAL	8.590.000	8.590.000	12.116.987	90	984	45	607
(1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs (2) Compte tenu des virements et des reports non-automatiques; base de calcul de la colonne (5). (3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports; base de calcul de la colonne (7).							

Synthèse de l'exécution des crédits

1. Crédits de l'exercice

Sur les crédits disponibles de 8,59 MUCE, 8,39 MUCE ont été engagés, soit 98,4%. Les paiements ont atteint 61,7% des crédits engagés, pourcentage normal s'agissant, pour une bonne part, d'études dont beaucoup sont engagées tard dans l'exercice; le solde non payé fait l'objet d'un report de droit à l'exercice suivant.

2. Crédits reportés

Le report de 3,53 MUCE a été liquidé à raison de 97 %.

**CHAPITRE 36 - DEPENSES RELATIVES A L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET A LA
GESTION DE L'INFORMATION**

Etat de consommation des crédits non dissociés

TITRE 3 36 CHAPITRE	Crédits 1980 (en UCE)			Utilisation en %			
				en engagements		en paiements	
	Crédits		Crédits				
	1979	1980	1979	1980			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
TOTAL	1.617.000	1.817.000	2.430.054	100	100	70	70

(1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs
 (2) Compte tenu des virements; base de calcul de la colonne (5)
 (3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports; base de calcul de la colonne (7)

Les crédits non dissociés (postes 3600, 3610, 3611, 3622, 3630) de ce chapitre ont été engagés à 100 % et payés à raison de 70 %; les crédits de paiement reportés de 1979 ont été utilisés en totalité.

Etat de consommation des crédits dissociés

TITRE 3 CHAPITRE 36	Crédits 1980 (en UCE)			
	en engagements		en paiements	
	(1)	(2)	(3)	(4)
TOTAL	3.600.000	6.371.346	3.875.000	7.191.509
3620	1.900.000	4.622.847	2.400.000	5.322.056
3621	1.700.000	1.748.499	1.475.000	1.869.453

(1) (3) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs
 (2) (4) Total des crédits disponibles (y compris crédits subsistants, reports, virements)

CHAPITRE 36	Utilisation en % des crédits disponibles			
	1979	1980	1979	1980
	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
TOTAL	69	72	52	69
3620 (*)	60	68	41	59

(*) Ligne budgétaire dont le taux d'exécution est particulièrement bas.

Les crédits dissociés (postes 3620, 3621) ont été utilisés à raison de 72 % en crédits d'engagement et de 69 % en crédits de paiement; les crédits de paiement reportés de 1979 ont été utilisés en totalité.

L'utilisation relativement faible des crédits est due au fait que le deuxième plan d'action triennal 1978-1980 n'a démarré qu'à partir de 1979 suite à son adoption tardive par le Conseil, ainsi qu'à l'étalement des contrats sur les exercices 1980 et 1981, afin de permettre la liaison avec le troisième plan qui est actuellement en discussion devant le Conseil.

CHAPITRE 37 - DEPENSES RESSORTISSANT AUX DOMAINES DE L'INDUSTRIE ET DES TRANSPORTS

1. Etat de consommation des crédits non dissociés

Titre 3 37 CHAPITRE	Crédits 1980 (en UCE)			Utilisation en %			
				en engagements		en paiements	
				Crédits		Crédits	
	(1)	(2)	(3)	1979	1980	1979	1980
	(4)	(5)	(6)	(7)			
TOTAL	2.620.000	4.108.944	5.392.168	99	99	28	43

(1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs
 (2) Compte tenu des virements et des reports non-automatiques; base de calcul de la colonne (5)
 (3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports; base de calcul de la colonne(7)

Les crédits non dissociés (postes 3703, 3721, 3723, 3740, 3741, 3760, 3780, 3790) de ce chapitre ont été engagés à 99 % et payés à raison de 43 %, ce qui constitue une amélioration sensible par rapport à l'exercice 1979 (28 %); les crédits reportés de 1979 ont été utilisés en totalité.

Poste 3723 - Système d'information du secteur textile

La totalité des crédits a été engagée; en ce qui concerne les paiements ceux-ci seront effectués conformément aux dispositions financières du contrat.

Poste 3741 - Harmonisation des législations en matière industrielle

La totalité des crédits a été engagée, tandis que les paiements interviendront conformément aux dispositions financières des contrats. Les crédits reportés de 1979 ont été totalement utilisés.

Poste 3780 - Etudes préparatoires aux interventions financières

La totalité des crédits a été engagée et les paiements seront effectués conformément aux dispositions financières des contrats conclus dans le cadre de cette action. Les crédits reportés de 1979 ont été totalement utilisés.

2. Etat de consommation des crédits dissociés

TITRE 3 CHAPITRE 37	Crédits 1980 (en UCE)			
	en engagements		en paiements	
	(1)	(2)	(3)	(4)
TOTAL	9.557.000	15.553.370	4.450.000	10.114.995
3701	57.000	69.777	450.000	1.105.380
3702	8.000.000	13.972.537	4.000.000	8.998.559
3720	500.000	500.000	p.m.	p.m.
3722	1.000.000	1.000.000	p.m.	p.m.
3750	p.m.	11.056	p.m.	11.056

(1) (3) Crédits initiaux y compris les budgets rectificatifs ou supplémentaires
(2) (4) Total des crédits disponibles (y compris crédits subsistants, reports, virements)

CHAPITRE 37	Utilisation en % des crédits disponibles			
	1979	1980	1979	1980
	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
TOTAL	28	87	54	76
3701 (*)	100	66	66	67
3702	1	96	0	77
3720 (*)	0	0	0	0
3722 (*)	-	0	-	0
3750 (*)	40	0	57	0

(*) Ligne budgétaire dont le taux d'exécution est particulièrement bas

Les crédits dissociés (postes 3701, 3702, 3720, 3722, 3750) ont été utilisés à raison de 87 % en crédits d'engagement et de 76 % en crédits de paiement; Les crédits reportés de 1979 ont été utilisés en totalité. Là encore les résultats traduisent une amélioration sensible par rapport à 1979 (28 % et 54 % respectivement).

Poste 3701 - Deuxième programme informatique

Il s'agit d'une action qui s'est terminée en 1980. Elle ne bénéficie plus de nouveaux crédits en 1981. Le solde des engagements et des paiements interviendra au cours de 1981.

Poste 3702 - Action communautaire de développement de l'informatique

L'adoption tardive, le 11 septembre 1979, du programme dans le domaine de l'informatique avait causé un retard dans l'exécution de cette action; celui-ci a pu être rattrapé et seulement 4 % (soit 559.859 UCE) de la totalité des crédits d'engagement sont reportés en 1981 (compte tenu d'un virement de 400.000 UCE vers le poste 3703 "actions communautaires liées au développement de la télématique".

Poste 3720 - Action dans le domaine de la céramique
et

Poste 3722 - Technologie de l'industrie textile

En l'absence de décision du Conseil, aucun de ces deux programmes n'a pu être exécuté. La Commission a toutefois examiné la possibilité d'utiliser les crédits pour des actions ponctuelles. Cet examen a conduit à constater que les commentaires budgétaires ne permettent pas l'utilisation de ces crédits pour de telles actions. Ces crédits sont reportés de droit à l'exercice 1981 (1,5 MUCE).

Poste 3750 - Interventions en faveur de certains secteurs industriels en crise

Le Conseil, n'ayant toujours pas statué sur la proposition de règlement soumise par la Commission, cette dernière n'a pu éviter l'annulation des crédits reportés de 1979 que par deux virements internes au chapitre 37 (4,4 MUCE sur le poste 3702 et 0,8 MUCE sur le poste 379) et par le virement relatif aux mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni.

Article 376 - Etudes relatives aux orientations industrielles

La totalité des crédits a été engagée et les paiements interviendront conformément aux dispositions financières des contrats d'études. Les crédits reportés de 1979 ont été totalement utilisés.

CHAPITRE 39 - AUTRES DEPENSES RESULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE MISSIONS SPECIFIQUES

Etat de consommation des crédits dissociés

Chap. 39	Crédits 1980 (en UCE)			Utilisation en % au 31.12.			
				en engagement		en paiement	
				1979	1980	1979	1980
	1	2	3	4	5	6	7
TOTAL	10.420.000	9.920.000	15.480.081	85	100	47	58
3920 *	2.100.000	2.100.000	3.060.512	100	100	56	60
3932 *	100.000	100.000	100.000	-	98	-	-

(1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs.
 (2) Compte tenu des virements et des reports non-automatiques; base de calcul de la colonne (5).
 (3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports; base de calcul de la colonne (7).
 * Ligne budgétaire augmentée à la suite d'un amendement du Parlement.

Pour l'exercice 1980, on constate pour l'ensemble de ces activités l'utilisation totale des crédits d'engagement, mais un peu faible des paiements.

Dans le cas particulier du programme "Education" (poste 3920), les contrats couvrent l'année scolaire et donnent lieu à un paiement anticipé de 60 %, puis à des paiements complémentaires ultérieurs sur crédits reportés de droit. Ces derniers sont d'ailleurs régulièrement utilisés en totalité.

Quant au poste 3932 "Protection du patrimoine architectural", créé par le Parlement en 1980, il ne bénéficiait pas de crédits sous le régime des "douzièmes provisoires". Cependant la totalité des fonds a pu être engagée vers la fin de l'exercice. Ces crédits font l'objet d'un report de droit en 1981.

Les crédits initialement destinés à la "Fondation européenne" (0,5 MUCE) ne pouvant être utilisés en l'absence de décision politique ont été incorporés dans le virement relatif aux mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni.

TITRE 4 - REMBOURSEMENT ET AIDES AUX ETATS MEMBRES ET DIVERS

CHAPITRE 40 - REMBOURSEMENT FORFAITAIRE AUX ETATS MEMBRES DES FRAIS ENCOURUS POUR LA PERCEPTION DES RESSOURCES PROPRES

Les crédits de l'exercice 1980, 802,45 MUCE, ont été engagés totalement. Les paiements effectués s'élèvent à 736,2 MUCE; de ce montant, 12,5 MUCE correspondent aux remboursements relatifs à une partie des ressources propres perçues en décembre 1979 et 723,7 MUCE correspondent aux remboursements relatifs aux ressources propres mises à la disposition de la Commission de janvier à novembre 1980. Les remboursements relatifs aux ressources propres de décembre 1980 seront imputés aux reports automatiques de crédits de l'exercice 1980 à 1981, exception faite de 1,8 MUCE qui devront être imputés aux crédits de l'exercice 1981. L'insuffisance des crédits de l'exercice 1980 est due à l'imputation des 12,5 MUCE des frais précités de l'exercice 1979, les crédits de 1979 n'étant pas suffisants.

Dans son avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1/80, la Commission avait proposé d'augmenter les crédits destinés à couvrir les frais encourus pour la perception des ressources propres, de 13,3 MUCE au titre de l'augmentation des prévisions de ressources propres de l'exercice 1980 et de 12,5 MUCE au titre des remboursements précités de l'exercice 1979 imputés aux crédits de l'exercice 1980 en raison de l'insuffisance de crédits en 1979. Cette dernière proposition n'a été retenue par aucune des deux branches de l'autorité budgétaire.

CHAPITRE 42 - EMPRUNTS COMMUNAUTAIRES

Dans la limite d'un plafond de 3 milliards de dollars US, fixé par le règlement du Conseil n° 397/75 du 17 février 1975 (1), la Communauté a réalisé, en 1976 et 1977, une série d'emprunts destinés à aider les Etats membres à surmonter des difficultés de balance de paiements. Conformément à la décision du Conseil n° 322/76 du 15 mars 1976 (2), la Communauté a accordé, aux mêmes conditions que ces emprunts, des prêts à l'Italie et à l'Irlande. Le détail de ces emprunts est le suivant (en millions de dollars US) :

<u>1er emprunt</u> (mars, avril 1976)	<u>Bénéficiaire</u>	<u>2ème emprunt</u> (mai 1977)	<u>Bénéficiaire</u>
1.000	Italie	200	Italie
300	Irlande	300	Italie
—		—	
1.300		500	

Le total des dits emprunts n'a pas varié. Il s'élève toujours au 31 décembre 1980 à l'équivalent de 1,37 milliards d'UCE.

(1) JO L 46 du 20 février 1975

(2) JO L 77 du 24 mars 1976

CHAPITRE 43 - EMPRUNTS DESTINES A LA PROMOTION D'INVESTISSEMENT DANS LA COMMUNAUTE (LE NOUVEL INSTRUMENT COMMUNAUTAIRE)

Dans la limite du plafond de 1.000 MUCE, fixé par la décision du Conseil du 16 octobre 1978 (1), la Commission est habilitée à contracter des emprunts pour le financement des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs de l'énergie, de la reconversion et des infrastructures industrielles.

En vertu des décisions d'application du 14.5.1979 (2), du 22.7.80 (3) et du 25.11.80 (4) portant sur les deux tranches de 500 MUCE chacune, seize emprunts ont été émis depuis le premier janvier 1980 pour les montants suivants :

<u>Nombre d'emprunts</u>	<u>Monnaies nationales</u>	<u>MUCE</u>
4	123.900.000 DM	49,0
6	219.000.000 US\$	160,6
6	257.000.000 HFL	93,1
		<u>302,7</u>

Ces emprunts ont fait l'objet de prêts répartis de la manière suivante :
(en MUCE)

<u>Prêts bonifiés</u>	<u>Prêts non bonifiés</u>	<u>Total</u>	<u>Bénéficiaires</u>
88,0	49,8	137,8	Italie
41,7	-	41,7	Irlande
-	-	-	Royaume-Uni
-	18,1	18,1	Danemark
<u>129,7</u>	<u>67,9</u>	<u>197,6</u>	

- (1) JO L 298 du 25.10.1978
 (2) JO L 125 du 22.05.1979
 (3) JO L 205/19 du 7.8.80
 (4) JO L 326/19 du 2.12.80

TITRE 5 - FONDS SOCIAL ET REGIONAL

CHAPITRES 50 à 52 - FONDS SOCIAL EUROPEEN

Etat de consommation des crédits dissociés

TITRE 5 CHAPITRES 50 - 52	Crédits 1980 (en MUCE)			
	en engagements		en paiements	
	1	2	3	4
TOTAL	909,5	1.021,92	700,7	933,86
512	p.m.	5,0	p.m.	2,5

(1) (3) Crédits initiaux et budget supplémentaire n° 2
 (2) (4) Total des crédits disponibles (y compris crédits subsistants, reports, virements).

CHAPITRES 50 à 52	Utilisation en % des crédits disponibles			
	1979	1980	1979	1980
	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
TOTAL	20	99,3	32,2	78,7
512	0	0 (*)	0	0 (*)

(*) Les 5 MUCE de crédits d'engagement ont été virés à l'article 510 "amélioration de la situation de l'emploi dans des régions", et les 2,5 MUCE de crédits de paiement l'ont été à l'article 511 "actions en faveur des handicapés".

Synthèse de l'exécution des crédits

Engagements

Les agréments au titre du budget de 1980 ont été décidés par la Commission en deux séries, le 13 mai et le 15 octobre. Ils portaient sur 1.014,93 MUCE, soit 99,3 % du total du montant disponible pour le Fonds social en 1980. Comme déjà mentionné, une telle utilisation rapide et totale est rendue possible par le nouveau calendrier réglementaire, entré en vigueur à partir de 1980, selon lequel les demandes de concours du Fonds doivent parvenir à la Commission deux mois avant la fin du semestre précédent celui au cours duquel les opérations correspondantes débiteront.

Aux 49,15 MUCE subsistant de l'exercice 1979 sont venus s'ajouter en cours d'exercice 63 MUCE dégagés et réutilisables. Un montant total de 112 MUCE s'est donc ajouté aux 909,5 MUCE de l'exercice. D'où un total de crédits d'engagement disponibles en 1980 de 1.021,92 MUCE.

Paiements

La Commission a constaté fin novembre qu'il manquerait 100 MUCE environ pour faire face aux paiements à effectuer avant la fin de l'exercice. Elle a pris l'initiative d'introduire une telle demande de crédits dans le budget supplémentaire 2/80 destiné en premier lieu à l'aide d'urgence à l'Italie. Dans la suite de la procédure budgétaire, ce montant a été ramené à 60 MUCE par le Conseil et porté à 326,4 MUCE par le Parlement, montant qui a été arrêté dans le cadre du budget supplémentaire 2/80. Conformément à ses prévisions, la Commission n'a été en mesure d'effectuer des paiements qu'à concurrence de 130,6 MUCE, le solde, soit 196 MUCE, ayant été reporté à l'exercice 1981.

Les paiements atteignent dès lors 735,1 MUCE, soit près de 80 % du total disponible en 1980, compte tenu du budget supplémentaire 2/80. Ce chiffre traduit un progrès de 140 MUCE environ par rapport aux paiements effectués en 1979.

Le montant total des crédits se décompose comme suit (en MUCE) :

233,16	reports de 1979
374,30	budget initial
<u>326,40</u>	budget supplémentaire 2/80
933,86	

Les crédits au titre de l'exercice et les crédits reportés de 1979 ont été entièrement utilisés. Un montant de 130,60 MUCE l'a été sur les crédits du budget supplémentaire n° 2, comme indiqué ci-dessus.

Observations particulières

En l'absence de la base réglementaire nécessaire, les crédits de l'article 512 "conséquences de la reconversion industrielle" n'ont pu être utilisés en 1980 et ont été virés et dépensés à l'intérieur du chapitre 51.

Aux articles 510 "amélioration de la situation de l'emploi de certaines régions" et 511 "action en faveur des handicapés", qui ont fait l'objet d'amendements du Parlement européen, la situation se présente comme suit :

- les crédits d'engagements disponibles ont été utilisés entièrement à l'article 511 et presque entièrement (98,8 %) à l'article 510;
- les crédits de paiements disponibles ont été dépensés à raison de 61 % (article 510), 95,4 % (article 511). L'utilisation relativement faible à l'article 510 par rapport à la moyenne du Fonds social est le résultat de l'augmentation importante des crédits inscrits dans le budget supplémentaire N° 2 à la fin de l'exercice.

CHAPITRES 55 et 56 : FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Etat de consommation des crédits dissociés

TITRE 5 CHAPITRES 55 et 56	Crédits 1980 (en MUCE)			
	en engagements		en paiements	
	1	2	3	4
TOTAL	1.165	1.227,85	403	742
Chap.56(*)	58,25	58,25	10,625	10,625

(1) (3) Crédits initiaux y compris les budgets rectificatifs ou supplémentaires.
 (2) (4) Total des crédits disponibles (y compris crédits subsistants reports, virements).

	Utilisation en % des crédits disponibles			
	1979	1980	1979	1980
	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
TOTAL	95	92,7	60	96,1
Chap.56 (*)	0	0	0	0

(*) Ligne budgétaire dont le taux d'exécution est particulièrement bas.

Synthèse de l'exécution des crédits

1. Engagements

a) Section sous-quota (chap. 55)

Les crédits disponibles (1.169,6 MUCE) ont été utilisés à 97,2 %. La différence (32 MUCE) à reporter tient à ce que certains Etats membres n'ont pas totalement utilisé le quota qui leur a été alloué.

b) Section hors-quota (chap.56)

Les règlements du Conseil instituant les cinq actions spécifiques proposées par la Commission en octobre 1979 ont été arrêtés le 7 octobre 1980. Aucun engagement n'a pu être contracté à ce titre en 1980 en l'absence des programmes qui doivent être introduits en vue de remplir les conditions prévues dans le règlement précité. Une première mise en oeuvre pourra se faire en 1981. Aussi la Commission a-t-elle demandé et obtenu le virement au chapitre 55 du crédit subsistant de 1979, de manière à en éviter l'annulation. Comme en 1979, il a été convenu qu'un virement en sens inverse interviendrait dès que les besoins du chapitre 56 le justifieront. Dès lors les crédits disponibles en 1981 seront de 135,25 Mio Ecus.

2. Paiements

a) Section sous quota (chap. 55)

Sur un crédit disponible de 742 MUCE, 726,7 MUCE ont été payés en 1980 contre 513,1 en 1979, soit 99,36 %. Ce progrès remarquable a permis d'épuiser presque complètement les crédits disponibles (un montant de 4,7 MUCE est à reporter).

b) Section hors-quota (chap. 56)

Faute d'engagements, aucun paiement n'est intervenu en 1980. Là encore, la Commission a demandé et obtenu en temps utile le virement au chapitre 55 du crédit reporté de 1979 (16 MUCE) pour en éviter l'annulation.

CHAPITRE 57 - MESURES DESTINEES A REDUIRE LES DISPARITES ECONOMIQUES
AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DANS LE CADRE DU SYSTEME MONETAIRE
EUROPEEN

Etat de consommation des crédits non dissociés.

CHAPITRE 57	Crédits disponibles en 1980 (en UCE)	Utilisation			
		en engagements		en paiements	
		Crédits		Crédits	
		1979	1980	1979	1980
TOTAL	245.373.000	100	100	100	75

Article 570 - Bonifications d'intérêts liées aux prêts communautaires dans
Les Etats membres moins prospères qui participent au Système
Monétaire Européen

Dans le cadre des dispositions de la résolution du Conseil européen du 5 décembre 1978 et des règlements du Conseil n° 3181/78 du 18 décembre 1978 (1) et n° 1736/79 du 3 août 1979 (2) des bonifications d'intérêt ont été octroyées à des prêts consentis, d'une part, conformément à la décision du Conseil du 16 octobre 1978 (3) (emprunts destinés à la promotion d'investissement dans la Communauté) et, d'autre part, à des prêts consentis par la BEI. Le montant maximal de ces bonifications, limitées à l'Irlande et à l'Italie considérés comme les pays les moins prospères de la Communauté participant au SME, s'élève à 1.000 MUCE pour une période de 5 ans. Le montant total autorisé pour 1979 a été engagé, soit 200 MUCE (4), dont 160.164.757 UCE ont été payés.

Le montant des prêts bénéficiant d'intérêt (3%) dans le cadre du SME est le suivant :

<u>Destination</u>	<u>Montant</u>	<u>Pays bénéficiaire</u>
Renforcement des économies des Etats membres moins prospères	520,9 millions d'UCE	Italie
	<u>299,1 millions d'UCE</u>	Irlande
	<u>820,0 millions d'UCE</u>	

Article 571 - Compensations financières au Royaume-Uni

Dans le cadre des mêmes dispositions juridiques qui régissent l'article 570, une compensation financière est à verser à l'Etat membre qui, ne participant pas effectivement et entièrement aux mécanismes du Système monétaire européen, ne doit pas supporter la charge afférant à la mise en oeuvre de ce dernier. Etant donné que l'utilisation de ces crédits est liée aux versements des crédits de l'article 570, le montant total en a été engagé (soit 45.373.000 UCE) dont 24.835.760 ont été payés.

Le paiement de ces compensations est conditionné par l'achèvement des formalités relatives aux bonifications d'intérêts accordées dans le cadre du SME.

(1) JO L 379 du 30.12.1978

(2) JO L 200 du 8. 8. 1979

(3) JO L 298 du 25.10.1979

(4) dont 3.032.262,02 UCE seront dégagés, leur report au titre de l'exercice 1981 a été demandé au Conseil.

CHAPITRE 58 : MESURES SUPPLEMENTAIRES EN FAVEUR DU ROYAUME-UNI

Etat de consommation des crédits non dissociés

TITRE 5 CHAPITRE 59	Crédits 1980 (en MUCE)			Utilisation en %			
				en engagements		en paiements	
				Crédits		Crédits	
				1979	1980	1979	1980
	1	2	3	4	5	6	7
TOTAL	119,7	193,5	193,5	-	100	-	90

- (1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs.
 (2) Compte tenu des virements et des reports non-automatiques (base de calcul des colonnes 4 et 5).
 (3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports (base de calcul des colonnes 6 et 7).

Synthèse de l'exécution des crédits

A la suite des délibérations du Conseil européen du 30 mai, sur proposition de la Commission, le Conseil a, le 27 octobre 1980, arrêté le règlement (CEE) n° 2744/80 instituant des mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni⁽¹⁾ et, le 6 novembre 1980, autorisé la Commission à verser en 1980 au Royaume-Uni, conformément à l'article 5 de ce règlement, des avances jusqu'à un maximum de 200 MUCE.

Le budget supplémentaire n° 1/1980, arrêté le 20 novembre, a inscrit au chapitre 58 un crédit de 119,7 MUCE à cet effet.

D'autre part, la Commission a été autorisée à virer au chapitre 58 des crédits provenant de différentes lignes budgétaires, pour un montant global déterminé en fonction des disponibilités existantes en fin d'exercice (virement "ouvert"). Ce virement s'est monté à 73,8 MUCE. Le crédit disponible au chapitre 58 a donc atteint un montant de 193,5 MUCE. Ce montant a fait l'objet de deux décisions d'octroi en date du 31 décembre 1980. Ce montant a été entièrement engagé, et payé à raison de 90 %, conformément à l'article 5, paragraphe 3 du règlement 2744/80 susmentionné.⁽²⁾

(1) JO L 284 du 29.10.1980

(2) Pour le détail des "virement ouvert", référer à la partie 3 de l'annexe 2

CHAPITRE 59 : AIDE A DES POPULATIONS DE LA COMMUNAUTE VICTIMES DE
CATASTROPHES

Etat de consommation des crédits non dissociés

TITRE 5 CHAPITRE 59	Crédits 1980 (en MUCE)			Utilisation en %			
				en engagements		en paiements	
	1	2	3	1979	1980	1979	1980
	4	5	6	7			
TOTAL	45	46,2	46,2	56	99,6	56	13

(1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs.

(2) Compte tenu des virements et des reports non-automatiques (base de calcul des colonnes 4 et 5).

(3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports (base de calcul des colonnes 6 et 7).

Synthèse de l'exécution des crédits

Les aides accordées en 1980 ont été les suivantes :

Nature de la catastrophe	Lieu	Date	Montant de l'aide
Inondations	Angleterre du S.W Pays de Galles	fin déc. 79	400.000
Tempêtes	Province de Mes- sine (Sicile)	fin déc. 79 début janv.80	800.000
Cyclone	Ile de la Réunion (D.O.M.)	janvier	1.300.000
Inondations	Belgique	juillet	800.000
Cyclone	Guadeloupe et Martinique (DOM)	août	700.000
Inondations	Plusieurs départe- tements français du Massif central, notamment la Haute Loire	septembre	500.000
Tremblement de Terre	7 provinces de la Campanie et du Basilicate	novembre	41.500.000
Total			46.000.000

a) Crédits reportés

Les deux premières interventions ayant eu leur origine encore en 1979, la Commission a obtenu de l'autorité budgétaire le report non automatique d'un montant équivalant à celui des aides qu'elle avait accordées à ces deux occasions, soit 1,2 MUCE.

b) Crédits de l'exercice

A l'occasion de sa troisième intervention de l'année (Cyclone de la Réunion), la Commission a obtenu des douzièmes supplémentaires au titre de ce chapitre : 2 en crédits pour engagements (833.200 UCE) et 4 en crédits pour paiements (1.666.400 UCE).

A l'occasion du séisme du 23 novembre en Italie, la Commission a versé, le 27 novembre, une aide de 1,5 MUCE représentant le solde encore inutilisé du crédit de ce chapitre, moins 200.000 UCE gardés en réserve pour le cas d'une autre catastrophe. Ce cas ne s'étant pas produit, ce montant sera annulé en fin d'exercice.

Devant l'ampleur des dégâts de ce séisme, la Commission a, le 4 décembre, transmis un avant-projet de budget supplémentaire n° 2 pour 1980 prévoyant notamment un crédit supplémentaire de 40 MUCE au titre du chapitre 59 et destiné à aider les populations sinistrées.

Ce budget supplémentaire a été arrêté le 23 décembre. Le crédit a été engagé avant la fin de l'exercice et se trouve donc reporté de droit à l'exercice 1981. Il sera liquidé dès que les consultations entre la Commission et les autorités italiennes sur son utilisation se seront achevées.

TITRES 6 ET 7 - FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE -
SECTION GARANTIE

I. CONSIDERATIONS D'ENSEMBLE

A. Constatations

1. Par rapport à l'année 1979, les dépenses consacrées au FEOGA - section Garantie ont augmenté de 8,4 %, en passant de 10.434,5 MUCE en 1979 à 11.315,2 MUCE en 1980, soit 880,7 MUCE de plus. L'accroissement de 8,4% est nettement inférieur au taux moyen d'augmentation annuel des dépenses pour les années 1975 à 1979 (= 23,1 %).

Si les montants compensatoires monétaires ne sont pas pris en considération, l'évolution des dépenses de l'année 1979 à 1980 (= 13,2 %) demeure inférieure au taux moyen d'augmentation pour les années 1975 à 1979 (= 22,8 %).

2. L'augmentation globale des dépenses en 1980 est la résultante d'un accroissement des charges communautaires principalement dans les secteurs suivants : viande bovine (+ 615,5 MUCE), fruits et légumes (+ 245,8 MUCE), vins (+238,2 MUCE), lait (+230,6 MUCE), céréales (+103,7), tabac (+83,8 MUCE), matières grasses (+81 MUCE), autres OCM (+49,1 MUCE). Par ailleurs, trois secteurs ont connu des dépenses moindres par rapport à 1979 : montants compensatoires monétaires (- 409,8 MUCE), sucre (- 364,6 MUCE), produits hors annexe II (- 30,84 MUCE).

En terme de part relative de chaque marché par rapport au total des dépenses pour le FEOGA section Garantie, cela se traduit par une augmentation du poids financier des secteurs matières grasses, fruits et légumes et surtout viande bovine et par une diminution de celui-ci principalement pour le secteur sucre et les montants compensatoires monétaires et, dans un degré moindre, pour les secteurs des céréales et du lait.

	Part dans les dépenses agricoles 1978 (en %)	Part dans les dépenses agricoles 1979 (en %)	Part dans les dépenses agricoles 1980 (en %)
Céréales	12,8	15	14,7
Lait	46,4	43,4	42
Matières grasses	3,8	5,8	6,1
Sucre	10,1	9,0	5,1
Viande bovine	7,4	7,2	12,1
Fruits et légumes	1,2	4,2	6,1
Montants compensatoires monétaires	10,2	6,8	2,6
Autres secteurs	8,1	8,6	11,3
	100,0	100,0	100,0

3. Il convient de noter que dans le présent rapport, le paiement de 203 MUCE effectué en 1979 a été imputé sur les crédits de 1980, conformément à ce qui avait été décidé lors de l'établissement de ce budget.

B. Analyse de l'évolution des dépenses du FEOGA/Garantie 1980

Les principaux éléments, tant de hausse que de baisse, qui ont donné lieu au total à une augmentation des dépenses en 1980 de 880,7 MUCE par rapport à 1979 sont analysés ci-dessous.

1. Secteurs pour lesquels les dépenses sont en hausse par rapport à 1979

a. Céréales (+ 103,7 MUCE)

La récolte abondante de la campagne 1980/81, nettement supérieure à la tendance, a donné lieu à des quantités plus élevées à l'exportation et en stockage public. Mais, alors que les dépenses de restitutions sont restées constantes, suite à une baisse des taux de restitutions, les dépenses de stockage public ont augmenté de 112,8 MUCE.

Les dépenses pour les autres mesures d'intervention ont diminué de 9,1 MUCE par rapport à 1979.

b. Produits laitiers (+ 230,6 MUCE)

L'effort consenti en 1980 par la CEE pour soutenir le marché laitier est resté très important. En effet, le souci d'assainir un marché structurellement excédentaire a amené à poursuivre des actions d'écoulement tant sur le plan interne (aide à la consommation humaine ou animale) qu'externe (restitutions à l'exportation).

Cependant, par le biais d'une gestion rigoureuse, la Commission a réussi à limiter l'accroissement des dépenses dans le secteur des produits laitiers : en 1980, l'augmentation des dépenses est de +5,1 % (soit +230,6 MUCE) par rapport à +12,6 % (soit +506,7 MUCE) en 1979.

La politique de gestion suivie par la Commission s'est caractérisée par :

- un développement des actions surtout dans le domaine des restitutions à l'exportation, mesure la moins onéreuse. Les taux de restitutions pour les produits laitiers étaient nettement moins élevés en 1980 qu'en 1979 ;
- le gel ou l'accroissement limité des taux d'aide, voire même la suppression de l'aide au lait écrémé en poudre utilisé pour des animaux autres que les veaux à partir d'octobre 1979. Il en est résulté une quasi stabilisation des dépenses d'intervention pour le beurre et même une diminution pour celles concernant le domaine du lait écrémé en poudre.

Les répercussions de ces mesures sur les dépenses ont été renforcées par l'augmentation des recettes de coresponsabilité, suite à un relèvement du taux de prélèvement de 0,5 % à 1,5 % pour la campagne 1980/81.

Mesures	1980	1979	Différence
. Restitutions	2.745,9	2.073,4	+ 672,5
. Interventions lait écrémé	1.302,2	1.664,0	- 361,8
. Interventions beurre et crème	647,1	646,3	+ 0,8
. Interventions autres	170,2	121,5	+ 48,7
. Solde entre le prélèvement de coresponsabilité et son utilisation	- 113,4	16,2	- 129,6
	4.752 =====	4.521,4 =====	+ 230,6 =====

L'ensemble de ces efforts a permis de maintenir les stocks publics à un niveau relativement bas. Alors que les stocks publics de beurre ont été ramenés d'environ 293.000 t début de l'année à environ 147.000 T au 31 décembre, les stocks publics de lait écrémé en poudre se sont stabilisés à 230.000 t, niveau déjà atteint fin 1979, suite à la politique ferme de décroissement de ceux-ci.

c. Matières grasses (+ 81 MUCE)

Cette augmentation est le résultat d'un mouvement :

- à la baisse pour l'huile d'olive (- 70,3 MUCE). Les dépenses des aides à la production ont été plus élevées en 1979, du fait qu'une plus grande partie des paiements des aides, selon l'ancien régime (campagnes 1977/78 et précédentes), a été effectuée au cours de cette année ;
- à la hausse pour les graines de colza, de navette, de tournesol et autres, suite à une récolte plus abondante en 1980 qu'en 1979 (+ 151,6 MUCE).

d. Viande bovine (+ 615,5 MUCE)

C'est le secteur pour lequel l'augmentation des dépenses en valeur absolue est de loin la plus forte, soit + 615,5 MUCE ou + 82,3 % par rapport à 1979.

En 1980, le marché de la viande bovine a connu une sérieuse détérioration. La forte augmentation de la production et la diminution de la consommation en faveur des autres viandes ont rendu, pour la première fois, la Communauté excédentaire en viande bovine.

Cette évolution de la situation sur le marché s'est répercutée sur le budget 1980 sous forme d'un quasi triplement des dépenses de restitutions (715,5 MUCE en 1980 par rapport à 270,2 MUCE en 1979) et d'une augmentation importante des dépenses de stockage public (504,1 MUCE en 1980 par rapport à 417,2 MUCE en 1979).

De plus, les autres dépenses d'intervention sont passées de 60,3 MUCE en 1979 à 143,7 MUCE en 1980, suite à l'introduction de la prime à la vache allaitante (+ 42,4 MUCE) et au rythme de paiements plus élevés pour les primes à l'abattage de gros bovins et à la naissance des veaux (+ 41 MUCE).

e. Fruits et légumes (+ 245,8 MUCE)

Les dépenses relatives aux primes pour la transformation sont passées de + 282,3 MUCE en 1979 à + 490,4 MUCE en 1980, soit un accroissement de 208,1 MUCE. Ceci résulte du fait que les quantités de tomates allant à la transformation ont connu une augmentation importante.

Les autres lignes budgétaires dans ce secteur se sont accrues de 37,7 MUCE.

f. Vin (+ 238,2 MUCE)

La croissance des dépenses dans ce secteur est la plus importante en valeur relative, soit + 388,6 % par rapport à 1979.

La récolte exceptionnelle de la campagne 1979/80, environ 175.000 t par rapport à une moyenne d'environ 150.000 t, en est la cause. Elle a donné lieu à d'importantes distillations de vin de table.

g. Tabac (+ 83,8 MUCE)

Une production supérieure en 1980 s'est répercutée principalement sur les dépenses au titre des primes (+ 66,2 MUCE) et sur les aides au stockage privé (+ 17 MUCE).

h. Autres OCM (+ 49,1 MUCE)

L'évolution des dépenses de 1979 à 1980 s'explique principalement par:

- l'introduction de l'organisation commune de marché de la viande ovine en octobre 1980 (+ 53,5 MUCE) ;
- une augmentation des aides aux pois, fèves et fèves, suite à une production plus importante (+ 11,7 MUCE) ;
- une diminution des aides à la production de fourrages séchés, suite à une hausse des cours mondiaux (- 13,1 MUCE).

2. Secteurs pour lesquels les dépenses sont en baisse par rapport à 1979

a. Sucre (- 364,6 MUCE)

La hausse sensible des prix mondiaux à partir de l'année 1979 a persisté en 1980 et a même donné lieu à des prélèvements à l'exportation à partir de mai 1980. Il en est résulté des dépenses moindres de restitutions de 398,9 MUCE.

Par contre, les dépenses d'interventions, principalement le remboursement de frais de stockage, ont légèrement augmenté (+ 34,3 MUCE), suite à une augmentation de la production.

b. Produits hors annexe II (- 30,84 MUCE)

Les moindres dépenses résultent de la diminution des restitutions à l'exportation des produits incorporés, notamment du sucre et des produits laitiers.

c. Montants compensatoires monétaires (- 409,8 MUCE)

Comme en 1979, l'entrée en vigueur du Système monétaire européen, le 13 mars 1979, a eu un effet stabilisateur sur les monnaies des Etats membres et a ramené les taux MCM à un niveau considérablement moins élevé.

De plus, les différentes modifications des taux représentatifs des monnaies au cours de l'année 1980 ont réduit les MCM par rapport à l'année 1979.

Mais c'est surtout la forte remontée du taux du marché de la livre qui a donné lieu à de moindres dépenses en 1980. Le taux MCM de la livre étant devenu positif à partir d'août 1980 et le Royaume-Uni étant un pays importateur net, les échanges intra-communautaires de cet Etat membre ont donné lieu à des dépenses négatives de MCM.

	Comparaison des taux des MCM			
	en 1980		en 1979	
	Minima	Maxima	Minima	Maxima
DM	+ 8,8	+ 10,8	+ 9,8	+ 10,8
BFR/LFR	+ 1,7	+ 2,4	+ 1,9	+ 3,3
NFL	+ 1,7	+ 2,4	+ 1,9	+ 3,3
DK	0	0	0	0
FF	0	- 3,7	- 3,7	- 10,6
LIT	0	- 11,1	- 2,3	- 17,7
UKL	0	+ 12,1	0	+ 28,2
IRL	0	0	0	0

II. EXECUTION DU BUDGET 1980

A. Exécution budgétaire globale du FEOGA - section Garantie

1. Les événements exceptionnels qui se sont produits au cours de la procédure budgétaire 1980 ont fait que le budget 1980 n'a pu être arrêté que tard dans l'année, soit le 9 juillet 1980. Il en est résulté que la Commission, comme les autres institutions de la Communauté, a dû recourir au régime des douzièmes provisoires pour les sept premiers mois de l'année.

Cependant, la date tardive de l'arrêt du budget a permis d'y incorporer l'impact des décisions prix et mesures connexes pour la campagne 1980/81, ce qui a eu pour effet d'éviter un budget supplémentaire, à cet égard.

2. Plusieurs virements entre chapitres ont été approuvés par le Conseil, Le tableau à la page 125 donne le détail des virements effectués au titre de l'exercice 1980.

3. Le tableau ci-dessous présente les données définitives sur l'exécution globale.

(en millions d'UCE)

Mois	Avances octroyées (a) (1)	Avances cumulées (b)	Dépenses effectives (c)	Dépenses effectives cumulées (c)
Janvier	1.350 ^{*)}	1.350 ^{*)}	1.094 ^{*)}	1.094 ^{*)}
Février	751	2.101	951	2.045
Mars	942	3.043	1.005	3.050
Avril	1.093	4.136	920	3.970
Mai	880	5.016	961	931
Juin	836	5.852	930	5.861
Juillet	836	6.688	1.087	6.948
Août	1.075	7.763	836	7.784
Septembre	994	8.757	782	8.566
Octobre	922	9.679	866	9.432
Novembre	872	10.551	814,2	10.246,2
Décembre	922,3	11.473,3	1.009	11.315,2 (1)
Crédits restant disponibles		31,9		190
Solde de trésorerie restant disponible auprès des Etats membres au 31 décembre 1980 : 11.473,3 - 11.315,2 = 158,1 MUCE.				

*) Y compris 203,5 MUCE de 1979

1) y compris différences de change et paiements directs dont 9 MECU seulement engagés.

Ce tableau conduit à formuler les remarques suivantes :

a. Le montant des avances étant limité, en moyenne, à 836 MUCE maximum par mois pour les sept premiers mois de l'année, dans le cadre du régime des douzièmes provisoires*), les avances cumulées jusqu'au 31 juillet 1980 (6.688 MUCE) étaient insuffisantes pour couvrir les dépenses effectives cumulées à la même date (6.948 MUCE). La différence a été régularisée lors de la décision de l'avance pour le mois d'août, après l'arrêt définitif du budget 1980.

b. Vers la fin de l'année, il y a eu un net ralentissement dans l'exécution budgétaire. Alors que pour les six premiers mois, la moyenne mensuelle des dépenses était de 977 MUCE, elle ne s'élevait plus qu'à 909 MUCE pour la seconde partie de l'année.

Ceci a donné lieu, pour ce qui concerne les avances cumulées au 31 décembre, à des crédits demeurant disponibles pour un montant de 31,9 MUCE. Quant aux paiements, l'état définitif des dépenses porte celles-ci pour 1980 à 11.315,2 MUCE et laisse donc un reliquat de 190 MUCE tombé en annulation.

Le taux d'utilisation global des crédits est de 98,4 %, tant en engagements qu'en paiements.

Le solde de trésorerie restant disponible auprès des Etats membres au 31 décembre 1980, soit 158,2 MUCE, a été pris en considération lors de la fixation des avances au titre du budget 1981.

B. Exécution budgétaire par secteur

1. Le tableau de la page 125 donne une vue sectorielle de l'exécution du budget 1980.

Le ralentissement qui s'est produit dans l'exécution budgétaire vers la fin de l'année se reflète dans les différents secteurs par des taux d'utilisation de crédits inférieurs à 100 %. Sauf pour les secteurs du riz et des montants compensatoires adhésion où le taux d'utilisation est respectivement de 90,3 % et 88,3 %, pour les autres secteurs, il est supérieur à 95 %.

* En application de l'article 8 du Règlement financier, les douzièmes provisoires pour le FEOGA, section "garantie" ont été calculés par référence au plus faible montant résultant soit des crédits définitifs de l'exercice 1979, soit du projet de budget 1980 arrêté le 23 novembre 1980. En moyenne mensuelle, le montant s'est établi à 836 MUCE.

En valeur absolue, les crédits non utilisés les plus élevés concernent les secteurs suivants :

	<u>Crédits non utilisés</u> <u>en MUCE</u>	<u>Taux d'utilisation</u> <u>en %</u>
Produits laitiers	157,9	96,8
Céréales	14,05	99,2
Viande bovine	7,6	99,4
Riz	6,26	90,4
Autres	4,19	99,9
Total	<u>190</u> ===	<u>98,4</u> ====

2. Evolution des crédits autorisés

Deux séries de virements à l'intérieur du FEOGA/Garantie, pour un montant total de 371,05 MUCE, ont été nécessaires pour couvrir l'insuffisance de crédits de certains chapitres.

Il s'agit des chapitres suivants :

Chapitre 60 - Céréales (+ 66,95 MUCE)

La forte récolte en 1980 a provoqué des exportations beaucoup plus massives que prévu ainsi que des entrées en stock d'intervention très importantes. Cependant, la fermeté des cours mondiaux durant le second semestre alliée à la gestion rigoureuse du marché par la Commission en ont heureusement fortement atténué les conséquences.

Chapitre 61 - Riz (+ 15 MUCE)

L'insuffisance de crédits est due à des exportations vers les pays tiers et à des livraisons plus importantes sous forme d'aides vers le département français de la Réunion.

Chapitre 65 - Viande bovine (+ 192,95 MUCE)

Ce secteur a connu une baisse de la consommation alliée à une augmentation sensible de la production, ce qui a rendu la Communauté excédentaire pour la première fois. Il en est résulté un besoin d'exportation accru par rapport aux prévisions budgétaires ainsi qu'un recours plus important aux différentes mesures d'intervention.

Chapitre 66 - Viande porcine (+ 15,7 MUCE)

La dépression du marché intérieur a nécessité le recours aux mesures de stockage privé dès le mois d'août.

Chapitre 68 - Fruits et légumes (+ 28,55 MUCE)

Les quantités transformées bénéficiant de l'aide à la transformation, notamment les tomates, ont été d'environ 10 % plus importantes que prévu.

Chapitre 70 - Tabac (+ 27,9 MUCE)

La production, supérieure à celle prévue initialement, a nécessité le paiement plus élevé de primes.

Chapitre 78 - M.C.M. (+ 23 MUCE)

Les exportations vers les pays tiers, plus importantes que prévu, notamment de viande bovine et de céréales, se répercutent sur ce chapitre. Cependant, le déficit a été atténué par le fait que les MCM britanniques sont devenus positifs depuis août 1980, ce qui a donné lieu à des dépenses négatives.

Le chapitre 79 - Pêche - a fait l'objet d'un virement de 1 MUCE pour combler l'insuffisance de crédits.

Ces crédits ont été puisés principalement dans les chapitres suivants

Chapitre 62 - Lait et produits laitiers (- 19,7 MUCE)

Cette légère économie est due essentiellement à la gestion rigoureuse de la Commission qui a contribué à limiter l'accroissement des dépenses par rapport à 1979 dans les limites budgétaires prévues.

Chapitre 63 - Matières grasses (- 99 MUCE)

L'hypothèse d'une accélération des paiements résultant du versement des acomptes aux producteurs d'huile d'olive et d'un rattrapage du retard des paiements des années précédentes avait été émise. Cette hypothèse ne s'est réalisée que très partiellement.

En outre, une économie sur l'aide à la consommation a été enregistrée, suite à la moindre quantité d'huile transitant par le commerce et à la récupération en 1980 d'un montant de 22 MUCE comptabilisé au titre de l'exercice 1979.

Chapitre 64 - Sucre (- 119,7 MUCE)

A partir de la mi-mai 1980, les exportations ont fait l'objet d'un prélèvement, les cours mondiaux étant supérieurs aux prix communautaires. Cette situation s'est poursuivie pendant le reste de l'année d'où les économies substantielles au titre des restitutions à l'exportation.

Chapitre 69 - Vins (- 50,35 MUCE)

Cette économie est due au fait que le rythme des distillations volontaires a été moins rapide que prévu.

Chapitre 73 - Autres O.C.M. (- 21,45 MUCE)

Des cours mondiaux, pour les fourrages séchés, supérieurs aux prévisions et la diminution des quantités bénéficiant de l'aide ont amené cette économie.

Chapitre 74 - Produits hors annexe II (- 53,7 MUCE)

L'économie résulte de la répercussion de la diminution importante des restitutions à l'exportation des produits incorporés, notamment du sucre, des produits laitiers et, dans une mesure moindre, des céréales.

Un montant de 0,95 MECU a également été prélevé du chapitre 75 relatif aux M.C.A. En outre, un virement de 2,3 MECU a également été effectué en faveur du poste 8312 relatif à la participation du FEOGA/Orientation aux primes de non-commercialisation du lait et des produits laitiers.

Evolution des crédits et des dépenses en 1980

	Crédits au titre de l'exercice 1980		Dépenses au titre de l'exercice 1980		Taux d'utilisation crédits 1980 $f = \frac{d}{c} \times 100$	Différence crédits 1980 - dépenses 1980 $g = c - d$	Dépenses au titre de l'exercice 1979		Evolution des dépenses 1980 - 1979 $g = d - h$	
	Crédits initiaux 1980	Virements	Total crédits 1980 + virements	Dépenses			%	Dépenses		%
60 - Céréales	1.616,4	+ 66,95	1.683,35	1.669,3	14,7	+ 14,05	1.565,6	15	+ 103,7	
61 - Riz	50	+ 15	65	58,74	0,5	+ 6,26	42,7	0,4	+ 16,04	
62 - Lait	4.929,6	- 19,7	4.909,9	4.752	42	+ 157,9	4.521,4	43,3	+ 230,6	
63 - Matières grasses	787	- 99	688	687,3	6,1	+ 0,7	606,3	5,8	+ 81	
64 - Sucre	696,5	-119,7	576,8	575,2	5,1	+ 1,6	939,8	9,0	- 364,6	
65 - Viande bovine	1.178	+192,9	1.370,9	1.363,3	12,1	+ 7,6	747,8	7,1	+ 615,5	
66 - Viande porcine	100	+ 15,7	115,7	115,64	1	+ 0,06	104,3	1,0	+ 11,34	
67 - Oeufs & volaille	94	- 8,5	85,5	85,49	0,8	+ 0,01	79,5	0,8	+ 5,99	
68 - Fruits & légumes	659	+ 28,5	687,5	687,32	6,1	+ 0,18	441,5	4,2	+ 245,82	
69 - Vins	350	- 50,3	299,7	299,5	2,6	+ 0,2	61,3	0,6	+ 238,2	
70 - Tabac	282	+ 27,9	309,9	309,32	2,7	+ 0,58	225,5	2,2	+ 83,82	
71 - Pêche	22	+ 1,0	23	22,96	0,2	+ 0,04	17,1	0,2	+ 5,86	
72 - Alcool	p.m.		p.m.	-	-	-	p.m.	-	-	
73 - Autres OCM	191	- 21,4	169,6	169,33	1,5	+ 0,27	120,2	1,2	+ 49,13	
74 - Hors annexe II	275	- 53,7	221,3	221,26	2,0	+ 0,04	252,1	2,4	- 30,84	
TOTAL O.C.M.	11.230,5	- 24,35	11.206,15	11.016,66	97,4	+ 189,49	9.725,1	93,2	1.291,56	
75 - Montants compensatoires adhésion	1	- 0,95	0,05	0,04	-	+ 0,01	1,1	-	- 1,06	
78 - Montants compensatoires monétaires	276	+ 23	299	298,5	2,6	+ 0,5	708,3	6,8	- 409,8	
TOTAL FEOGA/Garantie	11.507,5	- 2,3*	11.505,2	11.315,2	100	+ 190	10.434,5	100,0	+ 880,7	

*) Montant viré vers le poste 8312 : participation du FEOGA/Orientation aux primes de non-commercialisation du lait et des produits laitiers.

TITRE 8 - CHAPITRES 80 à 83 - FEOGA/ORIENTATION (1)

I. Synthèse de l'exécution des crédits dissociés et non dissociés

TITRE 8 CHAPITRES 80 à 83		Crédits disponibles en 1980 (en MUCE)(1)	Utilisation en % au 31 décembre 1980	
			en engagements	en paiements
Crédits de l'exercice	CE	434,330	93,8	89,9
	CP	315,000		
Crédits reportés de droit :				
a) crédits dissociés	CE	177,419 (2)	96,9	91,4
	CP	205,918		
b) crédits non-dissociés		267,765 (3)	(100)	28,8
Crédits reportés non- automatiquement (crédits non-dissociés)		167,608 (3)	(100)	31,6
(1) Y compris les crédits inscrits au chapitre 100				
(2) Y compris les crédits dégagés des exercices 1977 à 1979 (10,7 MUCE)				
(3) Il s'agit de crédits des exercices antérieurs à l'exercice 1977				

Les engagements contractés au cours de l'exercice se sont élevés à 579,3 MUCE (2) sur un crédit disponible de 611,7 MUCE, soit environ 95 % (1979 : 70,5 %);

Les paiements effectués se sont élevés à 592,9 MUCE sur un crédit disponible de 956,3 MUCE, soit environ 62 % (1979 : 35 %);

L'ensemble des engagements contractés existant en 1980 s'est élevé à 1.476,3 MUCE : sur ce montant 592,9 MUCE ont été payés et 868 MUCE (1979 : 900,3 MUCE) représentent le solde à liquider (dont 574,3 MUCE sur crédits de paiement nouveaux à inscrire dans les budgets futurs). Compte tenu des ajustements dûs aux variations des taux de l'UCE.

(1) Pêche exceptée.

(2) Plus 29,9 MUCE réengagements sur crédits non-dissociés rendus disponibles conformément au règlement 3171/75.

Par rapport au 30 septembre 1980, l'utilisation des crédits de l'exercice a plus que quadruplé aussi bien en ce qui concerne les engagements qu'en ce qui concerne les paiements. En même temps, l'utilisation des crédits subsistants ou reportés a pratiquement doublé. Les trois quarts de l'ensemble des engagements et 60 % de tous les paiements ont donc été effectués au dernier trimestre (voire même au mois de décembre 1980), compte tenu du caractère particulier propre à l'exécution de cette catégorie de crédits.

L'exécution des crédits d'engagement et des crédits de paiement (crédits dissociés) figure dans les tableaux A et B ci-après.

Le tableau C indique l'évolution des engagements contractés en 1980 (y compris les engagements contractés avant 1977).

II. Les Adaptations des crédits initiaux

1. Virements

En 1980 encore, d'importantes adaptations des crédits initiaux ont été nécessaires afin de garantir une bonne utilisation des crédits. Toutefois, contrairement à 1979, où plus de 120 MUCE ont été prélevés du secteur des structures agricoles, en 1980 ce secteur a connu un léger renforcement (+ 2,3 MUCE). La récapitulation de l'ensemble des virements effectués en 1980 figure dans les deux tableaux D (relatif aux crédits d'engagement) et E (relatif aux crédits de paiement) ci-après.

Dans l'ensemble, les prélèvements à l'intérieur des chapitres 80 à 86 ont portés sur 84,3 MUCE de crédits pour engagement et sur 102,56 MUCE de crédits pour paiement et les renforcements ont portés sur 109,83 MUCE en crédits pour engagement et sur 113,86 MUCE en crédits pour paiement.

Plus dans le détail, les virements concernent les crédits suivants :

a) Adaptations des crédits inscrits sur les lignes

12 lignes ont été renforcées d'un montant global de 101,83 MUCE en crédits pour engagement et de 93,06 MUCE en crédits pour paiement.

b) Adaptations des crédits subsistants et reportés de 1979

L'ensemble des virements a porté sur 8 MUCE en crédits pour engagement et sur 20,8 MUCE en crédits pour paiement.

c) Virement à partir de la section "Garantie"

Un montant de 2,3 MUCE est venu renforcer les crédits du poste 8312 "Non-commercialisation du lait et des produits laitiers", action dont la gestion suit les règles de la section "Garantie" et qui a bénéficié de la période complémentaire d'exécution jusqu'au 31.3.1981.

d) Virements à partir du chapitre 100

Sur l'ensemble des crédits réservés au chapitre 100 (CE = 34 MUCE, CP = 13,6 MUCE) au titre des chapitres 80 à 86, un montant de CE = 23,2 MUCE et CP = 9 MUCE a été viré sur les lignes correspondantes, le reste (CE = 10,8 MUCE, CP = 4,6 MUCE) a fait l'objet, soit, d'annulation (CE = 6,2 MUCE) soit, du virement "ouvert" (CE = CP = 4,6 MUCE) n° 21/80 destiné à renforcer le chapitre 58 "Mesures supplémentaires en faveur du Royaume Uni".

Il est à noter que le refus de l'autorité budgétaire d'accorder le virement de ces montants sur d'autres lignes à l'intérieur de la section "Orientation" que sur celles prévues initialement au budget 1980, a conduit à certains retards de paiements sur ces lignes (810, 820) - De ce fait, la bonne utilisation des crédits de paiement disponibles en 1980 se trouve quelque peu amoindrie.

2. Dégagements d'engagements contractés de 1977 à 1980 (1) et montants rendus disponibles suite à des ajustements dûs aux variations des taux de l'UCE

Ces crédits (=10,1 MUCE) s'ajoutent aux crédits d'engagement disponibles en 1980. Le montant engagé doit être couvert par des crédits pour paiement nouveaux (reportés ou à inscrire dans des budgets futurs). Le montant non engagé pendant l'exercice tombe en annulation au 31.12.80.

En 1980, un montant de 3,3 MUCE tombe en annulation. Il concerne exclusivement le crédit rendu disponible suite à des variations des taux de l'UCE.

3. Dégagements d'engagements contractés avant 1977 (1)

S'agissant de crédits non-dissociés, ils sont disponibles pour engagements en 1980 et pour paiements (dans la limite des engagements contractés) à partir de 1980 jusqu'à liquidation complète de ces engagements. En 1980 un montant de 29,9 MUCE a été dégagé et réutilisé. Compte tenu de la priorité dont bénéficient les paiements sur crédits dégagés, les montants réutilisés seront liquidés dans deux à trois ans au plus.

(1) Conformément au règlement (CEE) 3171/75 du 3.12.1975 (JO. L315 du 5.12.1975).

UTILISATION DES CREDITS D'ENGAGEMENT DU FEOGA/ORIENTATION (Crédits dissociés)
(Situation provisoire de l'utilisation des crédits au cours de 1980)

Tableau A

en MUCE

NOMENCLATURE	Crédits disponibles en 1980			Utilisation des crédits disponibles en 1980			
	Crédits subsistants de 1979 à 1980 (1)	Crédits inscrits au budget 1980 (2)	Total des crédits disponibles (3)	Engagements contractés en 1980 (4)	% d'utilisation (5)	Crédit subsistant au 31.12.80 (6)	Crédit annulé au 31.12.80 (7)
CHAPITRE 80							
800 Projets individuels	6,084	p.m.	6,084	2,753	45	-	3,331
801 Commercialisation :							
8010 Action générale	3,717	80	83,717	83,319	99	0,398	-
8011 Mezzogiorno	10,389	42	52,389	49,537	95	2,852	-
8012 Ouest-Irlande		8	8,000	7,656	96	0,344	-
8013 France + R.U.		p.m.	-	-	-	-	-
802 Infrastructure	25,0	14	39,000	29,039	74	9,961	-
803 Restructuration vignobles		4,5	4,500	0	0	4,500	-
Sous-total (80)	45,19	148,5	193,691	172,305	89	18,055	3,331
CHAPITRE 81							
810 Modernisation	33,621	55,42	89,041	86,546	97	2,494	-
811 Cessation	0,750	p.m.	0,750	0,739	99	-	0,011
812 Qualification	0,682	4,82	5,502	5,303	96	0,199	-
813 Action forestière		p.m.	-	-	-	-	-
814 Jeunes exploitants		p.m.	-	-	-	-	-
Sous-total (81)	35,053	60,24	95,292	92,589	93	2,693	0,011
CHAPITRE 82							
820 Agriculture de montagne	39,674	51,569	91,243	88,675	97	2,568	-
821 Forêts méditerranéennes		33,500	33,500	33,266	99	0,234	-
822 Italie :							
8220 Conseillers techniques		p.m.	-	-	-	-	-
8221 Irrigation Mezzogiorno	17,700	30,081	47,781	47,781	100	0	-
8222 Elevage bovin-Italie		p.m.	-	-	-	-	-
823 France :							
8230 Viticulture Languedoc	5,600	p.m.	5,600	5,527	99	-	0,073
8231 Irrigation Corse		p.m.	-	-	-	-	-
8232 Protection inondation		p.m.	-	-	-	-	-
8233 Reconversion viticole Charentes		2,430	2,430	2,407	99	0,022	-
8234 Développement Lozère		p.m.	-	-	-	-	-
8239 D.O.M.	0,087	p.m.	0,087	0	0	-	0,087
824 Irlande :							
8240 Drainage	0,024	3,710	3,734	3,725	100	0,009	-
8241 Drainage + Irlande du Nord		p.m.	-	-	-	-	-
8242 Développement		p.m.	-	-	-	-	-
825 Groenland : élevage bovin		p.m.	-	-	-	-	-
826 Royaume Uni : développement îles occidentales Ecosse		p.m.	-	-	-	-	-
827 Belgique : développement du Sud-Est		p.m.	-	-	-	-	-
Sous-total (82)	63,085	121,29	184,375	181,382	98	2,833	0,16
CHAPITRE 83							
830 Organisations de producteurs							
8300 Group. + unions		p.m.	-	-	-	-	-
8301 Houblon	0,068	1,63	1,698	0,082	5	1,615	-
8302 Fruits & légumes	3,495	0,13	3,624	1,652	46	0,130	1,843
8303 Pommes de terre		p.m.	-	-	-	-	-
831 Secteur lait & viande :							
8311 Viande bovine	1,530	p.m.	1,530	1,305	85	-	0,225
8312 Non-comm.lait	23,040	59,26	82,300	82,285	100	0,015	-
8313 Erad. de la brucellose	0,012	31,65	31,662	31,628	100	0,034	-
8314 Cessation		p.m.	-	-	-	-	-
832 Secteur vitivinicole							
8320 Reconversion	5,947	4,20	10,147	10,137	100	0,009	-
8321 Abandon		0,30	0,300	0	0	0,300	-
8322 Cessation		0,40	0,40	0	0	0,400	-
833 Secteur fruits							
8330 Agrumes		6,73	6,730	5,958	89	0,772	-
8331 Arrachage	0	p.m.	0+	0	0	-	0+
8332 Assainissement		p.m.	-	-	-	-	-
Sous-total (83)	34,091	104,30	138,391	133,047	96	3,275	2,068
Sous-total (80 à 83)	177,419	434,33	611,749	579,323	95	26,856	5,57
CHAPITRE 86							
860 Pêche côtière	15,06	20,00	35,060	15,230	43	19,830	-
862 Group. de production	0,10	p.m.	0,100	0,074	74	-	0,026
Sous-total (86)	15,16	20,00	35,160	15,304	44	19,830	0,026
TOTAL 80 à 86	192,579	454,33	646,909	594,627	92	46,686	5,596

(1) Compte tenu des virements des déagements de crédits engagés initialement entre 1977 et 1979 et des ajustements dûs aux variations des taux de l'U.C.E.

(2) Compte tenu des virements

EVOLUTION DES ENGAGEMENTS CONTRACTES (1)

NOMENCLATURE	Engagements			Paiements effectués en 1980			Engagements restants à liquider au 31.12.1980		
	Restant à liquider au 1.1.80	Contractés en 1980	Total	sur engagements colonne 1	sur engagements colonne 2	Total	sur engagements colonne 1 (2)	sur engagements colonne 2 (2)	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
en MUCE									
CHAPITRE 80									
800 Projets individuels 1) a)	405,030 (3)	29,875 (4)	434,905	119,614	1,983	121,597	277,230	27,891	305,121
b)	238,945 (3)	2,753 (5)	241,698	37,091	0	37,091	198,522	2,753	201,275
801 Commercialisation :	(3c)								
8010 Action générale	147,077	83,319 (a)	230,396	39,514	0,443	39,957	105,987	82,876	188,863
8011 Mezzogiorno	72,038	49,537	121,575	8,192	-	8,192	61,472	49,537	111,009
8012 Ouest-Irlande	-	7,656	7,656	-	0	0	-	7,656	7,656
8013 France + R.U.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
802 Infrastructure	-	29,039	29,039	-	1,276	1,276	-	27,763	27,763
803 Restructuration vignobles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (80)	863,09	202,179	1065,269	204,411	3,702	208,113	643,211	198,476	841,687
CHAPITRE 81									
810 Modernisation	-	86,546	86,546	-	86,546	86,546	-	-	-
811 Cessation	-	0,739	0,739	-	0,739	0,739	-	-	-
812 Qualification	-	5,303	5,303	-	5,303	5,303	-	-	-
813 Action forestière	-	-	-	-	-	-	-	-	-
814 Jeunes exploitants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (81)	-	92,588	92,588	-	92,588	92,588	-	-	-
CHAPITRE 82									
820 Agriculture de montagne	-	88,675	88,675	-	88,675	88,675	-	-	-
821 Forêts méditerranéennes	-	33,266	33,266	-	20,629 (7)	20,629	-	12,637	12,637
822 Italie :									
8220 Conseillers techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8221 Irrigation Mezzogiorno	-	47,781	47,781	-	38,200 (7)	38,200	-	9,581	9,581
8222 Elevage bovin-Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
823 France :									
8230 Viticulture Languedoc	-	5,527	5,527	-	5,527	5,527	-	-	-
8231 Irrigation Corse	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8232 Protection inondation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8253 Reconversion viticole Charentes	-	2,407	2,407	-	2,407	2,407	-	-	-
8234 Développement Lozere	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8239 D.O.M.	4,048	-	4,048	-	-	-	4,048	-	4,048
824 Irlande :									
8240 Drainage	-	3,725	3,725	-	3,725	3,725	-	-	-
8241 Drainage + Irlande du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8242 Développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
825 Groenland : élevage bovin	-	-	-	-	-	-	-	-	-
826 Royaume Uni : développement îles occidentales Ecosse	-	-	-	-	-	-	-	-	-
827 Belgique : développement du Sud-Est	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (82)	4,048	181,381	185,429	-	159,154	159,154	4,048	22,218	26,266
CHAPITRE 83									
830 Organisations de producteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8300 Group. + unions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8301 Houblon	-	0,082	0,082	-	0,082	0,082	-	-	-
8302 Fruits & légumes	-	1,652	1,652	-	1,652	1,652	-	-	-
8303 Pommes de terre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
831 Secteur lait & viande :									
8311 Viande bovine	-	1,305	1,305	-	1,305	1,305	-	-	-
8312 Non-comm.lait	-	82,285	82,285	-	82,285	82,285	-	-	-
8313 Erad. de la brucellose	-	31,628	31,628	-	31,628	31,628	-	-	-
8314 Cessation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
832 Secteur vitivinicole									
8320 Reconversion	-	10,137	10,137	-	10,137	10,137	-	-	-
8321 Abandon	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8322 Cessation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
833 Secteur fruits									
8330 Agrumes	-	5,958	5,958	-	5,958	5,958	-	-	-
8331 Arrachage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8332 Assainissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (83)	-	133,047	133,047	-	133,047	133,047	-	-	-
Sous-total (80 à 83)	867,138	609,195	1476,333	204,411	388,491	592,902	647,259	220,694	867,953
CHAPITRE 86									
860 Pêche côtière	4,378	15,230	19,608	2,612	5,437	8,049	1,706	9,793	11,499
862 Group. de production Pêche maritime (8300-CND) (1a)	0,469	0,074	0,074	-	0,074	0,074	-	-	-
Sous-total (86)	4,847	15,304	20,151	2,952	5,511	8,463	1,830	9,793	11,623
TOTAL 80 à 86	871,985	624,499	1496,484	207,363	394,002	601,365	649,089	230,487	879,576

(1) a) Avant 1977 : crédits non-dissociés

b) A partir de 1977 : crédits dissociés

(2) Compte tenu des déagements des annulations et des ajustements dus aux variations des taux de l'UCE

(3) a) plus 29,875 MUCE

b) plus 2,753 MUCE ayant fait l'objet de déagement et de réengagement en 1980 conformément au règlement 3171/75

c) plus 0,949 MUCE

(4) réengagements effectués en 1980 dont 29,001 MUCE au titre du règlement 355/77 (Poste 8010) et 0,874 MUCE au titre du règlement 1361/78 (Poste 8011)

(5) réengagements au titre du règlement 355/77

(6) dont 0,949 MUCE réengagements

(7) y compris les paiements d'avances

UTILISATION DES CREDITS DE PAIEMENT DU FEOGA/ORIENTATION (Crédits dissociés)
(Situation provisoire de l'utilisation des crédits au cours de 1980)

Tableau B

NOMENCLATURE	Crédits de paiement disponibles en 1980			Paiements effectués en 1980				Crédits non-utilisés	
	Reports de 1979 à 1980 (1)	Crédits inscrits au budget 1980 (1)	Total	sur reports de 1979	sur crédits de 1980	Total	%	reportés	annulés
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
CHAPITRE 80									
800 Projets individuels	20,000	30,4	50,400	20,000	17,091	37,091	74	13,309	-
801 Commercialisation :									
8010 Action générale	12,000	28	40,000	12,000	27,957	39,957	100	0,043	-
8011 Mezzogiorno	2,000	6,2	8,200	2,000	6,192	8,192	100	0,008	-
8012 Ouest-Irlande		0,1	0,100	-	0	0	0	0,100	-
8013 France + R.U.		p.m.	-	-	-	-	-	-	-
802 Infrastructure	15,000	2	17,000	1,276	-	1,276	8	2,000	13,724
803 Restructuration vignobles		3,4	3,400	-	-	-	0	3,400	-
Sous-total (80)	49,000	70,1	119,100	35,276	51,241	86,516	73	18,859	13,724
CHAPITRE 81									
810 Modernisation	16,521	74,32	90,841	16,521	70,026	86,547	95	4,294	-
811 Cessation	0,750	p.m.	0,750	0,739	-	0,739	99	-	0,011
812 Qualification	0,082	5,42	5,502	0,082	5,221	5,303	96	0,199	-
813 Action forestière	-	p.m.	-	-	-	-	-	-	-
814 Jeunes exploitants	-	p.m.	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (81)	17,353	79,74	97,093	17,342	75,247	92,589	95	4,493	0,011
CHAPITRE 82									
820 Agriculture de montagne	62,174	31,53	93,704	62,174	26,501	88,675	95	5,029	-
821 Forêts méditerranéennes		21,5	21,500	-	20,629	20,629	96	0,871	-
822 Italie :									
8220 Conseillers techniques		0	0	-	-	0	-	-	-
8221 Irrigation Mezzogiorno	14,400	23,8	38,200	14,400	23,800	38,200	100	-	-
8222 Elevage bovin-Italie		p.m.	-	-	-	-	-	-	-
823 France :									
8230 Viticulture Languedoc	5,6	p.m.	5,600	5,527	-	5,527	99	-	0,073
8231 Irrigation Corse		p.m.	-	-	-	-	-	-	-
8232 Protection inondation		p.m.	-	-	-	-	-	-	-
8233 Reconversion viticole Charentes		2,43	2,430	-	2,408	2,408	99	0,022	-
8234 Développement Lozère		p.m.	-	-	-	-	-	-	-
8239 D.O.M.	1,735	p.m.	1,735	0	-	0	0	-	1,735
824 Irlande :									
8240 Drainage	0,024	3,71	3,734	0,024	3,701	3,725	100	0,009	-
8241 Drainage + Irlande du Nord		p.m.	-	-	-	-	-	-	-
8242 Développement		p.m.	-	-	-	-	-	-	-
825 Groenland : élevage bovin		p.m.	-	-	-	-	-	-	-
826 Royaume Uni : développement îles occidentales Ecosse		p.m.	-	-	-	-	-	-	-
827 Belgique : développement du Sud-Est		p.m.	0	-	-	-	-	-	-
Sous-total (82)	83,933	82,97	166,903	82,125	77,039	159,164	95	5,931	1,808
CHAPITRE 83									
830 Organisations de producteurs									
8300 Group. + unions		p.m.	0	-	-	-	-	-	-
8301 Houblon	0,068	1,63	1,698	0,068	0,015	0,083	5	1,615	-
8302 Fruits & légumes	3,494	0,13	3,624	1,652	0	1,652	46	0,130	1,843
8303 Pommes de terre		p.m.	-	-	-	-	-	-	-
831 Secteur lait & viande :									
8311 Viande bovine	1,530	p.m.	1,530	1,305	-	1,305	85	-	0,225
8312 Non-comm.lait	23,040	59,26	82,300	23,040	59,245	82,285	100	0,015	-
8313 Erad. de la brucellose	17,300	14,36	31,660	17,300	14,328	31,628	100	0,032	-
8314 Cessation		p.m.	-	-	-	-	99	-	-
832 Secteur vitivinicole									
8320 Reconversion	10,200	p.m.	10,200	10,137	-	10,137	99	-	0,063
8321 Abandon		0,3	0,300	-	0	0	0	0,300	-
8322 Cessation		0,4	0,400	-	0	0	0	0,400	-
833 Secteur fruits									
8330 Agrumes	-	6,11	6,110	-	5,958	5,958	98	0,152	-
8331 Arrachage	0+	p.m.	0+	-	-	-	-	-	0+
8332 Assainissement	0	p.m.	0	-	-	-	-	-	-
Sous-total (83)	55,632	82,19	137,822	53,502	79,545	133,048	97	2,645	2,131
Sous-total (80 à 83)	205,918	315,00	520,918	188,245	283,072	471,317	90	31,928	17,674
CHAPITRE 86									
860 Pêche côtière	7,0	5	12,000	7,000	1,049	8,409	67	3,951	-
862 Group. de production	0,1		0,100	0,074	-	0,074	74	-	0,026
Sous-total (86)	7,1	5	12,100	7,074	1,049	8,123	67	3,951	0,026
TOTAL 80 à 86	213,018	320,00	533,018	195,319	285,121	479,44	90	35,879	17,70

(1) Compte tenu des virements

RECAPITULATION DE L'ENSEMBLE DES VIREMENTS EFFECTUES EN 1980

Article Poste	INTITULE	CREDITS D'ENGAGEMENT			
		Crédit initial 1980	Renforcement (+)	Prélèvement (-)	Crédit de l'exercice 1980
800	Projets d'amélioration des structures visées à l'article 13 du règlement N° 17/64/CEE				
801	Commercialisation et transformation des produits agricoles				
8010	Commercialisation et transformation des produits agricoles (action générale)				
8012	Commercialisation et transformation des produits agricoles dans l'ouest de l'Irlande	p.m.	8.000.000 (2)		8.000.000
802	Amélioration de l'infrastructure dans certaines régions défavorisées	25.000.000		11.000.000	14.000.000
810	Modernisation des exploitations agricoles	42.000.000	13.420.000		55.420.000
811	Cessation d'activité agricole et affectation de terres pour l'amélioration des structures	p.m. 1.150.000 (1)		1.000.000 (1)	p.m. 750.000 (1)
812	Information et qualification professionnelles	3.100.000	1.720.000		4.820.000
820	Agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées	37.800.000 31.673.873 (1)	13.769.100 (3) 8.000.000 (1)		51.569.100 39.673.873 (1)
821	Actions forestières dans certaines régions sèches méditerranéennes	8.000.000	25.500.000		33.500.000
822	Régions spécifiques - Italie				
8220	Service des conseillers techniques agricoles en Italie	180.000		180.000	p.m.
8221	Opérations collectives d'irrigation dans le Mezzogiorno	30.000.000	80.900		30.080.900
8230	Restructuration et reconversion de la viticulture au Languedoc - Roussillon et dans certaines autres régions	p.m. 8.100.000 (1)		2.500.000 (1)	p.m. 5.600.000 (1)
8233	Programme d'accélération de la reconversion de certaines superficies viticoles dans la région des Charentes	p.m.	2.430.000		2.430.000
824	Régions spécifiques - Irlande				
8240	Opérations de drainage en Irlande	8.000.000		4.290.000	3.710.000
8300	Groupements de producteurs et leurs unions	4.000.000		4.000.000	p.m.
8301	Groupements de producteurs de houblon	1.600.000	30.000		1.630.000
8302	Groupements de producteurs de fruits et légumes	p.m.	130.000		130.000
8311	Primes d'encouragement au développement de la production de la viande bovine	p.m. 2.629.887 (1)		1.100.000 (1)	p.m. 1.529.887 (1)
8312	Primes à la non-commercialisation du lait et des produits laitiers	98.200.000	2.300.000 (5)	41.240.000	59.260.000
8313	Eradication de la brucellose, de la tuberculose et de la leucose des bovins	17.200.000	14.450.000		31.650.000
8320	Secteur viti-vinicole : Primes à la reconversion	10.600.000		6.400.000	4.200.000
8321	Primes d'abandon viticole et de renonciation des droits	6.100.000		5.800.000	300.000
8322	Primes de cessation des exploitations viticoles				
833	Secteur des fruits				
8330	Amélioration du secteur des légumes	10.000.000		3.270.000	6.730.000
8332	Assainissement de la production fruitière	p.m. 4.000.000 (1)		4.000.000 (1)	p.m. p.m. (1)
860	Actions communes d'amélioration des structures de la pêche côtière	p.m.	20.000.000 (4)		20.000.000
862	Groupements de producteurs dans le secteur de la pêche	150.000		150.000	p.m.
	TOTAL ORIENTATION		109.830.000	84.330.000	
	(1) Crédits subsistants de 1979 (2) dont 2.700.000 UCE à partir du chapitre 100 (3) dont 5.500.000 UCE à partir du chapitre 100 (4) dont 15.000.000 UCE à partir du chapitre 100 (5) à partir de la section "Garantie" du FEOGA				

RECAPITULATION DE L'ENSEMBLE DES VIREMENTS EFFECTUES EN 1980

UCE

Article Poste	INTITULE	CREDITS DE PAIEMENT			Crédit de l'exercice 1980
		Crédit initial 1980	Renforcement (+)	Prélèvement (-)	
800	Projets d'amélioration des structures visées à l'article 13 du règlement N° 17/64/CEE	45.000.000		14.600.000	30.400.000
801	Commercialisation et transformation des produits agricoles				
8010	Commercialisation et transformation des produits agricoles (action générale)	18.000.000	10.000.000		28.000.000
8012	Commercialisation et transformation des produits agricoles dans l'ouest de l'Irlande	p.m.	100.000 (2)		100.000
802	Amélioration de l'infrastructure dans certaines régions défavorisées				
810	Modernisation des exploitations agricoles	48.000.000	26.320.000		74.320.000
812	Information et qualification professionnelles	3.100.000	2.320.000		5.420.000
820	Agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées	15.000.000 41.373.873 (1)	16.530.000 (3) 20.800.000 (1)		31.530.000 62.173.873 (1)
821	Actions forestières dans certaines régions sèches méditerranéennes.	9.600.000	11.900.000		21.500.000
822	Régions spécifiques - Italie				
8220	Service des conseillers techniques agricoles en Italie	150.000		150.000	p.m.
8221	Opérations collectives d'irrigation dans le Mezzogiorno	30.700.000		6.900.000	23.800.000
8230	Restructuration et reconversion de la viticulture au Languedoc - Roussillon et dans certaines autres régions	p.m. 7.000.000 (1)		1.400.000 (1)	p.m. 5.600.000 (1)
8233	Programme d'accélération de la reconversion de certaines superficies viticoles dans la région des Charentes	p.m.	2.430.000		2.430.000
824	Régions spécifiques - Irlande				
8240	Opérations de drainage en Irlande	7.100.000		3.390.000	3.710.000
8300	Groupements de producteurs et leurs unions	4.000.000		4.000.000	p.m.
8301	Groupements de producteurs de houblon	1.600.000	30.000		1.630.000
8302	Groupements de producteurs de fruits et légumes	p.m.	130.000		130.000
8311	Primes d'encouragement au développement de la production de la viande bovine	p.m. 2.629.887 (1)		1.100.000 (1)	p.m. 1.529.887 (1)
8312	Primes à la non-commercialisation du lait et des produits laitiers	98.200.000	2.300.000 (4)	41.240.000	59.260.000
8313	Eradication de la brucellose, de la tuberculose et de la leucose des bovins	p.m.	16.000.000	1.640.000	14.360.000
8320	Secteurs viti-vinicole. Primes à la reconversion	p.m. 16.500.000 (1)		6.300.000 (1)	p.m. 10.200.000 (1)
8321	Primes d'abandon viticole et de renonciation des droits	6.100.000		5.800.000	300.000
8322	Primes de cessation des exploitations viticoles				
833	Secteur des fruits				
8330	Amélioration du secteur des argumes	10.000.000		3.890.000	6.110.000
8332	Assainissement de la production fruitière	p.m. 4.000.000 (1)		4.000.000 (1)	p.m. p.m. (1)
860	Actions communes d'amélioration des structures de la pêche côtière	p.m. 15.000.000 (1)	5.000.000 (2)	8.000.000 (1)	5.000.000 7.000.000 (1)
862	Groupements de producteurs dans le secteur de la pêche	150.000		150.000	p.m.
TOTAL ORIENTATION			113.860.000	102.560.000	
(1) crédits reportés de droit de 1979 (2) à partir du chapitre 100 (3) dont 3.900.000 UCE à partir du chapitre 100 (4) à partir de la section "Garantie" du FEOGA					

III. Appréciation de l'utilisation de l'ensemble des crédits dissociés disponibles en 1980

TITRE 8 Chapitres 80 à 83	Utilisation en %			
	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	1979	1980	1979	1980
Total (chap.80 à 83)	71	95	48	90
<u>Chapitre 80</u>	85	89	24	73
(+) Article 800	97	45	24	74
(+) Poste 8012		96		0
(+) Article 802	0	74	0	8
(+) Article 803		0		0
<u>Chapitre 81</u>	62	93	77	95
(+) Article 813		0		0
(+) Article 814		0		0
<u>Chapitre 82</u>	63	98	59	95
(+) Poste 8239	100	0	81	0
(+) Article 827		0		0
<u>Chapitre 83</u>	61	96	42	97
(+) Poste 8301	97	5	97	5
(+) Poste 8302	13	46	13	46
(+) Poste 8321		0		0
(+) Poste 8322		0		0

(+) Lignes budgétaires dont le taux d'utilisation est particulièrement bas.

Le tableau précédent montre quatre caractéristiques essentielles de l'exécution 1980 :

- (1) L'utilisation de l'ensemble des crédits dissociés disponibles en 1980 pour la politique des structures agricoles a été très bonne tant en engagements (95 %) qu'en paiements (90%);
- (2) cette bonne utilisation se vérifie également au niveau des crédits inscrits à chaque chapitre avec cependant un léger retard des paiements du chapitre 80;
- (3) l'amélioration de l'exécution est plus accusée en 1980 qu'en 1979, le taux d'utilisation des crédits disponibles ayant augmenté de 34 % en passant de 71 % à 95 % pour les crédits d'engagement et de 88 % en passant de 48 % à 90 % pour les crédits de paiement;
- (4) très peu de lignes budgétaires montrent un taux d'utilisation inférieur à 85 %, quatre de ces lignes (8012, 803, 8321, 8322) concernent des actions nouvelles décidées par le Conseil en 1980 et trois (813, 814, 827) des actions que le Conseil n'a pu décider en 1980.

Cette bonne utilisation générale est le résultat d'améliorations importantes intervenues en 1980 à la fois au niveau des Etats membres par une application plus étendue des actions proposées au financement communautaire et une certaine accélération dans la transmission des demandes de paiement, au niveau de la gestion des crédits par l'introduction d'un système d'avances concernant plusieurs actions nouvelles et par le passage de 75 % à 100 % du paiement d'acomptes pour plusieurs actions anciennes, et au niveau de la prévision budgétaire, notamment par une meilleure prise en compte des crédits subsistants et reportés de 1979 à 1980 et par l'amélioration de la méthodologie prévisionnelle.

Malgré ces améliorations, il a été inévitable que sur certaines lignes des crédits demeurent inutilisés. Les sous-utilisations les plus marquées concernent les articles 802 (10 MUCE), et 803 (4,5 MUCE) pour les crédits d'engagement, et les articles 800 (13,3 MUCE), 802 (15,7 MUCE) et 803 (3,4 MUCE), pour les crédits de paiement.

Il convient de souligner, cependant, que dans certains cas des crédits destinés à être virés du chapitre 100 vers le titre 8 ne l'ont pas été (10,8 MUCE en crédits d'engagement et 4,6 MUCE en crédits de paiement) en raison du manque de progrès dans l'établissement des bases juridiques. Si ces crédits avaient été disponibles sur les lignes (810, 820) se caractérisant par un besoin supplémentaire en 1980, le niveau d'utilisation des crédits des chapitres 80 à 83 aurait pu être encore plus satisfaisant.

La sous-utilisation constatée sur les lignes marquées d'une (+) s'explique de la manière suivante :

CHAPITRE 80 - PROJETS D'AMELIORATION DES STRUCTURES AGRICOLES

Ce chapitre ne comporte que des actions de type "projets" pour lesquelles le montant du concours est limité par une dotation annuelle (guichet fermé), alors que les paiements s'échelonnent sur plusieurs années et que le rythme des paiements dépend de la réalisation des travaux.

Article 800 - Projets d'amélioration des structures visés à l'article 13 du règlement n° 17/64/CEE

Il s'agit de l'action la plus ancienne encore existante dans ce secteur, bien qu'aucun nouvel engagement ne puisse plus avoir lieu sur la base du règlement 17/64/CEE depuis le 1er janvier 1980. Toutefois, les crédits dégagés sur cette ligne, conformément au règlement 3171/75/CEE, peuvent être engagés pour d'autres projets conformément aux règlements 355/77 (article 801) et 1760/78

(article 802). Le crédit non engagé sur cette ligne (3,3 MUCE) concerne des montants rendus disponibles suite aux derniers ajustements dûs aux variations des taux de l'UCE effectués en 1980.

En ce qui concerne les paiements, leur rythme s'est accéléré par rapport à 1979, et une grande partie des paiements (soit 12,7 MUCE) a pu être effectuée sur crédits non-dissociés dégagés des exercices antérieurs à 1977 et réengagés entre 1977 et 1979. Ce fait explique que 13,3 MUCE des crédits de paiement (crédits dissociés) de l'exercice n'ont pu être utilisés en 1980. Ce montant est reporté à 1981.

Poste 8012 - Commercialisation et transformation des produits agricoles dans l'Ouest de l'Irlande

Décidée le 24 juin 1980, cette nouvelle action a donné lieu à 7,7 MUCE d'engagements (soit 96 % des crédits) avant le 31 décembre 1980.

Toutefois, les décisions de concours étant intervenues très tard dans l'année, aucun paiement n'a pu avoir lieu en 1980 et le crédit non-utilisé est reporté à 1981 (100.000 UCE).

Article 802 - Amélioration de l'infrastructure dans certaines régions défavorisées

En 1980, pour la première fois, la Communauté a contribué au financement des projets d'infrastructure dans les régions défavorisées du sud de la France, de l'Italie et, en particulier, du Mezzogiorno, pour un montant total de 29 MUCE. Compte tenu des projets éligibles transmis par ces deux Etats-membres, il a donc été possible d'utiliser la totalité du crédit d'engagement subsistant de 1979 à 1980 et une partie du nouveau crédit inscrit sur la ligne. Il est prévu de financer de nouveaux projets pour un montant total de 96 MUCE, jusqu'en 1983.

En ce qui concerne la sous-utilisation des crédits de paiement, il est à noter que certains projets n'ont pas, contrairement aux prévisions initiales et aux intentions déclarées d'un Etat-membre (France), fait l'objet de demandes de paiement d'avances. De ce fait, la totalité du crédit inscrit au budget 1980 (2 MUCE) est reportée à 1981 et un montant de 13,7 MUCE reporté de 1979 à 1980 tombe en annulation au 31 décembre 1980.

Article 803 - Restructuration des vignobles dans le cadre d'opérations collectives

Cette action, décidée le 18 février 1980, prévoit la contribution communautaire au financement de projets-programmes visant l'amélioration des structures de base des vignobles à vin de table et à vin v.q.p.r.d. L'élaboration et l'agrément de ces programmes demandant un certain temps, il n'a pas été possible d'utiliser les crédits inscrits au budget 1980 avant le 31 décembre 1980.

Les autres lignes marquées d'une (+), concernent toutes sauf une (8239) des actions de type "remboursement" (à guichet ouvert) pour lesquelles les engagements de l'exercice concerné égalent toujours les paiements.

CHAPITRE 81 - ACTIONS SOCIO-STRUCTURELLES DE CARACTERE GENERAL

Article 813 - Actions forestières pour l'amélioration des structures agricoles

Article 814 - Aide spéciale aux jeunes exploitants agricoles

CHAPITRE 82 - ACTIONS EN FAVEUR DES REGIONS DEFAVORISEES

Article 827 - Programme de développement intégré concernant le Sud-Est de la Belgique

Pour ces trois actions, des crédits avaient été inscrits au chapitre 100 en attendant une décision positive du Conseil sur le règlement de base. Cette décision n'ayant pas été prise en 1980, les crédits n'ont pu être virés sur les lignes faute de base juridique.

Poste 8239 - Action en faveur des départements français d'outre-mer

Selon le règlement (CEE) 2395/79 du 30 octobre 1979 (1) le paiement des engagements contractés en 1979 restant à liquider (4,05 MUCE) ne peut avoir lieu qu'après présentation d'une justification des dépenses et d'un rapport sur l'exécution des travaux, à présenter au plus tard le 1er octobre 1980. Malgré un rappel, la Commission n'a jusqu'à présent (14.5.1981) reçu ni justification ni rapport. Dans ces conditions, le crédit de paiement disponible (1,7 MUCE reporté de 1979) n'a pu être utilisé en 1980 et tombe en annulation au 31.12.1980.

(1) J.O. L 275 du 1er novembre 1979.

CHAPITRE 83 - ACTIONS STRUCTURELLES EN LIAISON AVEC LES ORGANISATIONS
COMMUNES DE MARCHÉ

Poste 8301 - Groupements de producteurs de houblon

Poste 8302 - Groupements de producteurs de fruits et légumes

En fonction des demandes de remboursement parvenues à la Commission, les crédits initiaux (reports et crédits de l'exercice) ont dû être renforcés légèrement en cours d'exercice (voir tableaux D et E).

Toutefois, en ce qui concerne le poste 8301 (houblon), des contrôles effectués dans deux Etats-membres n'ont pas donné de résultats satisfaisants, de sorte que la majeure partie du montant destiné aux organisations de producteurs de houblon n'a pu faire l'objet de paiements en 1980 et est reportée à 1981 (1,6 MUCE).

En ce qui concerne le poste 8302 (fruits et légumes), certains renseignements supplémentaires nécessaires ne sont pas parvenus à la Commission à temps, de sorte qu'un crédit de 1,97 MUCE n'a pu être utilisé en 1980, dont 1,8 MUCE tombe en annulation au 31 décembre 1980.

Poste 8321 - Primes d'abandon viticole et de renonciation des droits

Poste 8322 - Primes de cessation des exploitations viticoles

Comme l'action de restructuration viticole (article 803), ces deux actions ont été décidées par le Conseil le 18 février 1980.

Aucune demande de remboursement ni de paiement d'avances n'étant parvenue à la Commission avant le 31 décembre 1980, les crédits réservés à ces actions au budget 1980, sont soit restés inutilisés et reportés à 1981 (0,7 MUCE), soit ont fait l'objet de virement (5,8 MUCE).

III. UTILISATION DES CREDITS REPORTEES

1. Utilisation des crédits dissociés reportés

Au 31 décembre 1980, 97 % du crédit subsistant de 1979 (177,4 MUCE)⁽¹⁾ et 94% des reports (205,9 MUCE)⁽²⁾ ont été consommés. Cette bonne exécution, compte tenu de l'importance des crédits subsistants et reportés, a été rendue possible, notamment, par les ajustements de crédits que l'autorité budgétaire a décidés en 1980 (virement n° 20/80 du 17 décembre 1980).

La non-utilisation des 5,6 MUCE de crédits d'engagement (notamment sur les lignes 800 et 8302) et des 17,7 MUCE de crédits de paiement (notamment sur les lignes 802 et 8302) n'était pas prévisible au moment de la préparation du virement pour les raisons indiquées au point II ci-dessus.

En ce qui concerne les crédits subsistants et reportés ayant fait l'objet de virements (CE : 8 MUCE, CP : 20,8 MUCE), la totalité de ces crédits a été virée et utilisée sur la ligne 820. Il est à remarquer que sur cette ligne, certains crédits de l'exercice (CE : 2,6 MUCE, soit 3 % du total disponible et CP : 5 MUCE, soit 5 % du total disponible sur cette ligne) n'ont pu être consommés en 1980 et font l'objet d'un report à 1981, suite à l'impossibilité d'obtenir l'accord de l'autorité budgétaire à un renforcement supplémentaire des crédits à partir du chapitre 100, ce qui aurait permis de satisfaire les demandes de remboursement de l'ensemble des Etats-membres avant le 31 décembre 1980.

(1) Y compris disponibilités de crédits dues aux variations des taux de l'UCE

(2) montant des reports au 1er janvier 1980 (197,9 MUCE) plus virement (8 MUCE)

2. Utilisation des crédits non-dissociés reportés

Il y a lieu de rappeler qu'avant 1977, le régime des crédits non-dissociés s'appliquait au FEOGA-section Orientation, et qu'en vertu de l'article 108 paragraphe 3 du règlement financier du 21 décembre 1977, les crédits engagés avant 1977 qui n'ont pas donné lieu à des paiements sont reportés de droit pendant 5 ans (report automatique). A l'expiration de cette période, le report peut être demandé au Conseil (report non-automatique).

En 1980, seules deux actions sont concernées : les projets individuels (art. 800) et la pêche morutière (poste 8300), cette dernière pour seulement 0,1 % du montant total reporté de 435,4 MUCE.

a) Consommation des crédits reportés automatiquement :

Compte tenu des paiements (72,8 MUCE) et des ajustements dûs aux variations du taux de l'UCE (4,4 MUCE), 29 % (1979 : 22 %) des crédits reportés automatiquement (267,8 MUCE) ont été liquidés en 1980.

b) Consommation des crédits reportés non-automatiquement :

53 MUCE de ces crédits ont été liquidés, soit 32 % d'un montant de 167,6 MUCE (1979 : 26 %).

Par Etat membre, la situation de l'ensemble de ces crédits non-dissociés reportés a évolué de la manière suivante en 1980 :

Montant du report	en %									
	B	DK	RFA	F	IRL	IT	LUX	PB	RU	Total
<u>Au 1.1.1980 :</u>										
- 435,4 MUCE	6,3	1,3	24,7	20,9	4,1	33,5	0,1	4,4	4,7	100
<u>Au 31.12.1980 :</u>										
- 305,1 MUCE	5,5	0,8	21,6	21,2	4,0	39,4	0 ⁺	3,5	4,0	100

Il ressort de ce tableau que pour deux Etats membres (Italie et France) la part dans le total des crédits reportés a augmenté en 1980, alors qu'elle a diminué pour tous les autres Etats membres.

IV. EVOLUTION DES ENGAGEMENTS CONTRACTES

En 1980, l'ensemble des engagements contractés (crédits dissociés et crédits non-dissociés) s'est élevé à 1.476 MUCE. 22% de ce montant concernent les actions de type "remboursement" qui ont été payées intégralement (330 MUCE); le solde de 1,146 MUCE concerne les actions de type "projets", dont 278 ' MUCE ont été liquidés, soit 25 % (1979 : 15%).

La situation des engagements contractés restant à liquider au 31 décembre 1980 (.868 MUCE) s'est donc améliorée de 4 % par rapport au 31 décembre 1979 (900,3 MUCE).

CHAPITRES 86 à 89 - POLITIQUE DE LA PECHE

1. Synthèse de l'utilisation des crédits dissociés et non dissociés

Tableau 1

TITRE 8 CHAPITRES 86 à 89	Crédits disponibles en 1980 (en UCE)	Utilisation en % au 31 décembre 1980	
		en engagements	en paiements
Crédits de l'exercice			
a) crédits dissociés CE	20.000.000	0,7	
CP	29.000.000		3,6
b) crédits non-dissociés	29.020.000	99,8	99,8
Crédits reportés de droit :			
a) crédits dissociés CE	47.411.750	45,7	
CP	15.952.003		85,2
b) crédits non-dissociés	-	-	-
Crédits reportés non-automatiquement (crédits non-dissociés)	560.000	0	0
Total des crédits dissociés et non-dissociés			
CE	96.991.750	52,3	
CP	74.532.003		58,2

Les engagements contractés au cours de l'exercice se sont élevés à 50,7 MUCE sur un crédit disponible de 97 MUCE, soit environ 52 %.

Les paiements effectués au cours de l'exercice se sont élevés à 43,4 MUCE sur un crédit disponible de 74,5 MUCE, soit environ 58 %.

L'ensemble des engagements contractés existant en 1980, s'est élevé à 55,1 MUCE. Sur ce montant 43,4 MUCE ont été payés et 11,7 MUCE représentent le solde à liquider.

2. Appréciation de la consommation des crédits

Les pourcentages d'utilisation des crédits (52,3% pour les crédits d'engagement, 58,2% pour les crédits de paiement) montrent une nette amélioration par rapport à 1979, bien qu'ils témoignent toujours des difficultés rencontrées en ce qui concerne la mise en oeuvre de la politique de la pêche. Les retards concernent surtout les actions structurelles (chapitres 86 et 87). Les pourcentages relatifs au chapitre 88 (organisation commune des marchés) montrent une accélération des dépenses d'autant plus notable que le crédit initial a dû être renforcé de 1.000.000 UCE.

Par chapitre, la consommation des crédits disponibles est reprise dans les tableaux suivants, où sont également relevées les lignes dont le taux d'utilisation est particulièrement bas.

Tableau 2

Chapitres 86 à 89	Crédits disponibles en 1980 (en UCE)			
	en engagement		en paiement	
	(1)	(2)	(3)	(4)
TOTAL	26.670.000	96.991.750	50.670.000	74.532.003
<u>Chapitre 86</u>	150.000	35.159.747	150.000	12.100.000
(+) article 860	(15.000.000)	35.059.747	(5.000.000)	12.000.000
<u>Chapitre 87</u>				
<u>Articles 870 à 872</u>	p.m.	32.252.003	24.000.000	32.852.003
(+) article 871	p.m.	32.252.003	24.000.000	32.852.003
<u>Chapitre 87 (*)</u>				
<u>Articles 873 à 877</u>	20.000	20.000	20.000	20.000
<u>Chapitre 88 (*)</u>	23.000.000	23.000.000	23.000.000	23.000.000
<u>Chapitre 89 (*)</u>				
(+) Article 890	4.500.000 ⁽⁵⁾ (700.000)	6.560.000 560.000	4.500.000 ⁽⁵⁾ (700.000)	6.560.000 560.000
<p>(1), (3) Crédits initiaux y compris les budgets rectificatifs ou supplémentaires.</p> <p>(2) Compte tenu des crédits subsistants et des virements</p> <p>(4) Compte tenu des virements et/ou reports</p> <p>(5) de plus, un crédit de 8,4 MUCE est inscrit au chapitre 100</p> <p>() inscrits au chapitre 100</p> <p>(+) lignes budgétaires dont le taux d'utilisation est particulièrement bas</p> <p>(*) Crédits non dissociés</p>				

Tableau 3

Chapitres 86 à 89	Utilisation en %			
	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
	1979	1980	1979	1980
TOTAL	40	52	47	58
<u>Chapitre 86</u>	25	44	4	67
(+) Article 860	25	44	4	67
<u>Chapitre 87</u>				
<u>Articles 870 à 872</u>	54	20,2	68	19,8
(+) Article 871	54	20,2	68	19,8
<u>Chapitre 87</u>				
(*) articles 873 à 877		99,5		64
(*) <u>Chapitre 88</u>	48	99,8	48	99,8
(*) <u>Chapitre 89</u>	84	90	84	88
(1) (+) Article 890	0	0	0	0
(+) lignes budgétaires dont le taux d'utilisation est particulièrement bas (*) crédits non-dissociés				

CHAPITRE 86. - ACTIONS COMMUNES D'AMELIORATION DES STRUCTURES DE LA PECHE

(Ce chapitre fait partie de la section Orientation du FEOGA. Voir aussi tableaux 1, 2 et 3 ci-dessus).

Article 860 - Actions communes d'amélioration des structures de la pêche côtière artisanale

Les crédits disponibles en 1980 se sont élevés à 35,1 MUCE pour les engagements et à 12 MUCE pour les paiements. Les 15,1 millions d'UCE subsistant de 1979, destinés à des projets d'investissement, conformément au règlement du Conseil n° 592/79 du 26 mars 1979 (1), ont été engagés suite aux décisions de concours arrêtées par la Commission le 31 mars 1980. Les paiements effectués au cours de l'exercice 1980 se sont élevés à 8,05 MUCE, soit 67 % du crédit de paiement disponible. Ce montant constitue, compte tenu du temps nécessaire à la réalisation de ces investissements, un très bon niveau d'exécution.

Le Conseil ayant décidé par le règlement n° 1713/80 du 27 juin 1980 (2) d'étendre à l'exercice 1980 cette action initialement limitée à 1978 et 1979 et de porter la dépense au titre de 1980 à 20 MUCE, les crédits (CE=15 MUCE et CP=5 MUCE) prévus pour cette action au chapitre 100 du budget 1980 ont été virés à la ligne 860 et le crédit d'engagement a été renforcé de 5 MUCE par virement. Ces crédits demeureront "subsistants" en 1981. Conformément au règlement du Conseil, la Commission a jusqu'au 31 mars pour arrêter les décisions de concours.

La situation des engagements contractés dans le cadre de l'action intérimaire (règlements (CEE) 1852/78 (3) et 592/79 (1)) est la suivante : un montant de 8,1 MUCE, soit 41%, de l'ensemble des engagements contractés de 19,6 MUCE a été liquidé. Ce montant comprend les paiements effectués en 1980 de 8,05 MUCE et les ajustements dus aux variations de taux de change.

Dans le détail, par Etat membre et par année d'engagement, cette situation se présente comme suit :

Etats membres	En monnaies nationales									En MUCE
	B	DK	RFA	F	IRL	IT	LUX	PB	R.U.	
Engagements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1. Engagements 1979 :										
-restant à liquider au 1.1.80		1,94			1,47	1935,65			0,18	4,38
-restant à liquider au 31.12.80		1,94			0,02	1735,39			—	1,71
2. Engagements 1980 :										
-engagements contractés en 1980	6,83	2,32	1,23	7,47	2,67	5207,44			2,70	15,23
-restant à liquider au 31.12.80	—	2,28	1,01	7,47	0,52	4831,13			1,74	9,79
3. Total des engagements 1979/1980 à liquider en 1980	6,83	4,26	1,23	7,47	4,14	7143,09			2,88	19,61
4. Total des engagements restant à liquider au 31.12.80										
- en monnaie nationale	—	4,22	1,01	7,47	0,54	6566,52			1,74	11,5
- en MUCE	—	0,54	0,39	1,26	0,79	5,4			3,14	11,5

(1) J.O. n° L 78 du 30 mars 1979

(2) J.O. n° L 167 du 1er juillet 1980

(3) J.O. n° L 211 du 1er août 1978

CHAPITRE 87 - ACTIONS SPECIFIQUES DANS LE SECTEUR DE LA PECHE ET DE LA MER

Article 871 - Participation financière aux opérations d'inspection et de surveillance dans les eaux maritimes du Danemark et de l'Irlande

La Commission a arrêté au cours de 1979 la décision nécessaire à la mise en oeuvre de cette action dont le coût total prévu s'élève à 56 MUCE. Une première tranche a été engagée et payée pour un montant de 22 MUCE en 1979. En 1980, les demandes de remboursement éligibles parvenues à la Commission et qui ont fait l'objet de paiement se sont élevées à 6,51 MUCE seulement. De ce fait, d'importants crédits sont restés inutilisés au 31 décembre 1980 (CE = 25,74 MUCE, dont la totalité tombe en annulation et CP = 26,34 MUCE, dont 2,34 MUCE tombent en annulation). Les crédits annulés devront faire l'objet de réinscription dans des budgets futurs.

CHAPITRE 88 - ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES DES PRODUITS DE LA PECHE (ce chapitre fait partie de la section "Garantie" du FEOGA)

Au 31 décembre 1980, 16,6 MUCE des crédits disponibles de 22 MUCE avaient déjà été utilisés, soit 75 %. Si on tient compte du fait que ce montant ne correspond en réalité qu'à huit mois de consommation, il apparaît un manque de crédit d'environ 3 MUCE qu'il est prévu de combler par virement avant le 28 février conformément au règlement financier.

Les crédits initialement prévus au budget 1980 pour les actions de ce chapitre (22 MUCE) ont dû être renforcés d'un million pour faire face aux besoins financiers 35% plus élevés en 1980 qu'en 1979. 22,96 MUCE ont été payés dont 11,4 MUCE au titre des restitutions (article 880) et 11,56 MUCE au titre des retraits (poste 8810).

Cette forte augmentation des dépenses est liée à la mauvaise situation des ressources halieutiques : le manque de poissons de qualité traditionnellement pêchés et consommés dans la Communauté oblige les pêcheurs, pour rester en activité, à prendre des espèces moins demandées. Il en résulte une offre excédentaire sur les marchés communautaires et, par conséquent, une augmentation des dépenses de retrait (pour les produits allant à l'intervention) et de restitution (pour les produits exportés).

CHAPITRE 89 - PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE DE CERTAINES OBLIGATIONS FINANCIERES LIEES A DES ACCORDS EN MATIERE DE DROITS DE PECHE DANS LES EAUX D'AUTRES ETATS

Article 890 - Remboursement à effectuer en application de conventions relatives à la pêche en Mer Adriatique

Les crédits prévus aux budgets 1979 (560.000 UCE reportées non-automatiquement) et 1980 (700.000 UCE inscrites au chapitre 100) étaient destinés à rembourser à l'Italie à concurrence de 80 % la compensation financière accordée à la Yougoslavie en contrepartie du droit accordé aux pêcheurs italiens d'exercer des activités de pêche dans la zone yougoslave de la Mer Adriatique. Toutefois, aucune demande de remboursement n'étant parvenue à la Commission malgré plusieurs rappels, les crédits sont restés inutilisés et sont tombés en annulation au 31 décembre 1980.

TITRE 9 - COOPERATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT ET LES PAYS TIERS (1)

CHAPITRE 92 - AIDE ALIMENTAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement financier qui prévoient que "chaque programme d'aide alimentaire fait l'objet, dès que possible, d'une proposition d'engagement", les crédits inscrits au budget et couverts par un programme annuel approuvé par le Conseil, pour chaque produit fourni dans le cadre de l'aide alimentaire, sont engagés dès que le programme est approuvé.

Le programme 1980 n'ayant été approuvé qu'au mois de mai, son exécution au stade final, c'est-à-dire à celui du paiement, ne peut porter que sur des montants de crédits relativement limités, en raison notamment des procédures propres à la Communauté et aux Etats membres (délais de mobilisation des produits, système d'avances identique à celui du Feoga-Garantie, délai minimum de deux mois pour les imputations en paiement).

Sur le plan comptable, on se trouve donc en face, d'une part, d'engagements élevés et, d'autre part, de paiements sensiblement inférieurs aux opérations effectivement réalisées. De ce fait, ni les engagements ni les paiements ne donnent une image exacte de la situation à un moment quelconque de l'année, et, comme par le passé, il est plus utile de considérer l'aide alimentaire en termes de quantités distribuées ou restant à distribuer, au titre de chaque programme.

Dans ces conditions, l'exécution en termes de quantités se présente de la façon suivante (il est précisé que, par quantités exécutées, on entend les tonnages ayant effectivement quitté le territoire de la Communauté) :

		Quantités engagées	Quantités exécutées	%
<u>Céréales</u>	programme 1980	720.500 tonnes	479.301 tonnes	73,4
	programmes antérieurs	203.890 tonnes	199.390 tonnes	
		<u>924.390 tonnes</u>	<u>678.691 tonnes</u>	
<u>Lait en poudre</u>	programme 1980	150.000 tonnes	70.512 tonnes	61,9
	programmes antérieurs	123.954 tonnes	98.965 tonnes	
		<u>273.954 tonnes</u>	<u>169.477 tonnes</u>	
<u>Butteroil</u>	programme 1980	45.000 tonnes	21.714 tonnes	62,8
	programmes antérieurs	32.875 tonnes	27.191 tonnes	
		<u>77.875 tonnes</u>	<u>48.905 tonnes</u>	

(1) Ce titre comporte des crédits non dissociés et dissociés.
Pour faciliter la lecture, les lignes budgétaires concernées ont été regroupées à la suite des tableaux chiffrés.

Pour l'aide alimentaire autre qu'en céréales et produits laitiers, il y a lieu de préciser les éléments suivants :

Article 922 - Aide alimentaire en sucre

Outre les 6.086 tonnes destinées à l'UNRWA et les 1.000 tonnes destinées aux réfugiés d'Afghanistan prévues dans le budget 1980, une aide alimentaire d'urgence en faveur des pays de la Corne de l'Afrique (Somalie, Ethiopie et Djibouti) et des pays limitrophes portant notamment sur 1.000 tonnes de sucre a été approuvée par le Conseil le 22 juillet 1980. Tous les crédits pour ces actions, soit 1.779.000 UCE pour le programme 1980 et 350.000 UCE pour l'aide d'urgence ont été engagés.

Article 923 - Aide alimentaire en autres produits

Des crédits s'élevant à 3.900.000 UCE ont été inscrits, par voie de virement, pour financer le programme d'aide d'urgence en faveur du Nicaragua, décidé par le Conseil le 6 mai 1980 (achat de 7.500 tonnes de haricots rouges et de 2.800 tonnes d'huile de colza). En outre un montant de 400.000 UCE, inscrit par voie de virement à titre d'aide alimentaire d'urgence en faveur des populations victimes du tremblement de terre d'El Asnam, a été utilisé pour l'achat d'aliments pour enfants et de 450 tonnes de légumineuses. Un montant de 360.000 UCE a été inscrit par voie de virement aux fins de régularisation de l'opération "Viande de porc Malte 1979".

Article 926 - Autres dépenses

Poste 9260 - Mesures exceptionnelles de mise en oeuvre

Sur un total de 500.000 UCE inscrit au budget 1980, 380.000 UCE ont été engagés en vue de faciliter l'exécution de certaines opérations d'aide alimentaire réalisées dans des conditions difficiles (Nicaragua, Zaïre, Guinée équatoriale, Kenya).

Poste 9261 - Mesures de contrôle de la qualité des produits livrés au titre de l'aide alimentaire

Le crédit de 200.000 UCE inscrit au chapitre 100 du budget a fait l'objet d'un virement de crédits sur la ligne concernée. Sur ce montant, la Commission a décidé de limiter son utilisation à 100.000 UCE. Ce crédit, engagé en totalité, a été destiné, pour 90.200 UCE, à couvrir les frais de contrôle de la qualité de 20.500 tonnes de lait en poudre livrées aux Organisations non gouvernementales (ONG) et, pour 9.800 UCE, aux frais de contrôle ponctuel sur des échantillons de produits livrés.

Etat de consommation des crédits non dissociés

TITRE 9	Crédits 1980 (en MUCE)			Utilisation en %			
				en engagements		en paiements	
				Crédits		Crédits	
				1979	1980	1979	1980
	1	2	3	4	5	6	7
CHAPITRE 93 (article 932)	0,53	0,53	0,82	100	78	52	52
CHAPITRE 94	1,45	1,45	2,26	94	97	73	59
article 941	0,6	0,6	0,89	89	100	17	42
article 942	0,3	0,3	0,32	100	100	89	78
article 948	0,4	0,4	0,69	95	100	41	69
CHAPITRE 95 (article 950)	43	63	66,5	100	98	93	93
CHAPITRE 96	9,75	13	13	68	72	57	72
article 960							
article 967	0,75	0	0,66	36	0	4	0

(1) Crédits initiaux y compris les budgets supplémentaires ou rectificatifs.

(2) Compte tenu des virements et des reports non-automatiques; base de calcul de la colonne (5).

(3) Compte tenu des virements et de l'ensemble des reports; base de calcul de la colonne (7).

CHAPITRE 93 - COOPERATION AVEC DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT NON ASSOCIES

Article 932 - Actions destinées à favoriser les efforts d'intégration régionale ou subrégionale entre les pays en voie de développement non associés

La Commission a prévu d'utiliser ces crédits dans des pays d'Asie et d'Amérique du Sud. Les problèmes politiques survenus dans les pays d'Amérique du Sud ont retardé les engagements prévus. Les crédits ont été engagés et payés à raison de 78 % et 52 %.

CHAPITRE 94 - ACTIONS SPECIFIQUES DE COOPERATION AVEC DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Article 941- Actions de formation en faveur de ressortissants de pays en voie de développement non associés

Les crédits de cet articles ont été engagés à raison de 100 % et payés à raison de 42 %. Il s'agit d'une utilisation satisfaisante étant donné que ces actions concernent des séjours d'information et des bourses qui ne coïncident parfois pas avec l'exercice budgétaire.

Article 942 - Aide à la gestion d'instituts de formation en faveur de ressortissants de pays en voie de développement

Selon les prévisions, les crédits de cet article ont été engagés à 100 % et payés à raison de 78 %, ce qui s'avère entièrement satisfaisant.

Article 948 - Evaluation des résultats de l'aide communautaire

Les crédits de cet article étant totalement engagés, leur exécution en paiements suit un rythme satisfaisant, étant donné qu'il s'agit d'expertises et d'études d'assez longue durée.

CHAPITRE 95 - ACTIONS CIRCONSTANCIELLES EN FAVEUR DE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT ET DE PAYS TIERS

Article 950 - Aide à des populations de pays en voie de développement et de pays tiers victimes de catastrophes

Cet article, doté à l'origine de 43 MUCE auxquels se sont ajoutés 20 MUCE pour l'aide au Cambodge, connaît une exécution presque totale en engagements et de plus de 90 % en paiements. Ceci correspond au niveau d'exécution prévisible pour une telle aide d'urgence.

CHAPITRE 96 - COOPERATION AVEC DES PAYS TIERS

Article 960 - Crédits de coopération financière avec le Portugal

Les crédits disponibles ont été engagés et payés à raison de 72 %. Cette exécution marque un progrès sensible par rapport à celle de l'exercice précédent.

Article 967 - Coopération avec les pays arabes sur le plan régional

Les faibles progrès enregistrés sur le plan politique dans la poursuite des objectifs initialement fixés n'ont pas permis l'utilisation des crédits inscrits à cette ligne. Ils ont été affectés au "virement ouvert".

Etat de consommation des crédits dissociés

TITRE 9	Crédits disponibles en 1980 (en MUCE)			
	en engagements		en paiements	
	1	2	3	4
CHAPITRE 93	144,75	182,17	26,25	63,53
930	138,50	175,84	22	57,62
931	6,25	6,33	4,25	5,91
CHAPITRE 94 (article 945)	14	14,37	10,75	10,75
CHAPITRE 96	168,50	292,41	127,90	231,70
art. 961 Malte	-	4,52	4	7
art. 962 Grèce	16,50	29,21	17,50	29,70
art. 963 Turquie	106	117	57,50	75
art. 964 Chypre	1	2,98	1,80	4
art. 965 Maghreb	25	106,60	29	70,10
art. 966 Machrek	20	32,10	18,10	45,90

(1) (3) Crédits initiaux y compris les budgets rectificatifs ou supplémentaires.

(2) Compte tenu des crédits subsistants et des virements.

(4) Compte tenu des virements et/ou reports.

TITRE 9	Utilisation en %			
	1979	1980	1979	1980
	Crédits d'engagement		Crédits de paiement	
CHAPITRE 93	67	76	23	68
930	66	75	14	67
931	98	93	56	76
CHAPITRE 94 (article 945)	98	100	82	98
CHAPITRE 96	55	74	14	13
art. 961 Malte	54	100	0	4
art. 962 Grèce	67	94	5	42
art. 963 Turquie	92	51	31	4
art. 964 Chypre	0	0	0	0
art. 965 Maghreb	23	98	0	13
art. 966 Machrek	36	59	0	13

CHAPITRE 93 - COOPERATION AVEC DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT NON ASSOCIES

Article 930 - Coopération financière et technique avec des pays en voie de développement non associés

La Commission a décidé d'engager, sous sa propre responsabilité, les crédits relatifs au programme 1980. Ainsi, 75 % des crédits disponibles sur cette ligne (176 millions d'UCE), soit 133 millions d'UCE ont été engagés au 31 décembre 1980, les crédits subsistants de l'exercice 1979 ayant été totalement utilisés. Les crédits d'engagement demeurant subsistants correspondent d'une part à des projets toujours en cours d'instruction et d'autre part, à des projets qui présentent des difficultés d'ordre politique pour certains Etats membres (projets en Angola et au Mozambique).

En ce qui concerne les crédits de paiement, les crédits reportés de l'exercice 1979 ont été entièrement utilisés. Les crédits de l'exercice n'ayant été engagés qu'à la fin décembre 1980, seuls 3 millions d'UCE (soit 15 % des 22 millions d'UCE inscrits) ont pu être payés. Une grande partie des crédits reportés de droit sera utilisée au cours des premiers mois de l'exercice 1981 pour financer le programme de coopération avec l'Inde. Par rapport à l'exercice précédent, le taux d'utilisation des crédits disponibles en 1980 marque une amélioration certaine, tant en engagements qu'en paiements. (1)

Article 931 - Promotion des relations commerciales entre la Communauté et des pays en voie de développement non associés

Comme prévu dans le rapport sur la situation financière au 30 septembre 1980, l'utilisation des crédits disponibles à cette ligne reste satisfaisante en ce qui concerne les crédits d'engagement (93%) et marque une nette amélioration en termes de paiements par rapport à l'exercice précédent (76% contre 56%).

CHAPITRE 94 - ACTIONS SPECIFICQUES DE COOPERATION AVEC DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Article 945 - Participation communautaire à des actions en faveur de pays en voie de développement exécutées par des organismes non gouvernementaux (ONG)

Avec une utilisation en engagements de 100 % et en paiements de 98 %, cette ligne connaît une exécution presque complète, ce qui traduit tout l'intérêt porté à ce type d'opération de co-financement.

(1) voir également le virement de 20 MUCE du chapitre 93 au chapitre 95 (aide au Cambodge)

CHAPITRE 96 - COOPERATION AVEC DES PAYS TIERS

L'absence de dispositions réglementaires relatives à l'application des protocoles financiers méditerranéens continue de rendre difficile la mise en oeuvre rapide de ces programmes de coopération. S'agissant, en outre, essentiellement de contributions à des investissements ayant une assez longue durée de réalisation, seule l'utilisation en engagements revêt une signification. 1980 marque à cet égard une nette amélioration par rapport à 1979 puisque l'utilisation des crédits d'engagement disponibles pour l'ensemble du chapitre 96 est passée de 55 % à 74 %.

Le taux d'utilisation varie cependant grandement selon les pays : alors que la totalité des crédits disponibles pour Malte a été engagée et que le rythme des engagements est très satisfaisant en ce qui concerne la Grèce (94%), des difficultés ont considérablement retardé l'utilisation des crédits prévus pour la Turquie (51%) et complètement bloqué l'instruction des projets pour Chypre (0%). Toutefois, pour ce dernier pays, une partie des crédits disponibles pourrait être engagée, en 1981, un projet d'investissement se trouvant actuellement en cours d'instruction.

En ce qui concerne les pays du Maghreb, le niveau d'utilisation des crédits d'engagements disponibles qui varie entre 95% pour l'Algérie et 99% pour le Maroc, se révèle entièrement satisfaisant. En revanche, la fourchette d'utilisation des crédits d'engagement pour les pays du Machrek est plus importante, allant de 39% pour l'Egypte et 43% pour le Liban à 98 % pour la Jordanie. Ces différences reflètent les problèmes d'ordre politique et financier que posent les projets prévus pour ces pays.

L'utilisation des crédits de paiement au cours de l'exercice, bien que très faible, marque néanmoins le démarrage effectif, en termes de paiements, de ces opérations pour lesquelles les engagements devraient, en principe, être complétés d'ici à fin octobre 1981, date d'échéance de ces protocoles financiers.

UTILISATION DES CREDITS DE L'EXERCICE 1980

(tableaux chiffrés)

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR TITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980

Situation au 31 décembre 1980

Lignes budgétaires	Nature des dépenses	en MUCE						
		1	2	3	4	5	6	7
		Crédits autorisés au budget initial	Crédits de la colonne 1 adaptés par budget suppl. n°s 1 et 2	Crédits des col. 1 et 2 adaptés par virements (1)	Engagements à la date du 31.12.1980	Paiements à la date du 31.12.1980	Crédits annulés ou disponibles à la date du 31.12.1980	% d'utilisation (E) (P)
Titre 1	Dépenses concernant les personnes liées à l'Institution	421,313	421,313	382,639	381,165	377,614	1,474	99,6
Titre 2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	189,635	189,635	195,132	192,528	156,642	2,604	98,7
Titre 3	Politique communautaire ressortissant, plus particulièrement, à la recherche, à la technologie, à l'industrie, au secteur social, à l'environnement et à l'approvisionnement en énergie et en matières premières	425,030	425,030	555,370	391,265	-	164,105	70,5
	Crédits dissociés	368,312	368,312	379,186	42,862	194,174	185,012	51,2
	Crédits non dissociés	44,461	44,461	43,560	42,862	18,695	0,698	98,0
Titre 4	Remboursements et aides aux Etats-membres et divers	789,150	802,450	802,450	802,450	736,195(3)	-	100,0
Chapitres 50/52	Fonds social	909,500	909,500	1.021,918	1.014,928	-	6,990	99,3
	Crédits dissociés	374,300	700,700	700,700	-	502,023	198,677	71,6
Chapitres 55/56	Fonds régional	1.165,000	1.165,000	1.227,891	1.137,786	-	90,105	92,7
	Crédits dissociés	403,000	403,000	403,000	-	387,655	15,345	96,2
Titre 5	Fonds social et régional - crédits non dissociés	250,373	410,073	483,911	480,641	363,951	3,270	99,3
Titres 6 et 7	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, Section Garantie	11.485,510	11.485,510	11.482,210	11.291,945	11.283,214	190,265	98,3
Titre 8	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, Section Orientation et politique de la pêche	428,830	428,830	679,161	601,138	-	78,023	88,5
	Crédits dissociés	332,700	332,700	344,000	284,121	284,121	59,879	82,6
	Crédits non dissociés	26,520	26,520	29,020	28,864	28,753	0,156	99,1
Titre 9	Coopération avec les pays en voie de développement et les pays tiers	327,250	327,250	488,952	368,826	-	120,126	75,4
	Crédits dissociés	164,900	164,900	164,345	-	16,426	147,919	10,0
	Crédits non dissociés	455,534	455,534	502,489	498,254	279,363	4,235	99,2
Titre 10	Autres dépenses	37,167	37,167	-	-	-	-	-
	Crédits dissociés	13,767	13,767	-	-	-	-	-
	Crédits non dissociés	42,927	42,927	-	-	-	-	-
	Totaux généraux	3.292,777	3.292,777	3.973,292	3.513,942	-	459,349	88,4
	Crédits dissociés	1.656,979	1.983,379	1.991,231	-	1.384,400	606,831	69,5
	Crédits non dissociés	13.705,422	13.878,422	13.921,410	13.718,708	13.244,427	202,702	98,5

Voir notes page suivante

(1) Y compris : - les crédits d'engagement subsistant à la clôture de l'exercice 1979,
 - les crédits d'engagement subsistant provenant de déagements éventuels en 1980 sur engagements restant à liquider des exercices antérieurs,
 - le montant des ajustements des soldes des engagements restant à liquider des exercices antérieurs dus à la variation des taux de l'UCE,
 - au chapitre 33, les crédits correspondant aux recettes relatives aux prestations pour compte de tiers.

(2) a) Les crédits non dissociés inutilisés sont annulés.

b) Les crédits d'engagement (dissociés) de l'exercice non engagés au 31.12.80 restent disponibles ; sont annulés les crédits subsistants de l'exercice précédent non engagés à l'issue de l'exercice courant :

	disponibles	annulés	total
Titre 3	162,835	1,270	164,105
Fonds social	6,908	0,082	6,990
Fonds régional	90,105		90,105
Titre 8	46,686	31,337	78,023
Titre 9	118,150	1,976	120,126
Total	424,685	34,664	459,349

c) Les crédits de paiement (dissociés) de l'exercice non utilisés au 31.12.1980 restent disponibles, sauf toutefois un montant de 0,559 MUCE au chapitre 33 "Dépenses de recherches et d'investissement":

	reportés de droit	annulés	total
Titre 3	184,453		185,012
Fonds social	198,677	0,559	198,677
Fonds régional	15,345		15,345
Titre 8	59,879		59,879
Titre 9	147,919		147,919
Total	606,273	0,559	606,831

(3) Les Etats membres versent les ressources propres avec un décalage de deux mois et le remboursement forfaitaire se fait un mois plus tard.
 Le montant de 736,195 MUCE correspond aux remboursements forfaitaires effectués de février à décembre relatifs aux ressources propres constatées de novembre 1979 à septembre 1980 et versées par les Etats membres de janvier à novembre.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3
TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980
Situation au 31 décembre 1980
soit : 12 mois

Lignes budgétaires	Nature des dépenses	Nombre de douzièmes de crédits consommés					Nombre de douzièmes de crédits consommés pendant le mois de :				
		au 30 juin 1980 (1)	au 30 juin 1980 (2)	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Totaux	
Titre 1	Dépenses concernant les personnes liées à l'institution	E	7,2	6,9	3,1	0,7	0,2	0,1	0,0	1,0	12,0
		P	5,4	5,1	0,9	1,1	0,8	0,9	1,0	2,0	11,8
Titre 2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	E	6,9	6,4	1,5	0,7	1,1	1,0	0,3	0,8	11,8
		P	5,3	4,9	0,6	0,4	1,0	1,3	0,4	1,0	9,6
Titre 3	Politique communautaire ressortissant, plus particulièrement à la recherche, à la technologie, à l'industrie, au secteur social, à l'environnement et à l'approvisionnement en énergie et en matières premières	E	2,3	1,7	0,4	0,1	0,8	0,4	1,0	4,1	8,5
		P	2,0	1,8	0,5	0,2	1,2	0,4	0,4	1,6	6,1
Titre 4	Remboursements et aides aux Etats membres et divers	E	3,0	2,7	2,1	0,2	1,5	1,4	1,0	2,9	11,8
		P	1,4	1,3	0,6	0,2	0,3	0,9	0,6	1,3	5,2
Chapitres 50/52	Fonds social	E	5,7	5,2	1,1	0,9	1,0	1,0	0,8	2,0	12,0
		P	5,7	5,2	1,1	0,9	1,0	1,0	0,8	1,0	11,0
Chapitres 55/56	Fonds régional	E	0,0	0,0	5,4	0,0	-	0,3	7,0	0,1	11,9
		P	1,2	1,1	1,6	1,4	2,6	2,3	2,4	-2,8(3)	8,6
Titre 5	Fonds social et régional Crédits non dissociés	E	5,1	4,0	0,0	0,1	1,9	0,0	0,0	5,1	11,1
		P	0,7	0,8	0,1	0,2	0,2	0,2	1,8	8,2	11,5
Titres 6 et 7	F.E.O.G.A. section Garantie	E	3,7	3,7	0,4	1,4	0,7	0,9	-	1,6	11,9
		P	3,7	3,7	0,4	1,4	0,7	0,9	-	1,6	9,0
Titre 8	F.E.O.G.A. - Section Orientation et politique de la pêche	E	7,0	6,1	0,9	1,1	1,3	0,7	0,9	0,8	11,8
		P	7,0	6,1	0,9	1,1	1,3	0,7	0,9	0,8	11,8
Titre 9	Coopération avec les pays en voie de développement et les pays tiers	E	0,6	1,3	1,6	0,1	0,1	0,8	0,2	6,5	10,6
		P	1,3	0,9	0,6	0,4	0,6	1,2	0,6	5,6	9,9
Titre 10	Autres dépenses	E	2,8	2,3	0,6	0,0	1,9	2,6	0,0	4,5	11,9
		P	1,0	0,8	1,0	1,1	0,0	0,6	1,1	7,3	11,9
TOTAUX	Crédits dissociés Crédits non dissociés	E	0,3	0,3	0,2	1,3	0,4	1,0	1,6	4,2	9,0
		P	0,4	0,4	0,1	0,0	0,2	0,2	0,0	0,3	1,2
TOTAUX	Crédits dissociés Crédits non dissociés	E	2,2	1,7	1,7	0,2	0,8	0,2	2,2	3,8	10,6
		P	1,1	1,1	0,6	0,4	1,1	1,0	1,1	3,0	8,3

(1) Par rapport aux crédits retenus pour le calcul des crédits disponibles sous le régime des douzièmes provisoires.
(2) Par rapport aux crédits autorisés au budget de 1980, augmentés des crédits d'engagement subsistants de l'exercice 1979.

(3) Chiffre négatif en raison de l'apport des crédits du budget supplémentaire adopté en décembre ; en réalité les paiements effectués en décembre au titre du Fonds social correspondent à 2,5/12èmes des crédits.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RÉCAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ÉTAT DE DÉPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DÉCEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	en MUCE							
		1 Crédits autorisés au budget initial	2 Modifications par voie de budgets rect. et suppl.		4 Crédits définitifs	5 Utilisation en engagements		7 Utilisation en paiements	
			3 de virements de crédits	de crédits		montant	% par rapport aux crédits	montant	% par rapport aux crédits
TITRE 1	DEPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES A L'INSTITUTION								
Chapitre 10	Membres de l'Institution	2,930	- 0,082	2,848	2,821	99,05	2,821	99,05	
Chapitre 11	Personnel	390,099	- 36,383	353,716	352,773	99,73	352,149	99,56	
Chapitre 12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	12,906	- 0,733	12,173	12,066	99,12	11,615	95,42	
Chapitre 13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	11,263	- 1,374	9,889	9,558	96,65	7,674	77,60	
Chapitre 14	Dépenses de service social	1,850		1,850	1,849	99,95	1,555	84,05	
Chapitre 15	Organisation de stages et perfectionnement professionnel du personnel	2,265	- 0,102	2,163	2,099	97,04	1,801	83,26	
	TOTAL DU TITRE 1	421,313	- 38,674	382,639	381,165	99,61	377,614	98,69	

TABEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	en MUCE											
		1 Crédits autorisés au budget initial	2 Modifications par voie de budgets rect. et suppl.		3 de virements de crédits	4 Crédits définitifs		5 Utilisation en engagements		6 Utilisation en paiements			
			7 Montant	8 % par rap- port aux crédits		9 Montant	10 % par rap- port aux crédits	11 Montant	12 % par rap- port aux crédits				
TITRE 2	IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES FONCTIONNEMENT												
Chapitre 20	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	51,273		+ 0,309	51,582	51,356	99,56	47,095	91,30				
Chapitre 21	Dépenses relatives au centre informatique	15,125		+ 1,955	17,080	17,079	99,99	13,178	77,15				
Chapitre 22	Biens meubles et frais accessoires	6,618			6,618	6,552	99,00	4,522	68,33				
Chapitre 23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	14,990		+ 0,039	15,029	14,686	97,72	13,689	91,08				
Chapitre 24	Frais de réception et de représentation	0,675		- 0,041	0,634	0,619	97,63	0,353	55,68				
Chapitre 25	Frais de réunions et de convocations	12,020		- 0,517	11,503	11,181	97,20	10,061	87,46				
Chapitre 26	Frais d'études, d'enquêtes et de consul- tations	14,486		+ 1,720	16,206	15,971	98,55	3,358	20,72				
Chapitre 27	Dépenses de publication et d'information	24,222		+ 3,373	27,595	27,361	99,15	18,048	65,40				
Chapitre 28	Subventions d'équilibre budgétaire	47,973		- 1,341	46,632	45,686	97,97	44,637	95,72				
Chapitre 29	Subventions et participations	2,253			2,253	2,037	90,41	1,700	75,45				
	TOTAL DU TITRE 2	189,635		+ 5,497	195,132	192,528	98,67	156,642	80,27				

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
 TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
 DE LA SECTION III (COMMISSION)
 DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980

Lignes budgétaires et intitulés	Crédits d'engagement	Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		Pour mémoire : Engagements de l'exercice restant à liquider
		Montant	% par rapport aux crédits		Montant	% par rapport aux crédits	
TITRE 3							
POLITIQUE COMMUNAUTAIRE RESSORTISSANT, PLUS PARTICULIEREMENT, A LA RECHERCHE, A LA TECHNOLOGIE, A L'INDUSTRIE, AU SECTEUR SOCIAL, A L'ENVIRONNEMENT ET A L'APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ET EN MATIERES PREMIERES							
CREDITS DISSOCIES							
Chapitre 30*							
Dépenses ressortissant au domaine social							
• budget initial	1,335			6,285			
• subsistants (1)	1,299						
• total	2,634	2,123	80,60	6,285	3,173	50,49	1,956
Chapitre 31*							
Dépenses ressortissant au domaine agricole							
• budget initial	1,787			1,060			
• subsistants (1)	-						
• total	1,787	1,787	100,00	1,060	-	0,00	1,787
Chapitre 32*							
Dépenses ressortissant à la politique énergétique							
• budget initial	96,000			76,100			
• subsistants (1)	31,920						
• virements	2,220			- 0,780			
• total	130,140	102,707	78,12	75,320	2,460	3,27	90,451

* Ce chapitre comporte également des crédits non dissociés, voir la deuxième page suivant celle-ci.
 (1) Y compris les crédits provenant de déagements en 1980 sur engagements restant à liquider des exercices antérieurs et le montant des ajustements des soldes des engagements restant à liquider des exercices antérieurs dus à la variation des taux de l'U.C.E.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
 TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
 DE LA SECTION III (COMMISSION)
 DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980
 Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

Lignes budgétaires et intitulés	Crédits d'engagement	Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		en MUCE Pour mémoire : Engagements de l'exercice restant à liquider
		Montant	% par rapport aux crédits		Montant	% par rapport aux crédits	
Chapitre 33							
Dépenses de recherches et d'investissement							
- budget initial	312,751			276,542			
- subsistants (1)	80,987						
- prestations tiers (2)	5,146			12,054			
- total	398,884	266,600	66,84	288,596	185,265	64,20	126,007
Chapitre 36*							
Dépenses relatives à l'information scientifique et technique et à la gestion de l'information							
- budget initial	3,600			3,875			
- subsistants (1)	2,771						
- total	6,371	4,588	72,01	3,875	1,681	43,38	3,139
Chapitre 37*							
Dépenses ressortissant aux domaines industriels et des transports							
- budget initial	9,557			4,450			
- subsistants (1)	16,985						
- virements	- 10,989			0,400			
- total	15,553	13,460	86,54	4,050	1,595	39,38	6,543
TOTAL DU TITRE 3	555,370	391,265	70,45	379,186	194,174	51,21	229,883
Crédits dissociés							

* Ces chapitres comportent également des crédits non dissociés, voir la page suivante
 (1) Y compris les crédits provenant de déagements en 1980 sur engagements restant à liquider des exercices antérieurs et le montant des ajustements des soldes des engagements restant à liquider des exercices antérieurs dus la variation des taux de l'U.C.E.
 (2) Crédits correspondant aux recettes relatives aux prestations pour compte tiers.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
 TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
 DE LA SECTION III (COMMISSION)
 DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980
 Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

Lignes budgétaires	Intitulé	1 Crédits autorisés au budget initial	2 Modifications par voie de budgets rect. et suppl.		4 Crédits définitifs	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements	
			de virements de crédits	de crédits		Montant	% par rapport aux crédits	Montant	% par rapport aux crédits
TITRE 3									
	<u>CREDITS NON DISSOCIES</u>								
Chapitre 30*	Dépenses ressortissant au domaine social	8,235	- 0,550		7,685	7,585	98,70	5,052	65,74
Chapitre 31*	Dépenses ressortissant au domaine agricole	10,479	- 2,320		8,159	8,072	98,93	2,503	30,68
Chapitre 32*	Dépenses ressortissant à la politique énergétique	1,000	+ 0,780		1,780	1,757	98,71	0,217	12,19
Chapitre 34	Dépenses relatives au contrôle de sécurité	1,500			1,500	1,266	84,40	0,801	53,40
Chapitre 35	Dépenses relatives à la protection de l'homme et de son environnement	8,590			8,590	8,387	97,64	3,937	45,83
Chapitre 36*	Dépenses relatives à l'information scientifique et technique et à la gestion de l'information	1,617	+ 0,200		1,817	1,817	100,00	1,132	62,30
Chapitre 37*	Dépenses ressortissant aux domaines industriel et des transports	2,620	+ 1,489		4,109	4,089	99,51	1,057	25,72
Chapitre 39	Autres dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	10,420	- 0,500		9,920	9,888	99,68	3,996	40,28
	TOTAL DU TITRE 3	44,461	- 0,901		43,560	42,862	97,98	18,695	42,92

* Ces chapitres comportent également des crédits dissociés, voir les deux pages précédentes.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980

en MUCE

Lignes budgétaires	Intitulé	1 Crédits autorisés au budget initial	2 Modifications par voie de budgets de rect. et suppl.		3 de virements de crédits	4 Crédits définitifs	5 Utilisation en engagements		6 % par rapport aux crédits		7 Montant	8 Utilisation en paiements % par rapport aux crédits
			+	-			Montant	% par rapport aux crédits	Montant	% par rapport aux crédits		
TITRE 4	REMBOURSEMENTS ET AIDES AUX ETATS MEMBRES ET DIVERS											
Chapitre 40	Remboursement forfaitaire aux Etats membres des frais encourus pour la perception des ressources propres	789,150	+ 13,300			802,450	802,450	100,00		736,195	91,74	
Chapitre 41	Application du "mécanisme financier" conformément à la décision du Conseil du 17 mai 1976	P.m.										
Chapitre 42	Garantie des emprunts communautaires destinés au soutien des balances de paiement	P.m.										
Chapitre 43	Garantie des emprunts destinés à la promotion d'investissements dans la Communauté	P.m.										
Chapitre 48	Différences de change et déficit reporté de l'exercice précédent	P.m.										
	TOTAL DU TITRE 4	789,150	+ 13,300			802,450	802,450	100,00		736,195	91,74	

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

TABEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEFENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980

Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

Lignes budgétaires et intitulés	Crédits d'engagement	Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		Pour mémoire : Engagements de l'exercice restant à liquider
		Montant	% par rapport aux crédits		Montant	% par rapport aux crédits	
TITRE 5 - FONDS SOCIAL ET REGIONAL							
FONDS SOCIAL							
CREDITS DISSOCIES							
Chapitre 50							
Fonds social - Dépenses au titre de l'article 4 de la décision du Conseil du 1er février 1971	437,000			180,800			
- budget initial	50,076			91,200			
- budget suppl.							
- subsistants (1)	487,076			272,000			
- total		485,417	99,66		222,282	81,72	363,040
Chapitre 51							
Fonds social - Dépenses au titre de l'article 5 de la décision du Conseil du 1er février 1971	469,500			192,500			
- budget initial				234,200			
- budget suppl.	62,288						
- subsistants (1)	531,788			426,700			
- total		526,549	99,01		279,691	65,55	352,313
Chapitre 52							
Fonds social - Expériences pilotes et études préparatoires	3,000			1,000			
- budget initial				1,000			
- budget suppl.	0,054						
- subsistants (1)	3,054	2,961	96,95	2,000	0,051	2,55	2,125
- total							
TOTAL - FONDS SOCIAL	1.021,918	1.014,928	99,32	700,700	502,023	71,65	717,477

(1) Y compris Les crédits provenant de déagements en 1980 sur engagements restant à liquider des exercices antérieurs et le montant des ajustements des soldes des engagements restant à liquider des exercices antérieurs dus à la variation des taux de l'U.C.E.

COMMISSION DES COMMUNITÉS EUROPÉENNES

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980

Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

Lignes budgétaires et intitulés	Crédits d'engagement	Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		en MUCE Pour mémoire : Engagements de l'exercice restant à liquider
		Montant	% par rapport aux crédits		Montant	% par rapport aux crédits	
FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL							
Chapitre 55							
Actions communautaires de soutien aux politiques régionales nationales							
• budget initial	1.106,750			392,375			
• subsideants (1)	17,891						
• Virements	+ 45,000						
• total	1.169,641	1.137,786	97,28	392,375	387,655	98,80	866,440
Chapitre 56							
Actions communautaires spécifiques							
• budget initial	58,250			10,625			
• subsideants	45,000						
• virements	- 45,000						
• total	58,250		0,00	10,625		0,00	
TOTAL - FONDS REGIONAL	1.227,891	1.137,786	92,66	403,000	387,655	96,19	866,440

(1) Y compris les crédits provenant de déagements en 1980 sur engagements restant à liquider des exercices antérieurs et le montant des ajustements des soldes des engagements restant à liquider des exercices antérieurs dus à la variation des taux de l'U.C.E.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXÉCUTION DE L'ÉTAT DE DEPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DÉCEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	Crédits autorisés au budget initial	Modifications par voie		Crédits définitifs	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements					
			de budgets rect. et suppl.	de virements de crédits		Montant	% par rapport aux crédits	Montant	% par rapport aux crédits				
										1	2	3	4
TITRE 5	FONDS SOCIAL ET REGIONAL												
	<u>CREDITS NON DISSOCIES</u>												
Chapitre 54	Contribution exceptionnelle à la CECA au titre de mesures sociales temporaires en liaison avec la restructuration sidérurgique	P.m.											
Chapitre 57	Mesures destinées à réduire les disparités économiques au sein de la Communauté dans le cadre du SME	245,373			245,373	242,341	98,76	185,001	75,40				
Chapitre 58	Mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni	P.m.	+ 119,700	+ 73,838	193,538	193,500	99,98	174,150	89,98				
Chapitre 59	Aide à des populations de la Communauté victimes de catastrophes	5,000	+ 40,000		45,000	44,800	99,56	4,800	10,67				
	TOTAL DU TITRE 5 Crédits non dissociés	250,373	+ 159,700	+ 73,838	483,911	480,641	99,32	363,951	75,21				

en MUCE

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	1 Crédits autorisés au budget initial	2 Modifications de budgets rect. et suppl.		3 de virements de crédits	4 Crédits définitifs	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements				
			5 Montant				6 % par rapport aux crédits		7 Montant		8 % par rapport aux crédits		
TITRES 6 & 7	FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE - - SECTION GARANTIE -												
Chapitre 60	Céréales	1.616,398		+ 66,950	1.683,348	1.669,012	99,15	1.660,282	98,63				
Chapitre 61	Riz	49,995		+ 15,000	64,995	58,737	90,37	58,737	90,37				
Chapitre 62	Lait et produits laitiers	4.929,646		- 19,750	4.909,896	4.751,976	96,78	4.751,976	96,78				
Chapitre 63	Matières grasses	787,000		- 99,000	688,000	687,289	99,90	687,289	99,90				
Chapitre 64	Sucre	696,471		- 119,700	576,771	575,203	99,73	575,203	99,73				
Chapitre 65	Viande bovine	1.178,000		+ 192,950	1.370,950	1.363,311	99,44	1.363,311	99,44				
Chapitre 66	Viande porcine	100,000		+ 15,700	115,700	115,638	99,95	115,638	99,95				
Chapitre 67	Oeufs et volaille	94,000		- 8,450	85,550	85,494	99,93	85,494	99,93				
Chapitre 68	Fruits et légumes	659,000		+ 28,550	687,550	687,318	99,97	687,318	99,97				
Chapitre 69	Vins	350,000		- 50,350	299,650	299,490	99,95	299,490	99,95				
Chapitre 70	Tabac	282,000		+ 27,900	309,900	309,321	99,81	309,321	99,81				
Chapitre 72	Alcool éthylique d'origine agricole	P.m.											
Chapitre 73	Autres secteurs ou produits sous organisa- tion commune de marchés	191,000		- 21,450	169,550	169,334	99,87	169,334	99,87				

en MUCE

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Centre Unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RÉCAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXÉCUTION DE L'ÉTAT DE DÉPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DÉCEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	1 Crédits autorisés au budget initial	2 Modifications de budgets rect. et suppl.		3 Crédits définitifs		Utilisation en engagements		Utilisation en paiements	
			de virements de crédits	de crédits	Montant	% par rapport aux crédits	Montant	% par rapport aux crédits		
					4	5	6	7	8	
Chapitre 74	Restitutions pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles	275,000	- 53,700		221,300	221,256	99,98	221,256	99,98	
Chapitre 75	Montants compensatoires "adhésion" octroyés au titre des échanges intracommunautaires	1,000	- 0,950		0,050	0,044	88,00	0,044	88,00	
	SOUS-TOTAL DES CHAPITRES 60 à 75	11.209,510	- 26,300		11.183,210	10.993,422	98,30	10.984,691	98,30	
Chapitre 78	Montants compensatoires monétaires perçus ou octroyés au titre des échanges de pro- duits agricoles	276,000			299,000	298,523	99,84	298,523	99,84	
Chapitre 79	Charge résultant de l'application de taux de conversion différents	P.m.	+ 23,000							
	Engagements provisionnels n'ayant pas fait l'objet d'engagements selon la nomenclature budgétaire									
	TOTAL DES TITRES 6 ET 7	11.485,510	- 3,300		11.482,210	11.291,945	98,34	11.283,214	98,34	

Lignes budgétaires et intitulés	Crédits d'engagement	Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		en MUCE Pour mémoire : Engagements de l'exercice restant à liquider
		Montant	% par rapport aux crédits		Montant	% par rapport aux crédits	
TITRE 8							
FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE SECTION ORIENTATION ET POLITIQUE DE LA PECHE							
CREDITS DISSOCIES							
Chapitre 80							
Projets d'amélioration des structures agricoles visées à l'article 13 du règlement n° 17/64/CEE							
• budget initial	151,500			74,600			
• subsistants (1)	45,191						
• virements	3,000			- 4,500			
• total	- 193,691	172,305	88,96	70,100	51,241	73,10	170,585
Chapitre 81							
Actions socio-culturelles de caractère général							
• budget initial	45,100			51,100			
• subsistants (1)	35,452						
• virements	14,740			+ 28,640			
• total	+ 95,292	92,589	97,16	79,740	75,247	94,37	-
Chapitre 82							
Actions en faveur des régions défavorisées							
• budget initial	83,980			62,550			
• subsistants (1)	57,585						
• virements	42,810			+ 20,420			
• total	+ 184,375	181,382	98,38	82,970	77,039	92,85	22,218

(1) Y compris les crédits provenant de déagements en 1980 sur engagements restant à liquider des exercices antérieurs et le montant des ajustements des soldes des engagements antérieurs dus à la variation des taux de l'U.C.E.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980

Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

Lignes budgétaires et intitulés	Crédits d'engagement	Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		en MUCE Pour mémoire : Engagements de l'exercice restant à liquider
		Montant	% par rapport aux crédits		Montant	% par rapport aux crédits	
Chapitre 83							
Actions structurelles en liaison avec les organisations communes de marché							
• budget initial	148,100			120,300			
• subsistants (1)	39,191			38,110			
• virements	- 48,900			82,190		96,78	
• total	- 138,391	133,047	96,14	-	79,545		-
Chapitre 86							
Actions communes d'amélioration des structures de la pêche							
• budget initial	0,150			0,150			
• subsistants (1)	15,160			4,850			
• virements	+ 19,850			5,000		20,98	9,793
• total	35,160	15,303	43,52	+	1,049		
TOTAL DE LA SECTION "ORIENTATION"	646,909	594,626	91,92	320,000	284,121	88,79	202,597
Chapitre 87 *							
Actions spécifiques dans le secteur de la pêche							
• budget initial	-			24,000			
• subsistants (1)	34,249						
• virements	- 1,997			24,000		0,00	
• total	32,252	6,512	20,19	-	-		
TOTAL DU TITRE 8	679,161	601,138	88,51	344,000	284,121	82,59	202,597
Crédits dissociés							

(*) Ce chapitre comporte également des crédits non dissociés, voir la page suivante

(1) Y compris les crédits provenant de déagements en 1980 sur engagements restant à liquider des exercices antérieurs et le montant des ajustements des soldes des engagements restant à liquider des exercices antérieurs dus à la variation des taux de l'U.C.E.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	1 Crédits autorisés au budget initial	2 Modifications par voie		4 Crédits définitifs	5 Utilisation en engagements		6 Utilisation en paiements	
			de budgets rect. et suppl.	3 de virements de crédits.		Montant	% par rapport aux crédits	Montant	% par rapport aux crédits
TITRE 8	FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE SECTION ORIENTATION ET POLITIQUE DE LA PECHE								
	<u>CREDITS NON DISSOCIES</u>								
Chapitre 87 *	Actions spécifiques dans le secteur de la pêche et de la mer	0,020		0,020	0,020	100,00	0,013	65,00	
Chapitre 88	Organisation commune des marchés des pro- duits de la pêche	22,000	+ 1,000	23,000	22,959	99,82	22,959	99,82	
Chapitre 89	Prise en charge par la Communauté de certaines obligations financières liées à des accords en matière de droits de pêche dans les eaux d'autres Etats	4,500	+ 1,500	6,000	5,886	98,10	5,782	96,37	
	TOTAL DU TITRE 8 Crédits non dissociés	26,520	+ 2,500	29,020	28,864	99,46	28,753	99,08	

en MUCE

* Ce chapitre comporte également des crédits dissociés, voir la page précédente.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

TABLEAU RECAPITULATIF - PAR CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEPENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980

Centre nique de Comptabilité XIX/C-3

Lignes budgétaires et intitulés	Crédits d'engagement	Utilisation en engagements		Crédits de paiement	Utilisation en paiements		Pour mémoire : Engagements de l'exercice restant à liquider
		Montant	% par rapport aux crédits		Montant	% par rapport aux crédits	
TITRE 9							
COOPERATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT ET LES PAYS TIERS							
<u>CREDITS DISSOCIES</u>							
Chapitre 93*							
Coopération avec des pays en voie de dé- veloppement non associés							
- budget initial	144,750			26,250			
- subsistants (1)	57,976			0,555			
- virements	20,555			25,695			
- total	- 182,171	138,755	76,17		5,611	21,84	134,100
Chapitre 94*							
Actions spécifiques de coopération avec les pays en voie de développement							
- budget initial	14,000			10,750			
- subsistants (1)	0,370						
- total	14,370	14,259	99,23	10,750	10,562	98,25	9,336
Chapitre 96*							
Coopération avec des pays tiers							
- budget initial	168,500			127,900			
- subsistants (1)	123,911			127,900			
- total	292,411	215,812	73,80		0,253	0,20	199,337
TOTAL DU TITRE 9	488,952	368,826	75,43	164,345	16,426	9,99	342,773
Crédits dissociés							

* Ces chapitres comportent également des crédits non dissociés, voir la page suivante
(1) y compris les crédits provenant de déagements en 1980 sur engagements restant à liquider des exercices antérieurs et le montant des
ajustements des soldes des engagements restant à liquider des exercices antérieurs dus à la variation des taux de l'U.C.E.

COMMISSION DES COMPTABILITES PUBLIQUES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF - I/R CHAPITRE - DE L'EXECUTION DE L'ETAT DE DEFENSES
DE LA SECTION III (COMMISSION)
DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 1980 AU 31 DECEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	Crédits autorisés au budget initial	Modifications par voie		Crédits définitifs	Utilisation en engagements		Utilisation en paiements					
			de budgets rect. et suppl.	de virements de crédits		Montant	% par rapport aux crédits	Montant	% par rapport aux crédits				
										2	3	5	6
TITRE 9	COOPERATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT ET LES PAYS TIERS												
	<u>CREDITS NON DISSOCIES</u>												
Chapitre 92	Aide alimentaire	395,344		+ 0,200	395,544	395,324	99,94	181,766	45,95				
Chapitre 93*	Coopération avec des P.V.D. non associés	0,525			0,525	0,411	78,29	0,209	39,81				
Chapitre 94*	Actions spécifiques de coopération avec les P.V.D.	1,452			1,452	1,411	97,18	0,690	47,52				
Chapitre 95	Actions circonstanciées en faveur des P.V.D. et des pays tiers	43,000		+ 20,000	63,000	62,848	99,76	58,448	92,77				
Chapitre 96*	Coopération avec des pays tiers	9,745		- 0,745	9,000	5,369	59,66	5,369	59,66				
Chapitre 99	Fonctionnement des délégations de la Commis- sion dans les P.V.D.	5,468		+ 27,500	32,968	32,891	99,77	32,880	99,73				
	TOTAL DU TITRE 9 Crédits non dissociés	455,534		+ 46,955	502,489	498,254	99,16	279,363	55,60				

* Ces chapitres comportent également des crédits dissociés, voir la page précédente

RECAPITULATION DES VIREMENTS DE CHAPITRE
A CHAPITRE
EFFECTUES A LA DATE DU 31 DECEMBRE 1980

RECAPITULATION DES VIREMENTS DE CHAPITRE A CHAPITRE
EFFECTUES A LA DATE DU 31 DECEMBRE 1980

1. CREDITS NON DISSOCIES

(en UCE)

CHAPITRES RENFORCES	MONTANTS	CHAPITRES SUR LESQUELS LES PRELEVEMENTS ONT ETE EFFECTUES
20. Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	309.000	100. Crédits provisionnels
21. Dépenses relatives au centre informatique	1.955.000	25. Frais de réunions et de convocations 455.000 100. Crédits provisionnels 1.500.000
23. Dépenses de fonctionnement administratif courant	39.000	25. Frais de réunions et de convocations
26. Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	1.720.000	28. Subventions d'équilibre budgétaire 1.000.000 100. Crédits provisionnels 720.000
27. Dépenses de publication et d'information	3.373.000	101. Réserve pour imprévus
36. Dépenses relatives à l'information scientifique et technique et à la gestion de l'information	200.000	100. Crédits provisionnels
37. Dépenses ressortissant aux domaines de l'industrie et des transports	1.000.000	100. Crédits provisionnels
58. Mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni	73.837.900	Divers (voir tableau 3) ci-dessous
60. Céréales	66.950.000	62. Lait et produits laitiers 19.750.000 63. Matières grasses 30.000.000 64. Sucre 17.200.000

RECAPITULATION DES VIREMENTS DE CHAPITRE A CHAPITRE
EFFECTUES A LA DATE DU 31 DECEMBRE 1980

1. CREDITS NON DISSOCIES

(en UCE)

CHAPITRES RENFORCES	MONTANTS	CHAPITRES SUR LESQUELS LES PRELEVEMENTS ONT ETE EFFECTUES
61. Riz	15.000.000	63. Matières grasses
63. Matières grasses	1.000.000	64. Sucre
65. Viande bovine	200.000.000	63. Matières grasses 55.000.000 64. Sucre 100.000.000 69. Vins 45.000.000
66. Viande porcine	15.700.000	64. Sucre 1.500.000 65. Viande bovine 7.050.000 67. Oeufs et volaille 150.000 69. Vins 2.000.000 73. Autres secteurs ou produits sous organisation commune de marchés 5.000.000
68. Fruits et légumes	40.000.000	73. Autres secteurs en produits sous organisation commune de marchés 20.000.000 74. Restitutions pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles 20.000.000
70. Tabac	27.900.000	67. Oeufs et volaille 8.300.000 68. Fruits et légumes 9.600.000 74. Restitutions pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles 10.000.000
73. Autres secteurs ou produits sous organisation commune de marchés	3.550.000	68. Fruits et légumes 1.850.000 69. Vins 1.700.000

RECAPITULATION DES VIREMENTS DE CHAPITRE A CHAPITRE
EFFECTUES A LA DATE DU 31 DECEMBRE 1980

1. CREDITS NON DISSOCIES

(en UCE)

CHAPITRES RENFORCES	MONTANTS	CHAPITRES SUR LESQUELS LES PRELEVEMENTS ONT ETE EFFECTUES
78. Montants compensatoires monétaires perçus ou octroyés au titre des échanges de produits agricoles	23.000.000	69. Vins 1.650.000 74. Restitutions pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles 21.350.000
83. Actions structurelles en liaison avec les organisations communes de marché (voir crédits dissociés)		74. Restitutions pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles 2.300.000
88. Organisation commune des marchés des produits de la pêche	1.000.000	74. Restitutions pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles 50.000 75. Montants compensatoires "adhésion" octroyés au titre des échanges intracommunautaires 950.000
89. Prise en charge par la Communauté de certaines obligations financières liées à des accords en matière de droit de pêche dans les eaux d'autres Etats	1.500.000	100. Crédits provisionnels
92. Aide alimentaire	200.000	100. Crédits provisionnels
95. Actions circonstanciées en faveur de pays en voie de développement et de pays tiers	20.000.000	93. Coopération avec des pays en voie de développement non associés (Voir crédits dissociés)
99. Fonctionnement des délégations de la Commission dans des pays en voie de développement	29.000.000	11. Personnel 8.000.000 100. Crédits provisionnels 21.000.000
TOTAL	527.233.900	

RECAPITULATION DES VIREMENTS DE CHAPITRE A CHAPITRE
EFFECTUES A LA DATE DU 31 DECEMBRE 1980

2. CREDITS DISSOCIES

CHAPITRES RENFORCES	MONTANTS		CHAPITRES SUR LESQUELS LES PRELEVEMENTS ONT ETE EFFECTUES
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
32. Dépenses ressortissant à la politique énergétique	3.000.000		100. Crédits provisionnels
55. Fonds européen de développement régional - Actions communautaires aux politiques régionales nationales	(45.000.000) (*)	(16.000.000) (*)	56. Fonds européen de développement régional - Actions communautaires spécifiques
58. Mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni			Divers (voir tableau n° 3 ci-dessous)
80. Projets d'amélioration des structures agricoles	2.700.000	100.000	100. Crédits provisionnels
81. Actions socio-structurelles de caractère général	15.140.000	28.640.000	80. Projets d'amélioration des structures agricoles 5.700.000 83. Actions structurelles en liaison avec les organisations communes de marchés 9.440.000 80. Projets d'amélioration des structures agricoles 4.600.000 83. Actions structurelles en liaison avec les organisations communes de marchés 24.040.000
82. Actions en faveur des régions défavorisées	37.310.000 (8.000.000) (*)		83. Actions structurelles en liaison avec les organisations communes de marchés 31.810.000 100. Crédits provisionnels 5.500.000 81. Actions socio-structurelles de caractère général 400.000 82. Actions en faveur des régions défavorisées 2.500.000 83. Actions structurelles en liaison avec les organisations communes de marchés 5.100.000

(*) Il s'agit de crédits de l'exercice 1979 qui, en application de l'article 6 paragraphe 2 du Règlement financier, sont demeurés disponibles ou reportés de droit.

RECAPITULATION DES VIREMENTS DE CHAPITRE A CHAPITRE
EFFECTUES A LA DATE DU 31 DECEMBRE 1980

2. CREDITS DISSOCIES

CHAPITRES RENFORCES	MONTANTS		CHAPITRES SUR LESQUELS LES PRELEVEMENTS ONT ETE EFFECTUES
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
82. (Suite)		(20.800.000) (*)	83. Actions structurelles en liaison avec les organisations communes de marchés 16.370.000 86 Actions communes d'amélioration des structures de la pêche 150.000 100. Crédits provisionnels 3.900.000 82. Actions en faveur des régions défavorisées 1.400.000 83. Actions structurelles en liaison avec les organisations communes de marchés 11.400.000 86 Actions communes d'amélioration des structures de la pêche 8.000.000
83. Actions structurelles en liaison avec les organisations communes de marchés	2.300.000	2.300.000	74. Restitutions pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles (voir crédits non dissociés)
86. Actions communes d'amélioration des structures de la pêche	20.000.000	5.000.000	83. Actions structurelles en liaison avec les organisations communes de marchés 4.850.000 86. Actions communes d'amélioration des structures de la pêche 150.000 100. Crédits provisionnels 15.000.000 100. Crédits provisionnels
95. Actions circonstancielles en faveur de pays en voie de développement et de pays tiers (voir crédits non dissociés)			93. Coopération avec des pays en voie de développement non associés 20.000.000 (*)
TOTAUX	80.450.000 (53.000.000) (*)	56.460.000 (36.800.000) (*)	

(*) Il s'agit de crédits de l'exercice 1979 qui, en application de l'article 6 paragraphe 2 du Règlement financier, sont demeurés disponibles ou reportés de droit.

**3) DETAIL DU VIREMENT 21/80
(VIREMENT "OUVERT")**

Renforcement du chapitre 58 "Mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni"
d'un montant de : 73.837.900 UCE

Provenance des crédits	Montants en UCE		
	Crédits dissociés		Crédits non dissociés
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
10. Membres de l'institution			82.100
11. Personnel			28.383.500
12. Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonction, à la cessation des fonctions et aux mutations			732.800
13. Dépenses relatives aux missions et aux déplacements			1.373.500
15. Organisation de stages et perfectionnement du personnel			102.500
24. Frais de réception et de représentation			41.000
25. Frais de réunions et de convocations			22.500
28. Subventions d'équilibre budgétaire			341.000
30. Dépenses ressortissant au domaine social			550.000
31. Dépenses ressortissant au domaine agricole			2.320.000
32. Dépenses ressortissant à la politique énergétique		10.000.000 (*)	
33. Dépenses de recherches et d'investissement		4.300.000 (*)	
37. Dépenses ressortissant aux domaines de l'industrie et des transports	10.500.000 (*)	3.000.000 (*)	
39. Autres dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques			500.000
87. Actions spécifiques dans le secteur de la pêche et de la mer	1.997.100 (*)	1.397.100 (*)	
93. Coopération avec des pays en voie de développement non associés	555.000	555.000	
96. Coopération avec des pays tiers			745.000
99. Fonctionnement des délégations de la Commission dans des pays en voie de développement			1.500.000
100. Crédits provisionnels	10.967.000	4.767.000	11.497.900
101. Réserve pour imprévus			1.627.000
TOTAUX	24.019.100	24.019.100	49.818.800

(*) Crédits dissociés exercice 1979 :

- crédits d'engagement demeurés disponibles : 12.497.100
- crédits de paiement reportés de droit : 18.697.100

**3) DETAIL DU VIREMENT 21/80
(VIREMENT "OUVERT")**

Renforcement du chapitre 58 "Mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni"
d'un montant de : 73.837.900 UCE

Provenance des crédits	Montants en UCE		
	Crédits dissociés		Crédits non dissociés
	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	
10. Membres de l'institution			82.100
11. Personnel			28.383.500
12. Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonction, à la cessation des fonctions et aux mutations			732.800
13. Dépenses relatives aux missions et aux déplacements			1.373.500
15. Organisation de stages et perfectionnement du personnel			102.500
24. Frais de réception et de représentation			41.000
25. Frais de réunions et de convocations			22.500
28. Subventions d'équilibre budgétaire			341.000
30. Dépenses ressortissant au domaine social			550.000
31. Dépenses ressortissant au domaine agricole			2.320.000
32. Dépenses ressortissant à la politique énergétique		10.000.000 (*)	
33. Dépenses de recherches et d'investissement		4.300.000 (*)	
37. Dépenses ressortissant aux domaines de l'industrie et des transports	10.500.000 (*)	3.000.000 (*)	
39. Autres dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques			500.000
87. Actions spécifiques dans le secteur de la pêche et de la mer	1.997.100 (*)	1.397.100 (*)	
93. Coopération avec des pays en voie de développement non associés	555.000	555.000	
96. Coopération avec des pays tiers			745.000
99. Fonctionnement des délégations de la Commission dans des pays en voie de développement			1.500.000
100. Crédits provisionnels	10.967.000	4.767.000	11.497.900
101. Réserve pour imprévus			1.627.000
TOTAUX	24.019.100	24.019.100	49.818.800

(*) Crédits dissociés exercice 1979 :

- crédits d'engagement demeurés disponibles : 12.497.100
- crédits de paiement reportés de droit : 18.697.100

EXECUTION DU VIREMENT "OUVERT"
 AUTORISE PAR L'AUTORITE BUDGETAIRE
 LE 17 DECEMBRE 1980

a) sur les crédits demeurés disponibles/reportés de l'exercice 1979

	Crédits pour engagements	Crédits pour paiements
<u>DU TITRE 3</u>		
<u>Du chapitre 32</u>		
poste 3200	-	6.000.000
poste 3240	-	4.000.000
Total du chapitre 32	-	10.000.000
<u>Du chapitre 33</u>		
poste 3353	-	830.000
poste 3354	-	1.170.000
poste 3355	-	510.000
poste 3359	-	300.000
poste 3362	-	300.000
poste 3363	-	905.000
poste 3364	-	160.000
poste 3371	-	125.000
Total du chapitre 33	-	4.300.000
<u>Du poste 3750</u>	10.500.000	3.000.000
<u>TOTAL DU TITRE 3</u>	10.500.000	17.300.000
<u>DU TITRE 8</u>		
<u>Du poste 8710</u>	1.997.100	1.397.100

b) sur les crédits de l'exercice 1980

en UCE

	Crédits pour engagements	Crédits pour paiements
<u>DU TITRE 1</u>		
<u>Du chapitre 10</u>		
poste 1000	13.000	13.000
poste 1001	6.000	6.000
poste 1002	2.500	2.500
poste 1003	5.000	5.000
poste 1010	15.000	15.000
poste 1020	1.600	1.600
poste 1030	26.000	26.000
poste 1040	1.000	1.000
poste 1090	12.000	12.000
Total du chapitre 10	82.100	82.100
<u>Du chapitre 11</u>		
poste 1100	16.955.000	16.955.000
poste 1101	654.000	654.000
poste 1102	3.658.000	3.658.000
poste 1103	100.000	100.000
poste 1110	132.000	132.000
poste 1111	28.000	28.000
poste 1112	760.000	760.000
poste 1113	49.000	49.000
poste 1120	280.000	280.000
poste 1130	730.000	730.000
poste 1131	105.000	105.000
poste 1140	18.000	18.000
poste 1141	57.000	57.000
poste 1143	19.000	19.000
poste 1144	6.000	6.000
poste 1146	2.000	2.000
poste 1147	13.000	13.000
poste 1149	7.000	7.000
poste 1150	14.500	14.500
poste 1160	130.000	130.000
poste 1172	130.000	130.000
poste 1190	4.536.000	4.536.000
Total du chapitre 11	28.383.500	28.383.500

	Crédits pour engagements	Credits pour paiement
<u>Du chapitre 12</u>		
poste 1230	6.000	6.000
poste 1231	77.000	77.000
poste 1240	234.000	234.000
poste 1250	47.000	47.000
poste 1252	29.000	29.000
poste 1253	44.800	44.800
poste 1290	295.000	295.000
Total du chapitre 12	732.800	732.800
<u>Du poste 1301</u>	1.373.500	1.373.500
<u>Du chapitre 15</u>		
poste 1500	1.500	1.500
poste 1510	58.000	58.000
poste 1520	19.000	19.000
poste 1521	24.000	24.000
Total du chapitre 15	102.500	102.500
<u>TOTAL DU TITRE 1</u>	30.674.400	30.674.400
<u>DU TITRE 2</u>		
<u>Du poste 2401</u>	41.000	41.000
<u>Du poste 2550</u>	22.500	22.500
<u>Du chapitre 28</u>		
poste 2809	24.700	24.700
poste 2890	92.200	92.200
poste 2891	40.300	40.300
poste 2892	21.300	21.300
poste 2893	61.200	61.200
poste 2896	41.900	41.900
poste 2897	22.500	22.500
poste 2899	36.900	36.900
Total du chapitre 28	341.000	341.000
<u>TOTAL DU TITRE 2</u>	404.500	404.500

	Crédits pour engagements	Crédits pour paiements
<u>DU TITRE 3</u>		
Du poste 3010	550.000	550.000
Du poste 3102	2.320.000	2.320.000
de l'article 396	500.000	500.000
<u>TOTAL DU TITRE 3</u>	3.370.000	3.370.000
<u>DU TITRE 9</u>		
De l'article 931	555.000	555.000
De l'article 967	745.000	745.000
De l'article 992	1.500.000	1.500.000
<u>TOTAL DU TITRE 9</u>	2.800.000	2.800.000
<u>DU TITRE 10</u>		
<u>Du chapitre 100</u>		
<u>Commentaire</u>		
poste 2000	2.484.900	2.484.900
art. 204	348.000	348.000
art. 264	330.000	330.000
art. 289	500.000	500.000
art. 289	800.000	800.000
poste 2987	135.000	135.000
poste 3355	100.000	100.000
art. 335 } à art. 338 }	67.000	67.000
poste 8013	6.000.000	200.000
art. 813	2.300.000	2.300.000
art. 814	1.800.000	1.800.000
art. 827	500.000	100.000
poste 8314	200.000	200.000
art. 890	700.000	700.000
art. 891	200.000	200.000
art. 892	6.000.000	6.000.000
Total du chapitre 100	22.464.900	16.264.900
<u>Du chapitre 101</u>	1.627.000	1.627.000
<u>TOTAL DU TITRE 10</u>	24.091.900	17.891.900
<u>TOTAL GENERAL a + b</u>	<u>73.837.900</u>	<u>73.837.900</u>

SITUATION DU CHAPITRE 100 - CREDITS PROVISIONNELS

Dotation initiale : 37.926.900

		(en UCE)
ARTICLE OU POSTE	INTITULE	VIREMENTS EFFECTUES
	<u>A. Crédits non dissociés</u>	
204	Aménagement des locaux	309.000
210	Exploitation au Centre informatique	338.000
211	Exploitation hors du du Centre informatique	1.162.000
264	Etudes et enquêtes de caractère statistique	420.000 300.000
3611	Evaluation et valorisation des résultats de la recherche	200.000
3740	Sécurité des personnes transportées en automobile	1.000.000
580	Mesures supplémentaires en faveur du Royaume-Uni	11.497.900
891	Paiement de certaines compensations pour la pêche au saumon en mer Baltique	500.000
892	Paiement de certaines compensations et redevances relatives à la pêche dans les eaux maritimes de certains pays d'Afrique	1.000.000
9261	Mesures de contrôle de la qualité des produits livrés au titre de l'aide alimentaire	200.000
992	Délégation de la Commission dans Les ACP	21.000.000
	TOTAL	37.926.900

UTILISATION DES CREDITS REPORTEES DE L'EXERCICE 1979
A L'EXERCICE 1980

(tableaux chiffrés)

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF
DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS DE L'EXERCICE 1979 A 1980
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL AU 31 DECEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	en MUCE													
		Crédits reportés automatiquement (1)		Paielements		Crédits annulés ou reportés (2)		Engagements		Paielements		Crédits annulés ou reportés (2)			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
TITRE 1	DEPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIEES A L'INSTITUTION	5,514	4,271	77,46	1,243										
TITRE 2	IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	25,585	23,549	92,04	2,037	0,080	0,065	81,25	0,065	81,25	0,065	100,00	0,015		
TITRE 3	POLITIQUE COMMUNAUTAIRE RESSORTISSANT PLUS PARTICULIEREMENT A LA RECHERCHE, A LA TECHNOLOGIE, A L'INDUSTRIE, AU SECTEUR SOCIAL, A L'ENVIRONNEMENT ET A L'APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ET EN MATIERES PREMIERES	121,086	112,056	92,54	7,525(3)										
	Crédits dissociés	21,092	18,630	98,33	1,505	1,000	1,000	100,00	1,000	100,00	1,000	100,00	-		
TITRE 4	REMBOURSEMENTS ET AIDES AUX ETATS MEMBRES ET DIVERS	54,991	54,991	100,00	-										
TITRE 5	FONDS SOCIAL ET REGIONAL	233,158	233,158	100,00	-										
	Fonds social (crédits dissociés)	339,044	339,044	100,00	-										
	Fonds régional (crédits dissociés)	72,042	72,041	100,00	0,001	1,200	1,200	100,00	1,200	100,00	1,200	100,00	-		
	Chap. 57 et 59 (crédits non dissociés)	22,333 (2)	5,119	22,72	(16,604(2))										
	Aide de la Communauté à la région sinistrée du Froul (chapitre 58)				(0,811)										
TITRE 8	FEOGA - Section Orientation et politique de la pêche	221,870	201,829	90,97	20,041	0,560	-	0,00	-	0,00	-	0,00	0,560		
	Crédits dissociés	267,765 (2)	72,676	27,05	190,588(2)	167,608(2)	167,608	100,00	167,608	100,00	49,260	100,00	114,657(2)		
	Crédits non dissociés	141,736	67,686	47,75	74,049	4,008	4,008	100,00	4,008	100,00	4,008	100,00	5,691		
	Crédits des exercices antérieurs à l'exercice 1977	142,370	141,362	99,29	1,008										
TITRE 9	COOPERATION AVEC LES PVD ET LES PAYS TIERS	1,056,893	953,773	90,24	7,525(3)										
	Crédits dissociés	611,893	392,639	64,17	207,191(2)	174,457	173,881	99,67	55,334	31,83	114,657(2)	4,265			
	Crédits non dissociés				(12,062(4))										
TOTAUX															

(1) Compte tenu des virements de crédits effectués.
 (2) Crédits reportés de droit pendant une période de cinq ans et au delà, non automatiquement, si cela s'avère nécessaire.
 (3) Crédits de recherches et d'investissement reportés
 (4) Crédits annulés

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF
DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS DE L'EXERCICE 1979 A 1980
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL AU 31 DECEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	en MUCE										
		Crédits reportés automa- tiquement		Crédits annulés		Crédits reportés non automa- tiquement		Engagements		Paiements		Crédits annulés
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
TITRE 1	DEPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIEES A L'INSTITUTION											
Chapitre 11	Personnel	1,783	1,550	86,93	0,233							
Chapitre 12	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	0,291	0,252	86,60	0,039							
Chapitre 13	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	2,515	1,683	66,92	0,832							
Chapitre 14	Dépenses de service social	0,486	0,475	97,74	0,011							
Chapitre 15	Organisation de stages et perfectionnement professionnel du personnel	0,439	0,312	71,07	0,127							
	TOTAL DU TITRE 1	5,514	4,271	77,46	1,243							

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF
DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS DE L'EXERCICE 1979 A 1980
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL AU 31 DECEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	en MUCE									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Crédits reportés automatiquement	Montant	%	Crédits annulés	Crédits reportés non automatiquement	Montant	%	Montant	%	Crédits annulés
TITRE 2	IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT										
Chapitre 20	Dépenses d'investissement immobilier	0,498	0,496	99,60	0,002						
Chapitre 21	Location d'immeubles et frais accessoires	2,628	2,466	93,84	0,162						
Chapitre 22	Biens meubles et frais accessoires	3,517	3,365	95,68	0,152						
Chapitre 23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	1,657	1,574	94,99	0,083						
Chapitre 24	Frais de réception et de représentation	0,143	0,124	86,71	0,020						
Chapitre 25	Frais de réunions et de convocations	1,878	1,787	95,15	0,091	0,080	0,065	81,25	0,065	81,25	0,015
Chapitre 26	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	9,152	8,322	90,93	0,831						
Chapitre 27	Dépenses de publication et d'information	5,100	4,491	88,06	0,609						
Chapitre 28	Subventions d'équilibre budgétaire	0,489	0,469	95,91	0,020						
Chapitre 29	Subventions et participations	0,522	0,456	87,36	0,066						
	TOTAL DU TITRE 2	25,585	23,549	92,04	2,037	0,080	0,065	81,25	0,065	81,25	0,015

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
 DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CRÉDITS DE L'EXERCICE 1979 À 1980
 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1980

Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

en MUCE

Lignes budgétaires	Intitulé	Crédits de paiement reportés automatiquement		Paiements		Crédits de paiement à reporter (1) ou annulés	Pour mémoire : engagements antérieurs à l'exercice 1980 restant à liquider (2)
		1	2	3	4		
TITRE 3	POLITIQUE COMMUNAUTAIRE RESSORTISSANT PLUS PARTICULIÈREMENT, À LA RECHERCHE, À LA TECHNOLOGIE, À L'INDUSTRIE, AU SECTEUR SOCIAL, À L'ENVIRONNEMENT ET À L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE ET EN MATIÈRES PREMIÈRES						
	<u>Crédits dissociés</u>						
Chapitre 30 *	Dépenses ressortissant au domaine social	1,139	1,139	100,00	-	-	3,863
Chapitre 31 *	Dépenses ressortissant au domaine agricole	-	-	-	-	-	1,060
Chapitre 32 *	Dépenses ressortissant à la politique énergétique	38,404	36,995	96,33	1,409	1,409	68,300
Chapitre 33	Dépenses de recherches et d'investissement	72,161	64,552	89,46	{ 7,525(1) 0,085	{	41,341
Chapitre 36 *	Dépenses relatives à l'information scientifique et technique et à la gestion de l'information	3,317	3,317	100,00	-	-	0,499
Chapitre 37*	Dépenses ressortissant aux domaines industriel et des transports	6,065	6,054	99,82	0,011	0,011	0,450
	TOTAL DU TITRE 3 (crédits dissociés)	121,086	112,056	92,54	{ 7,525(1) 1,505	{	115,514

(1) Crédits de paiement à reporter (Chapitre 33)

(2) Compte tenu des déagements éventuels et des ajustements dus à la variation des taux de l'U.C.E.

* Ces chapitres comportent également des crédits non dissociés, voir la page suivante.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF
DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS DE L'EXERCICE 1979 A 1980
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL AU 31 DECEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	en MUCE												
		Crédits reportés automati- quement		Paie- ments		Engagements		Crédits reportés non automa- tiquement		Paie- ments		Crédits annulés		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
TITRE 3	POLITIQUE COMMUNAUTAIRE RESSORTISSANT, PLUS PARTICULIEREMENT, A LA RECHERCHE, A LA TECHNOLOGIE, A L'INDUSTRIE, AU SECTEUR SOCIAL, A L'ENVIRONNEMENT ET A L'APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ET EN MATIERES PREMIERES													
	<u>Crédits non dissociés</u>													
Chapitre 30 *	Dépenses ressortissant au domaine social	2,366	1,989	84,07	0,377									
Chapitre 31 *	Dépenses ressortissant au domaine agricole	6,529	5,479	83,92	1,050		1,000	100,00	1,000		100,00			
Chapitre 32 *	Dépenses ressortissant à la politique énergétique	0,695	0,662	95,25	0,033									
Chapitre 34	Dépenses relatives au contrôle de sécurité	0,518	0,291	56,18	0,227									
Chapitre 35	Dépenses relatives à la protection de l'homme et de son environnement	3,527	3,421	96,99	0,106									
Chapitre 36 *	Dépenses relatives à l'information scientifique et technique et à la gestion de l'information	0,613	0,579	94,45	0,034									
Chapitre 37 *	Dépenses ressortissant aux domaines industriel et des transports	1,283	1,272	99,14	0,011									
Chapitre 39	Autres dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	5,560	4,937	88,79	0,623									
	TOTAL DU TITRE 3 (crédits non dissociés)	21,092	18,630	88,33	2,462		1,000	100,00	1,000		100,00		1,000	

* Ces chapitres comportent également des crédits dissociés, voir la page précédente.

en MUCE

Lignes budgétaires	Intitulé	Crédits de paiement reportés automatiquement		Paiements		Crédits de paiement annulés	Pour mémoire : engagements antérieurs à l'exercice 1980 restant à liquider (1)
		1	2	Montant	%		
					3	4	5
TITRE 5	FONDS SOCIAL ET REGIONAL						
	Fonds social						
Chapitre 50	Fonds social - Dépenses au titre de l'art. 4 de la décision du Conseil au 1er février 1971	117,132		117,132	100,00	-	319,040
Chapitre 51	Fonds social - Dépenses au titre de l'art. 5 de la décision du Conseil au 1er février 1971	113,694		113,694	100,00	-	361,814
Chapitre 52	Fonds social - Expériences pilotes et études préparatoires	2,332		2,332	100,00	-	1,545
	TOTAL DU FONDS SOCIAL	233,158		233,158	100,00	-	682,400

(1) Compte tenu des déagements éventuels et des ajustements dus à la variation des taux de l'U.C.F.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
 DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS DE L'EXERCICE 1979 A 1980
 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL AU 31 décembre 1980

Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

en MUCE

Lignes budgétaires	Intitulé	Crédits de paiement reportés automatiquement	Paielements		Crédits de paiement annulés	Pour mémoire : engagements antérieurs à l'exercice 1980 restant à liquider (1)
			Montant	%		
		1	2	3	4	5
TITRE 5	FONDS SOCIAL ET REGIONAL					
	Fonds européen de développement régional					
Chapitre 55	Actions communautaires de soutien aux politiques régionales nationales	339,044	339,044	100,00	-	662,843
Chapitre 56	Actions communautaires spécifiques	-				
	TOTAL DU FONDS REGIONAL	339,044	339,044	100,00	-	662,843

(1) Compte tenu des dégagelements éventuels et des ajustements dus à la variation des taux de l'U.C.E.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF
DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS DE L'EXERCICE 1979 A 1980
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL AU 31 décembre 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	en MUCE													
		Crédits reportés automatiquement		Paie-ments		Crédits annulés		Engagements		Paie-ments		Crédits annulés			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
TITRE 5	FONDS SOCIAL ET REGIONAL														
Chapitre 57	Mesures destinées à réduire les disparités économiques au sein de la Communauté dans le cadre du SME	72,042	72,041	100,00	-										
Chapitre 59	Aide à des populations de la Communauté victimes de catastrophes	-				1,200	1,200	100,00	1,200	1,200	100,00				
	TOTAL DU TITRE 5	72,042	72,041	100,00	-	1,200	1,200	100,00	1,200	1,200	100,00				

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF
DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS DE L'EXERCICE 1979 A 1980
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL AU 31 décembre 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	en MUCE									
		Crédits reportés automatiquement		Paielements		Crédits à reporter ou annulés		Engagements		Paielements	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Chapitre 58	Aide de la Communauté à la région sinistrée du Frioul	22,533	5,119	22,72	(16,604 (1) 0,811 (2))						

(1) Crédits reportés de droit pendant une période de cinq ans et au delà, non automatiquement, si cela s'avère nécessaire.
(2) Crédits annulés (ajustements dus à la variation des taux de l'U.C.E.).

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF
DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS DE L'EXERCICE 1979 A 1980
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL AU 31 décembre 1980

en MUCE

Lignes budgétaires	Intitulé	Crédits de paiement reportés automatiquement	Paiements		Crédits de paiement annulés	Pour mémoire : engagements antérieurs à l'exercice 1980 restant à liquider (1)
			Montant	%		
		1	2	3	4	5
TITRE 8	FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION DE GARANTIE AGRICOLE Section "Orientation" et politique de la pêche					
Chapitre 80	Projets d'amélioration des structures agricoles visées à l'article 13 du règlement n° 17/64/CEE	49,000	35,276	71,99	13,724	365,981
Chapitre 81	Actions socio-culturelles de caractère général	17,352	17,341	99,94	0,011	-
Chapitre 82	Actions en faveur des régions défavorisées	83,933	82,125	97,85	1,808	4,048
Chapitre 83	Actions structurelles en liaison avec les organisations communes de marché	55,632	53,502	96,17	2,130	-
Chapitre 86	Actions communes d'amélioration des structures de la pêche	7,100	7,074	99,63	0,026	1,706
Chapitre 87	Actions spécifiques dans le secteur de la pêche	8,852	6,512	73,57	2,340	-
	TOTAL DU TITRE 8 (crédits dissociés)	221,870	201,829	90,97	20,041	371,735

(1) Compte tenu des dégagements éventuels et des ajustements dus à la variation des taux de l'U.C.E.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF
DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CRÉDITS DE L'EXERCICE 1979 A 1980
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	en MUCE																		
		1		2		3		4		5		6		7		8		9		10
		Crédits reportés automatiquement	Montant	%	Crédits reportés à reporter ou annulés	Montant	%	Engagements	Montant	%	Crédits reportés non automatiquement	Montant	%	Paie-ments	Montant	%	Crédits à reporter ou annulés			
TITRE 8	FONDS EUROPEEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE																			
	Section Orientation																			
	Crédits des exercices antérieurs à l'exercice 1977																			
Chapitre 80	Projets d'amélioration des structures agricoles visées à l'article 13 du règlement n° 17/64/CEE	267,423 (1)	72,537	27,05	(190,587(3) 4,498(4)	167,482	100,00	167,482(2)	49,260	29,41							(114,533(5) 3,689(4)			
Chapitre 83	Actions communes dans des secteurs parti-culiers	0,342	0,340	99,42	(0,001(3) 0,002(4)	0,126	100,00	0,126	-	0,00							(0,124(5) 0,002(4)			
	TOTAL DU TITRE 8 (crédits des exercices antérieurs à l'exer-cice 1977)	267,765	72,676	27,14	(190,588(3) 4,500(4)	167,608	100,00	167,608	49,260	29,39							(114,657(5) 3,691(4)			

(1) Dont 16,175 MUCE réutilisés en application du règlement (CEE) n° 3171/75 du Conseil.

(2) Dont 42,171 MUCE réutilisés en application du règlement (CEE) n° 3171/75 du Conseil.

(3) Crédits reportés de droit pendant une période de cinq ans et au delà, non automatiquement, si cela s'avère nécessaire.

(4) Crédits annulés (Ajustements dus à la variation des taux de l'U.C.E.).

(5) Crédits pouvant faire l'objet d'un report non automatique.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
 TABLEAU RECAPITULATIF
 DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS DE L'EXERCICE 1979 A 1980
 DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL AU 31 décembre 1980
 Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

en MUCE

Lignes budgétaires	Intitulé	Crédits de paiement reportés automatiquement		Paiements		Crédits de paiement annulés	Pour mémoire : engagements antérieurs à l'exercice 1980 restant à liquider (1)
		1	2	3	4		
TITRE 9	COOPERATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPEMENT						5
	<u>Crédits dissociés</u>						
Chapitre 93 *	Coopération avec des pays en voie de développement non associés.	37,839	37,839	100,00	-		136,370
Chapitre 94 *	Actions spécifiques de coopération avec les pays en voie de développement	-					4,096
Chapitre 96 *	Coopération avec des pays tiers	103,896	29,887	28,73	74,049		133,155
	TOTAL DU TITRE 9 (crédits dissociés)	141,736	67,686	47,75	74,049		273,621

* Ces chapitres comportent également des crédits non dissociés, voir la page suivante.
 (1) Compte tenu des dégagevements éventuels et des ajustements dus à la variation des taux de l'U.C.E.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
Centre unique de Comptabilité XIX/C-3

TABLEAU RECAPITULATIF
DE L'UTILISATION DES REPORTS DE CREDITS DE L'EXERCICE 1979 A 1980
DE LA SECTION III (COMMISSION) DU BUDGET GENERAL AU 31 décembre 1980

Lignes budgétaires	Intitulé	en MUCE																		
		Crédits reportés automa- tiquement		Paie- ments		Crédits annulés	Crédits reportés non automa- tiquement	Engagements		Paie- ments		Crédits annulés								
		1	2	3	4			5	6	7	8		9	10						
TITRE 9	COOPERATION AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT ET LES PAYS TIERS																			
	<u>Crédits non dissociés</u>																			
Chapitre 92	Aide alimentaire	137,099	137,053	99,97	0,047															
Chapitre 93*	Coopération financière et technique avec des pays en voie de développement non associés	0,294	0,220	74,83	0,074															
Chapitre 94*	Actions spécifiques de coopération avec Les P.V.D.	0,813	0,649	79,83	0,164															
Chapitre 95	Actions circonstanciées en faveur des P.V.D. et des pays tiers	3,500	3,440	98,29	0,060															
Chapitre 96*	Coopération avec des pays tiers	0,663	-	0,00	0,663															
	TOTAL DU TITRE 9 (crédits non dissociés)	142,370	141,562	99,29	1,008															

* Ces chapitres comportent également des crédits dissociés, voir la page précédente.

REGLES DE PROCEDURES S'APPLIQUANT

A L'UTILISATION DES CREDITS

DE LA SECTION ORIENTATION DU FEOGA

REGLES DE PROCEDURES S'APPLIQUANT A L'UTILISATION DES CREDITS DE LA SECTION ORIENTATION DU FEOGA

a) Règles influençant la date d'octroi de concours

Les règles de procédure applicables dans le domaine de l'exécution sont les suivantes :

-pour les actions communes et les mesures particulières, les Etats membres soumettent les demandes de remboursement des dépenses effectuées au cours de l'exercice "n" avant le 30 juin de l'exercice "n+1" (c'est-à-dire avant le 30 juin 1980 pour les dépenses qu'ils ont effectuées en 1979). La suite de la procédure interne aux services de la Commission est la suivante :

- . pour les actions communes relatives aux actions socio-structurelles (articles 810, 811, 812 et 820), la Commission accorde des acomptes jusqu'à 100 % du remboursement demandé avant le 31 décembre de l'exercice "n+1" (l'engagement est fait simultanément avec le paiement) et procède au paiement du solde dans les mois suivants, mais avant le 1er avril de l'exercice "n+2" (engagement et paiement simultanés);
- . pour les autres actions de ce domaine, la Commission décide l'octroi et effectue les paiements, en principe, entre le 1er juillet et le 31 décembre de l'exercice "n+1" (engagement et paiements simultanés).

-pour les projets individuels basés sur le règlement (CEE) 355/77 (art.801), les demandes de concours du Fonds doivent être introduites par l'intermédiaire de l'Etat membre intéressé avant le 1er mai. La Commission décide deux ou trois fois par an sur les demandes de concours présentées. Ses décisions interviennent au plus tard le 30 juin et le 31 décembre.

Par ailleurs, les décisions qui sont prises pendant le premier semestre d'une année sont réservées aux demandes de concours introduites au plus tard le 31 décembre de l'année précédente. Les demandes de concours introduites entre le 1er janvier et le 30 avril ne peuvent être prises en considération qu'au cours du deuxième semestre de la même année.

Pour les projets individuels basés sur les règlements 1760/78 (art.802), 269/79 (art.821) et 1362/78 (poste 8221), il n'y a pas de date limite d'introduction des demandes de concours. Selon les cas, la Commission a décidé le concours pour 1980 en une ou plusieurs tranches avant le 31 décembre 1980.

Par contre, pour les projets individuels basés sur le règlement 1852/78 (art. 860), les demandes de concours au titre de l'exercice 1980 devaient être introduites par l'intermédiaire de l'Etat membre intéressé avant le 1er décembre 1980 et la Commission prendra une décision au plus tard le 31 mars 1981.

Dans le domaine des projets individuels, l'engagement couvre le coût total de la participation communautaire au projet : en revanche, les paiements suivront en fonction du rythme de réalisation de ces projets.

Il est donc évident qu'en règle générale la plupart des engagements et paiements sont effectués au cours du second semestre.

b) Règles particulières s'appliquant aux reports de crédits

Il est rappelé qu'en vertu du paragraphe 3 de l'article 108 du règlement financier du 21 décembre 1977, les crédits afférents à la section Orientation du FEOGA qui ont été inscrits aux budgets antérieurs à 1977 et correspondent aux paiements restant dûs suite à des engagements contractés entre le 1er janvier et le 31 décembre, sont reportés de droit pendant une durée de 5 ans. A l'expiration de cette période, les crédits restant engagés peuvent faire l'objet d'un report non-automatique.

En outre, il est rappelé qu'en vertu du règlement (CEE) 3171/75 du 3 décembre 1975 (JO L 315 du 5 décembre 1975), le concours du Fonds à des projets individuels peut être supprimé ou, le cas échéant, réduit et les crédits correspondants peuvent être utilisés pour le financement d'autres projets :

- si le bénéficiaire renonce à l'exécution du projet,
- si le bénéficiaire ne commence pas dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la décision d'octroi de concours à réaliser les travaux et si, avant l'expiration du délai, il n'a pas fourni de garanties suffisantes pour l'exécution du projet ou si le bénéficiaire réduit les investissements prévus dans la décision d'octroi de concours.

